

Schéma départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du Gard





DIRECTION DES SECURITES SIDPC

Arrêté n°30-2020-12-18-0059 du 18 décembre 2020 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1424-7 et R. 1424-38 ;

Vu la loi n° 96-369 du 03 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 96 ;

Vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

Vu les circulaires du ministère de l'Intérieur du 25 mars 1993, 31 janvier 1994, 24 février 1195 et 29 janvier 2020 relatives au schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique du 10 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du 15 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 15 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente du conseil départemental du 19 novembre 2020 ;

Après présentation du projet de SDACR au collège des chefs de service de l'État le 2 décembre 2020 ;

Vu l'avis conforme du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de secours dans sa séance du 15 décembre 2020 ;

Sur proposition de Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard et de Monsieur le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Gard.

ARRETE

ARTICLE 1 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) du Département du Gard, annexé au présent arrêté, est approuvé.

ARTICLE 2 : l'arrêté préfectoral n°2013-443 portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques en date du 13 mars 2013 est abrogé.

ARTICLE 3 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est un document prospectif définissant les grandes orientations en matière de Sécurité Civile. De ce fait, il n'est pas opposable aux tiers. De plus, les délais d'interventions figurant dans le SDACR n'ont pas de valeur réglementaire, ils constituent des ordres de grandeur de délais moyens servant de base de comparaison.



ARTICLE 4 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques est révisable, à l'initiative de Monsieur le Préfet ou à celle du Conseil d'Administration du Service d'Incendie et de Secours du Gard.

ARTICLE 5 : le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Gard et du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

ARTICLE 6 : la présente décision est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes. Le Tribunal Administratif de Nîmes peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : la Sous-préfète, Directrice de Cabinet du Préfet du Gard, le Président du Conseil d'Administration du SDIS du Gard, le Directeur Départemental du Service d'Incendie et de Secours du Gard, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera adressée.

Nîmes, le 18 décembre 2020.



Didier LAUGA



Table des matières



01.	Préambule	5		
1.1	Cadre législatif et réglementaire	6		
1.2	Un document prospectif	7		
1.3	Une méthode pragmatique	8		
1.4	Bilan du Sdacr 2012	11		
02.	Objectifs	15		
03.	Présentation générale du département du Gard	16		
3.1	Le territoire et sa géographie	16		
3.2	L'hydrographie	16		
3.3	Le climat	17		
3.4	Les structures administratives	18		
3.5	Démographie et habitat	19		
3.6	Aspects sociaux-économiques	20		
04.	Risques courants	21		
4.1	Définitions	21		
4.2	Analyse quantitative	23		
4.3	Analyse qualitative	27		
4.4	Couverture des risques courants	34		
4.5	Indicateurs	43		
05.	Risques complexes	45		
5.1	Définition, Etat	45		
5.2	Scénarios dimensionnants	52		
5.3	Sites à risques	57		
5.4	Chaîne de commandement	59		
5.5	Service de Santé et Secours Médical	62		
5.6	Unités Spécialisées	63		
06.	Risques émergents	69		
6.1	Définition	69		
6.2	Identification de thématiques	69		
07.	Résilience du Sdis	73		
08.	Synthèse	74		
8.1	Objectifs	74		
8.2	Constats	75		
8.3	Orientations	75		



Annexes 78

01.	Classement des natures d'interventions	79
02.	Risques complexes : impact et occurrence	82
03.	Bilan Sdacr 2012	85
04.	Bilan Sdacr 2012 : zoom taux de couverture des secteurs d'appel 93	
05.	Bilan Sdacr 2012 : zoom Potentiel Opérationnel Journalier (POJ-hiver) des centres de secours	94
06.	Bilan Sdacr 2012 : zoom parc de véhicule opérationnel	95
07.	Evolution de la population par secteurs de premier appel	96
08.	Liste des ETARE	97
09.	Liste des notes opérationnelles	110



01. Préambule

Le Sdacr est un inventaire des risques de toute nature auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours. Il détermine les objectifs de couverture de ces risques, qui seront pris en compte pour déterminer la politique générale du SDIS.





1.1 Cadre législatif et réglementaire

Le Sdacr trouve son fondement dans l'article L1424-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui précise :

Un schéma départemental d'analyse et de couverture des risques dresse l'inventaire des risques de toute nature pour la sécurité des personnes et des biens auxquels doivent faire face les services d'incendie et de secours dans le département, et détermine les objectifs de couverture de ces risques par ceux-ci.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est élaboré, sous l'autorité du préfet, par le service départemental d'incendie et de secours.

Après avis du conseil départemental, le représentant de l'Etat dans le département arrête le schéma départemental sur avis conforme du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.



La révision du schéma intervient tous les cinq ans. Elle est précédée d'une évaluation des objectifs du précédent schéma.

Sa rédaction obéit aux règles suivantes (article R 1424-38 du CGCT) :

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques, prévu à l'article L. 1424-7 est arrêté par le préfet. Celui-ci recueille l'avis du comité technique paritaire départemental, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours sur le projet de schéma.

Ce projet est également présenté au collège des chefs de service de l'Etat.

Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours. Il peut être consulté sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours.



1.2 Un document prospectif

« La prospective n'a pas pour objet de prédire l'avenir, de nous le dévoiler comme s'il s'agissait d'une chose déjà faite, mais de nous aider à le construire ». Voltaire

Un objectif est par définition un but que l'on se fixe, que l'on s'efforce d'atteindre. Le Sdacr est avant tout un document prévisionnel (cour d'appel de Marseille, arrêt du 4 avril 2005) et n'a pas de caractère normatif.

Pour autant le Sdacr est règlementairement lié à d'autres documents structurants :

- CGCT, article L1424-12 : un plan d'équipement est arrêté par le conseil d'administration en fonction des objectifs de couverture des risques fixés par le schéma départemental mentionné à l'article L1424-7
- CGCT, article R1424-42 : Le règlement opérationnel prend en considération le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et les dispositions des guides nationaux de référence.



La cohérence des politiques publiques, conduit à rechercher la compatibilité entre le Sdacr et les schémas directeurs existants comme le Projet Régional de Santé (PRS) ou les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT).

A ces titres, le Sdacr justifie l'organisation territoriale du service départemental d'incendie et de secours, légitime le règlement opérationnel et conduit à la réalisation des plans d'équipement, de recrutement, de formation et d'implantation nécessaires. Le Sdacr est également un document de référence pour la convention financière pluriannuelle entre le Sdis et le conseil départemental et le projet d'établissement du service.



1.3 Une méthode pragmatique

Les données issues des 7 dernières années de traitement des appels et interventions, depuis 2012 année de référence initiale de l'info-centre et correspondant à la date du dernier Sdacr, ont été consolidées pour classement et analyse au regard des thématiques classiques d'un Sdacr en distinguant les risques courants et les risques complexes.

Ce classement fait appel aux définitions couramment admises des risques courants et complexes.

Risques Courants :

Forte probabilité d'occurrence associée à une gravité faible en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble.



Risques Complexes :

Faible voire très faible probabilité d'occurrence associée à une gravité forte en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble.

Ce classement est parfois difficilement adaptable aux contextes évolutifs ou dynamiques. Par exemple la famille d'interventions « Feux de végétaux » peut selon les lieux, l'heure, la sensibilité des végétaux, les indices de sécheresse, relever des deux classes de risques. Afin de pouvoir maintenir la classification binaire, un distinguo est alors réalisé selon un critère opérationnel standardisé : les feux nécessitant plus de quatre engins incendie sont classés en risques complexes. Les autres interventions sont classées en risques courants car de fréquence élevée et sans enjeux importants.



Risques courants : Une approche statistique et spatialisée des risques

L'annexe 1 : Classement des natures d'interventions existantes (01/01/2018), distingue chaque nature d'intervention au regard des risques de type Sdacr.



Préambule



Sur la base d'un inventaire des risques naturels, technologiques, anthropiques, les risques complexes sont illustrés, à défaut scénarisés afin de les évaluer selon les critères d'occurrence et d'enjeux propres à chacun.



Risques complexes : Une approche holistique des risques

L'annexe 2 : Risques Complexes, répertorie les risques complexes existants et leurs effets potentiels en termes d'occurrence et d'enjeux dans le département.

Le Sdis a choisi d'analyser la notion de risques émergents ou nouveaux, visant à regrouper toutes les évolutions (techniques, sociétales, environnementales, ...) ayant un impact potentiel sur l'organisation ou les procédures opérationnelles en vigueur.



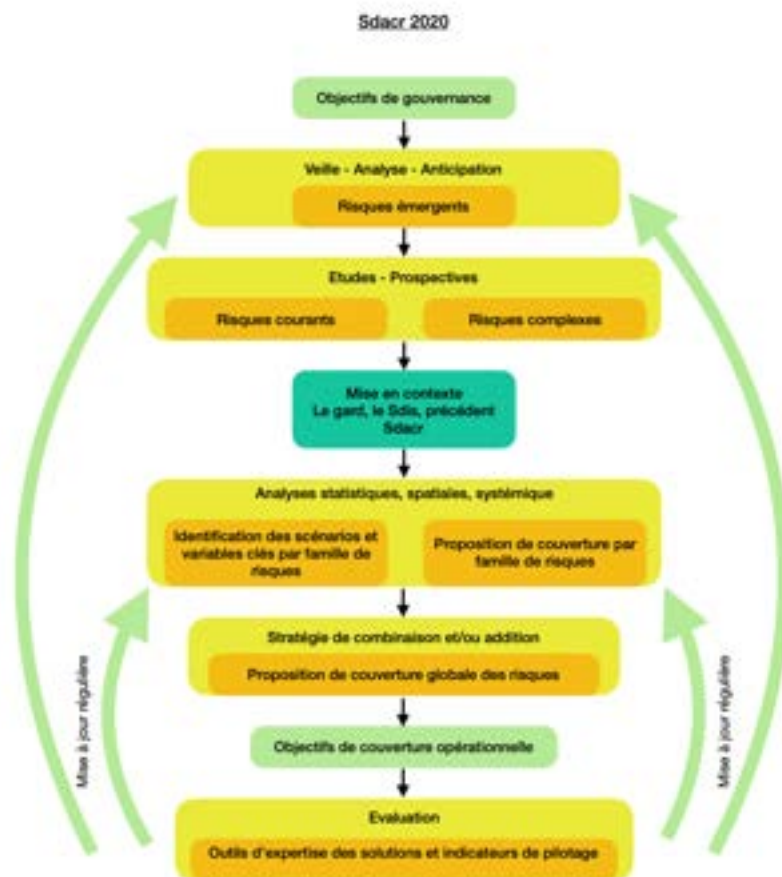
Dans ce domaine ni l'approche statistique ni l'analyse systémique du risque ne sont pertinentes. L'enjeu est donc d'anticiper avec une forte incertitude les ruptures ou évolutions rapides.



Risques émergents ou nouveaux : veille des évolutions pouvant provoquer un nouveau risque ou la mutation d'un risque existant

Le Sdac ne peut ignorer des risques internes à l'établissement ou à ses partenaires directs ayant un impact potentiel sur l'organisation ou les procédures opérationnelles.

Ces risques, génériques de toute organisation, doivent être analysés pour isoler leur composante affectant directement l'axe opérationnel : risques juridiques, risques sociaux et psychosociaux, résilience humaine et technique, ...



Les risques ayant été analysés, le Sdacr a pour vocation de permettre aux autorités de gouvernance du Sdis de définir les objectifs de «couverture opérationnelle » acceptables par la population défendue.

Il doit associer à ces objectifs de réponse opérationnelle des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité dans le temps.

C'est l'orientation donnée à ce Sdacr qui vise à proposer une méthode de mesure et d'adaptation de l'efficacité opérationnelle du Sdis aux évolutions de toute nature de manière intelligible, pragmatique et reproductible.

Cette méthode d'analyse et de prospective doit être régénérée très cycliquement (annuellement) pour adapter les objectifs de couverture opérationnelle aux évènements prévisibles ou non qui modifient l'activité globale du service.



1.4 Bilan du Sdacr 2012

Le Sdacr version 2012 comporte 130 préconisations à caractère opérationnel dans des thématiques balayant les risques courants et particuliers, les sites à risque ou la résilience intrinsèque du Sdis.

Sur l'ensemble de ces préconisations :

- 9 sont classées sans objet ;
- 30 sont réalisées ;
- 26 sont partiellement réalisées ;
- 65 ne sont pas réalisées.

Annexe 3 : Bilan du Sdacr 2012.

Les 9 préconisations classées sans objet le sont principalement car découlant d'une autre, elles ne peuvent avoir de sens que si la préconisation initiale est réalisée.

Concernant les préconisations partiellement ou non réalisées, l'histoire des dernières années nous rappelle des points importants :

- le Sdis du Gard a dû faire face, comme tous les Sdis de France, à la recrudescence de menaces à caractère terroriste qui l'ont obligé à faire des investissements conséquents et à réorienter ses capacités et compétences vers l'analyse et la réponse à apporter à ces menaces, probablement au détriment de certaines préconisations du Sdacr 2012,
- la crise financière des années 2010, la détérioration des finances publiques n'ont pas épargné le Sdis. La non réalisation de certaines préconisations du Sdacr 2012 en est certainement la conséquence directe,

Parmi les préconisations partiellement ou pas réalisées, 23 sont reprises dans cette mise à jour. Les autres, ne s'inscrivant pas dans le concept du Sdacr 2020, devraient être transposées dans les documents initiés par le présent Sdacr (règlement opérationnel, plan d'équipement, plan de formation) ou transformées en objectifs des services opérationnels.





Focus sur la couverture spatiale :

Concernant la distribution des secours, le Sdacr 2012 introduisait deux types de préconisations, l'une basée sur une sectorisation de premier appel intégrant un découpage départemental sur la base des limites communales (hormis quelques exceptions), l'autre sur la création de centres de secours pérennes ou saisonniers.

Les préconisations concernant la révision de sectorisation des centres ont été appliquées dans la limite où elles n'avaient pas d'effets sur l'organisation des centres (en effectif, matériel voire casernement).

Celles concernant la réalisation de nouveaux centres se concrétisent par la construction d'un centre de secours dans la banlieue ouest de la ville de Nîmes et un centre saisonnier couvrant une partie de la Vallée de la Cèze durant la période estivale.



Plusieurs préconisations du Sdacr version 2012 étaient orientées vers une amélioration des taux de couverture des secteurs d'appels en matière de risque courant, l'objectif fixé le taux de couverture minima à 95%.

Seuls deux centres sur 30 atteignent l'objectif de taux de couverture. Pourtant en 2016 une révision des « engagements a-priori » des moyens du Sdis a entraîné une rationalisation accrue de l'emploi des moyens de secours et donc, en théorie, une amélioration.

Il est aussi à noter que certains secteurs sont difficilement comparables du fait de déplacements de casernes (cas de Bagnols sur Cèze), de création de centre de secours (cas du secteur de Villeneuve lez Avignon).

Annexe 4 : Bilan Sdacr 2012 : zoom taux de couverture des secteurs d'appel.



Focus sur la ressource humaine opérationnelle :

Afin d'atteindre les objectifs de taux de couverture, le Sdacr 2012 s'appuyait sur des Potentiels Opérationnel Journalier (POJ) définis centre par centre en périodes d'hiver ou d'été, diurnes ou nocturnes.

Il mettait déjà en lumière des incohérences entre le classement des centres au sens de l'article R 124-39 du CGCT induisant un POJ (article R 124-42) et le POJ calculé au regard des objectifs de taux de couverture.

Les données disponibles aujourd'hui permettent d'effectuer un état des POJ intégrant tous ces aspects (réglementaire au sens du CGCT, réglementaire au sens du Règlement Opérationnel, préconisé par le Sdacr 2012 et réellement constaté en moyenne).

Annexe 5 : Bilan Sdacr 2012 : zoom Potentiel Opérationnel Journalier (POJ-hiver) des centres de secours

Notons que la notion de Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) ne prend en compte que les personnels en garde ou astreinte.



Focus sur les moyens opérationnels :

Plusieurs des préconisations du Sdacr 2012 traitaient du parc de véhicules opérationnels.

Le comparatif entre le parc conventionnel existant (au 01/01/2020) et les préconisations du Sdacr 2012 est simple à réaliser et les données d'aujourd'hui nous permettent d'affiner la notion de réserve départementale sur la base des indisponibilités opérationnelles réellement constatées. Parc de Camions Citerne Grande Capacité (CCGC) mis à part, les préconisations du précédent Sdacr ne sont pas atteintes quel que soit le type de véhicule.

Les préconisations qui traitaient du remplacement de véhicules spécifiques, n'apparaissant pas dans le parc des engins conventionnels, ont été traitées ou sont quasiment toutes en cours de réalisation (Dévidoir Automobile, remplacement du Tri-extincteur, ...).

Le Sdacr 2012 n'a pas donné lieu à la rédaction ou mise à jour d'un plan d'équipement.

Annexe 6: Bilan Sdacr 2012 : zoom parc de véhicule opérationnel.



Focus sur la formation :

En matière de formation, les préconisations du Sdacr 2012 sont principalement orientées vers les risques complexes et des compléments de formation concernant les cadres. Ces préconisations sont partiellement ou pas réalisées. Durant la période 2017-2019, un plan de formation a été validé.



La conjoncture économique, la résurgence de la menace terroriste n'ont pas été favorables aux préconisations du Sdacr 2012.

Le Sdis a mis en oeuvre les mesures de redistribution des secours sans impact sur son organisation administrative et financière.

Il s'est doté d'un ensemble de procédures (notes opérationnelles, ordre d'opération), de documentations (plans, ETARE, ...) dont la mise à jour est devenue complexe.



02. Objectifs

- 
- 1 Inscrire le Sdis dans une démarche d'amélioration continue et de performance de la qualité de la réponse opérationnelle.
 - 2 Inscrire le sdis au coeur du territoire : couvrir 95% de la population par un délai de réponse moyen du Sdis inférieur à 20 minutes depuis le décroché de l'appel d'urgence jusqu'à l'arrivée sur les lieux de l'intervention d'un engin de secours à personne.
 - 3 Atteindre un délai moyen de traitement des appels d'urgence inférieur à 3 minutes.
 - 4 Intégrer la sécurité des sapeurs-pompiers dès la réflexion préalable aux procédures opérationnelles.
 - 5 Améliorer la sécurité des SP en interventions par :
 - la mise à niveau des parcs de véhicules et matériels aux normes actuellement en vigueur,
 - l'actualisation régulière des procédures relatives aux violences envers les sapeurs-pompiers,
 - l'acquisition de matériels adaptés (caméra piéton, par exemple).
 - 6 Rendre cohérent les armements en personnels et matériels des centres de secours avec la sollicitation en matière de risque courant de leur secteur de premier appel.
 - 7 Augmenter l'autonomie du Sdis en matière de couverture des risques complexes d'impacts élevés ou d'occurrences inférieures à 10 ans.
 - 8 Intégrer le modèle de sécurité civile, des axes de gouvernance à la couverture opérationnelle, en particulier par la complémentarité entre SPP et SPV.
 - 9 Augmenter la résilience du Sdis :
 - pouvoir mobiliser sans délai 50% d'effectifs supplémentaire au POJ sur la base de disponibilités identifiées,
 - sécuriser le Centre de Traitement des Appels (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).
- 



03. Présentation générale du département du Gard

3.1 Le territoire et sa géographie

Le département du Gard a une superficie de 5853 Km². Il est composé de trois zones distinctes : les contreforts du massif central ou Cévennes, les garrigues calcaires et les plaines alluviales.

Les Cévennes au nord culminent à 1565 mètres au sommet du Mont Aigoual et donnent naissance à de nombreuses vallées. 2489 cavités souterraines sont répertoriées dont 97 contiennent des siphons ou lacs intéressants les plongeurs spéléologues. La partie nord ouest du département est parsemée d'anciens sites miniers.



Sa superficie est composée de :

- 48% de surface forestière (arborée ou sous forme de garrigues ou landes) ;
- 27% de surface cultivée.

Le Gard possède une façade maritime de 23Km et le plus grand port de tourisme européen.

3.2 L'hydrographie

A l'est comme à l'ouest deux fleuves délimitent le département, ces deux fleuves concentrent tous les bassins versants du département à l'exception de ceux du massif de l'Aigoual qui s'orientent, soit vers le département de l'Hérault et le bassin éponyme, soit vers le bassin versant du Tarn. La rivière Ardèche complète ses limites départementales.



Les Gardons et la Cèze drainent un réseau de bassins versants qui se démultiplient à plus petite échelle au regard du relief du département.

Du plus petit au plus important, tous ces bassins sont soumis aux aléas du climat méditerranéen et peuvent donner lieu à des débordements rapides et conséquents.

Les surfaces inondables qu'ils traversent représentent 20% de la surface du département (1125 Km²).

Le Rhône (endigué) a aussi la particularité de placer le sud du département sous le niveau du fleuve lors des périodes de crues. Cette superficie comprend les communes qui bordent le fleuve et toute la petite Camargue jusqu'au Grau du Roi.



3.3 Le climat

De type méditerranéen pour la plus grande partie du département, ce climat doux est aussi caractérisé par ses caprices. Ainsi, le département du Gard, s'il ne bat pas le record français, est sur le podium en matière de mesure de :

- vitesse de vent ;
- température diurne ;
- précipitations ;
- ensoleillement ;
- ...

Du climat et de la géographie du département naissent deux risques majeurs, inondation-ruissellement et feux d'espaces naturels.



3.4 Les structures administratives

Le Gard est à la jonction de trois régions et frontalier avec six départements. Il comporte 3 arrondissements, 23 cantons, 351 communes et 14 intercommunalités.

Le Sdis est structuré en 11 groupements fonctionnels et 3 groupements territoriaux, le groupement Cévennes-Aigoual couvrant les arrondissements d'Alès et du Vigan, les groupements Garrigues-Camargue et Vallée du Rhône se partageant l'arrondissement de Nîmes, autour d'une direction.

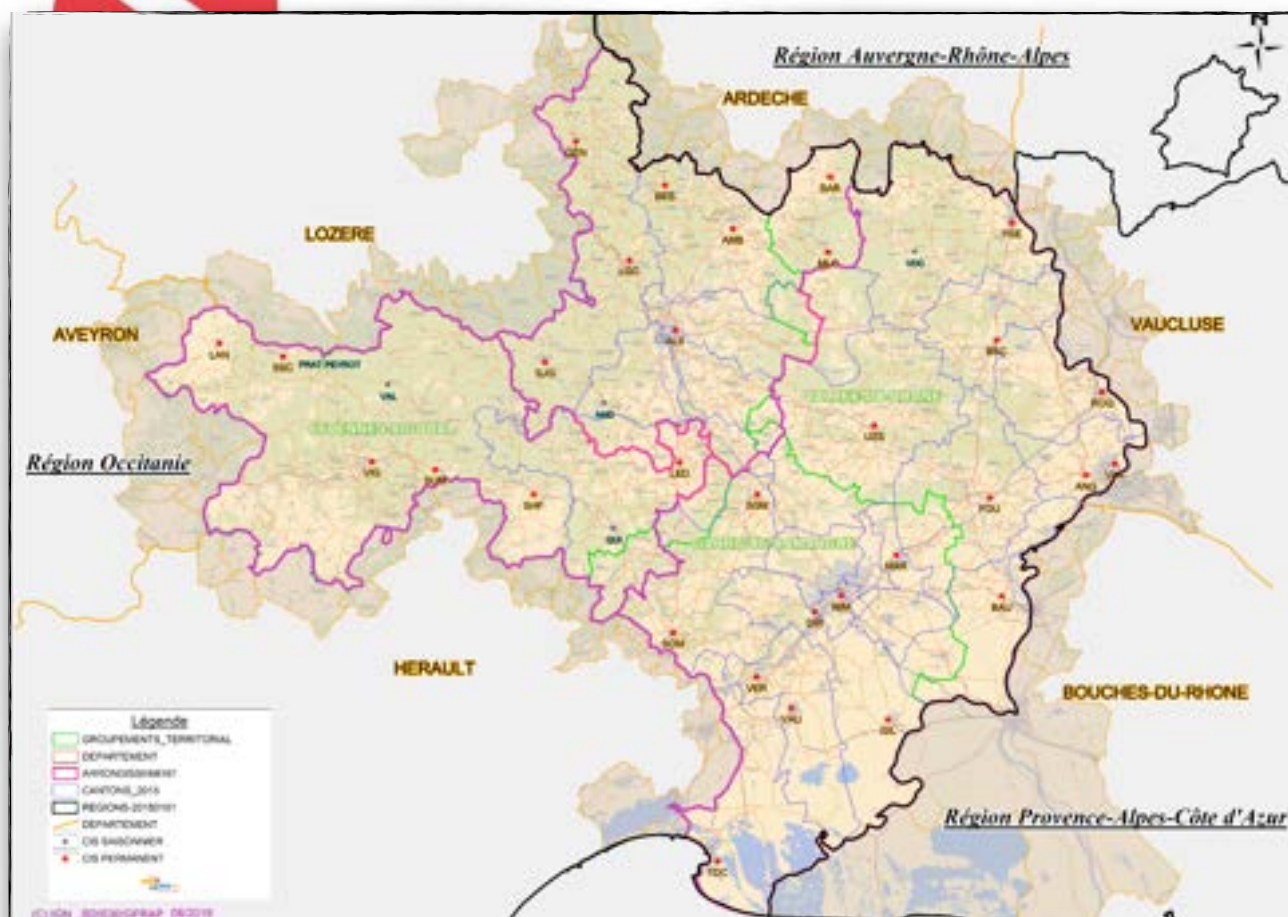
Il comporte :

- 5 centres de secours principaux ;
- 25 centres de secours dont 1 armé en alternance (hebdomadaire) dans deux casernements distincts ;
- 4 postes saisonniers armés ponctuellement en été ;
- 1 poste saisonnier armé ponctuellement en hiver.



Il s'agit là de la particularité du Sdis 30 qui, s'il était dans la moyenne nationale des Sdis de sa catégorie (B), serait constitué de 63 centres de secours. Cette organisation territoriale oblige à réduire les délais de réponse du Sdis par une présence de personnels en garde supérieure à la moyenne et à s'appuyer sur des centres de secours de taille plus importante.

Par convention, 11 communes des départements limitrophes sont défendues en premier appel en totalité ou partiellement par le Sdis 30 (Boisseron, Campagne, Galargues, Saussine, Garrigues, La Roque Sainte Marguerites, Saint André de Vézines, Veyreau, Vialas, Arles) et inversement 13 communes Gardoises sont défendues en totalité ou partiellement par les Sdis limitrophes (Aramon, Corconne, Fourques, Le Garn, Montdardier, Rogues, Saint Etienne des Sorts, Saint Gilles, Saint Laurent le Minier, Trèves, Vallabrègues, Vauvert, Vissec).



3.5 Démographie et habitat

Que l'on se base sur la population municipale ou **DGF**, le nombre d'habitants gardois évolue à la hausse depuis plusieurs années :

- 2006 : 683169 habitants, **684943** au titre de population **DGF** ;
- 2011 : 718357 habitants (+5,1%), **742359** au titre de population **DGF** (+8,3%) ;
- 2016 : 742006 habitants (+3,3%), **784759** au titre de population **DGF** (+5,7%) ;
- 2020 : 744178 habitants (+1%), **population DGF non connu à ce jour.**

Un solde migratoire positif, alimenté par un héliotropisme reconnu, et un solde naturel positif expliquent cette augmentation.

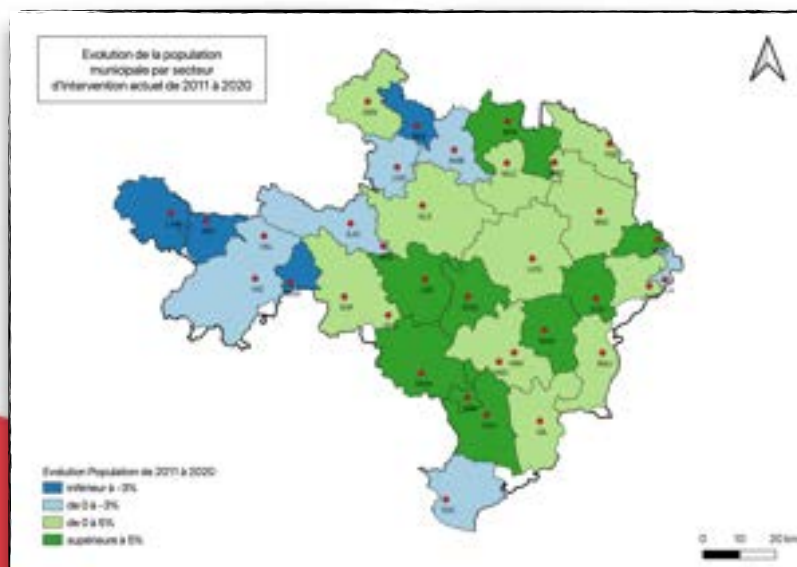
Les études montrent que cette tendance à la hausse du nombre d'habitants devrait continuer dans une proportion toutefois plus faible que lors des années 2000-2010.

La tendance est à l'augmentation de l'âge moyen de la population du département.

Du fait de la mobilité touristique ou professionnelle, la population présente dans un département, à un instant donné, est généralement différente de la population officielle.

Fort de 330 000 lits touristiques (source : Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard), et sans prendre en compte les locations de particuliers à particuliers, cela se traduit par une augmentation saisonnière de population qui amène le nombre de résidents à dépasser le million.

A cette variation saisonnière des mois d'été s'ajoutent des variations plus aléatoires lors des vacances scolaires de printemps ou de week-end prolongés.



Cette augmentation globale de population et les variations saisonnières ne sont pas uniformes dans tout le département.

Rapportée à la sectorisation opérationnelle actuelle, on observe une baisse de population dans 7 secteurs du groupement Cevennes-Aigoual (Sumene, Bessege, Aigoual, La Grand Combe, Saint Ambroix, Le Vigan) dans un secteur du groupement Vallée du Rhône (Villeneuve les avignon) et un en Garrigues-Camargue qui fait figure d'anachronisme (Terre de Camargue).

Annexe 7 : Evolution de la population par secteurs de premier appel

3.6 Aspects sociaux-économiques

Le département du Gard est un territoire en difficulté économique et sociale. Le taux de pauvreté est de l'ordre de 20 % et le classe autour de la cinquième place des départements les plus pauvres de la France métropolitaine.

Il en est de même pour le taux de chômage annuel moyen de l'ordre de 12% de la population qui classe aussi le département en cinquième position des départements métropolitain.

Aucun indicateur ne permet de penser que ces taux relativement stables depuis quelques années, s'améliorent notablement.



04. Risques courants

4.1 Définitions

Les risques courants sont définis de la façon suivante : Forte probabilité d'occurrence associée à une gravité faible en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement.

Les natures d'interventions relatives aux risques courants, définies dans le règlement opérationnel en vigueur, sont classées suivants cinq familles de risques :

- courant - SAP : ensemble des secours à personne hors accidents de circulation ;
- courant - AVP : accidents de circulation ;
- courant - INC : incendies en milieu urbain (bâtiments, véhicules, éléments urbains, ...) ;
- courant - FDF : incendies de végétation limité à l'emploi de quatre véhicules d'extinction ;
- courant - DIV : interventions pour animaux, reconnaissances, épuisements de locaux, ...

Annexe 1: Classement des natures d'intervention existantes au 01/01/2018





Si les trois premières familles n'appellent pas de commentaires particuliers, les deux dernières sont à analyser :

- courant - FdF : feux de végétaux limités à de petites surfaces ou de faibles enjeux correspondant à une activité courante dans les départements de la façade méditerranéenne en toutes saisons. Les feux de végétaux importants sont traités en risques complexes ;

- courant - DIV : il s'agit ici d'être en mesure d'exclure une partie des interventions des analyses de délai. En effet, nombre d'interventions classées dans cette famille font l'objet de prise de rendez-vous et ne sont donc pas traitées en temps réel (les destructions d'hyménoptères typiquement). Elles ne sont donc pas pertinentes pour décrire la sollicitation opérationnelle instantanée et sont donc exclues des analyses de délai de réponse du Sdis.

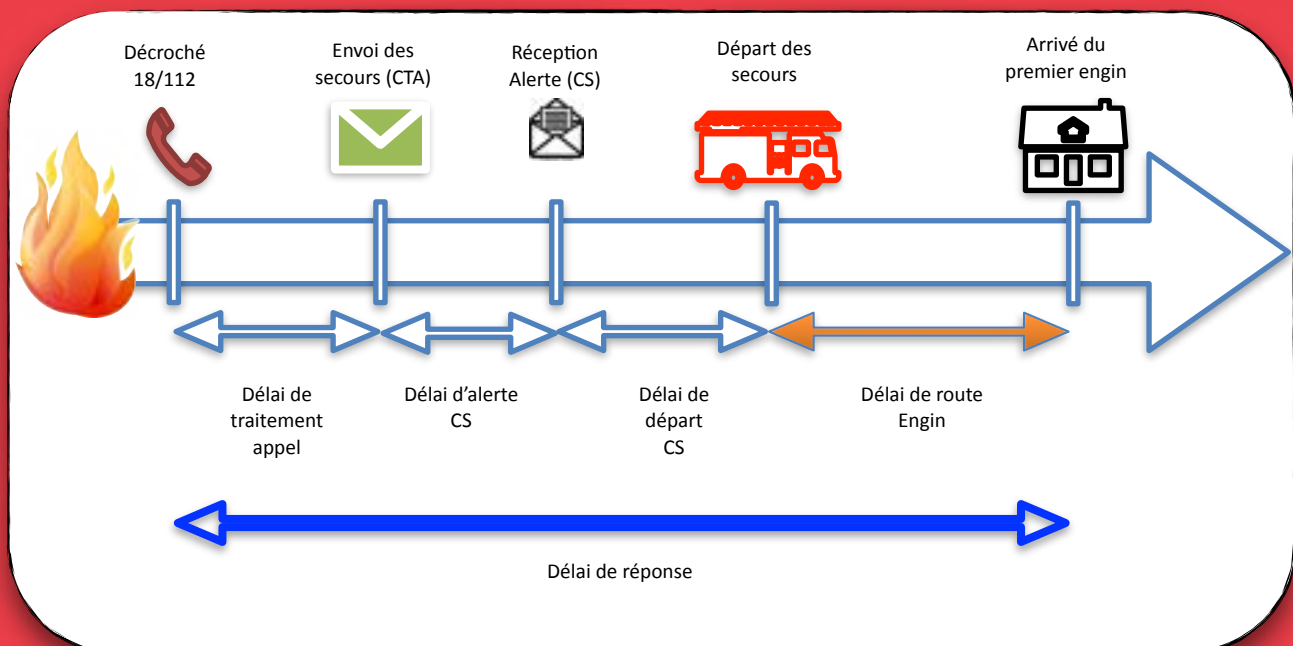
Potentiel Opérationnel Journalier (POJ) :

Ensemble des personnels susceptibles d'être engagés en intervention en position de garde ou d'astreinte en référence à la définition du règlement opérationnel.



Délai de réponse :

Délai entre l'arrivée de l'appel d'urgence sur le poste de travail d'un stationnaire et l'arrivée sur les lieux du premier des véhicules engagés.





Risques courants



Le délai de transmission de l'alerte n'est pas distingué car globalement uniforme et de l'ordre d'une vingtaine de secondes pour l'ensemble des centres de secours.

Il est à noter que le guide méthodologique d'élaboration des Sdac, en date de janvier 2020, précise comme début de délai de réponse, « l'heure de l'arrivée de l'appel au commutateur téléphonique ».

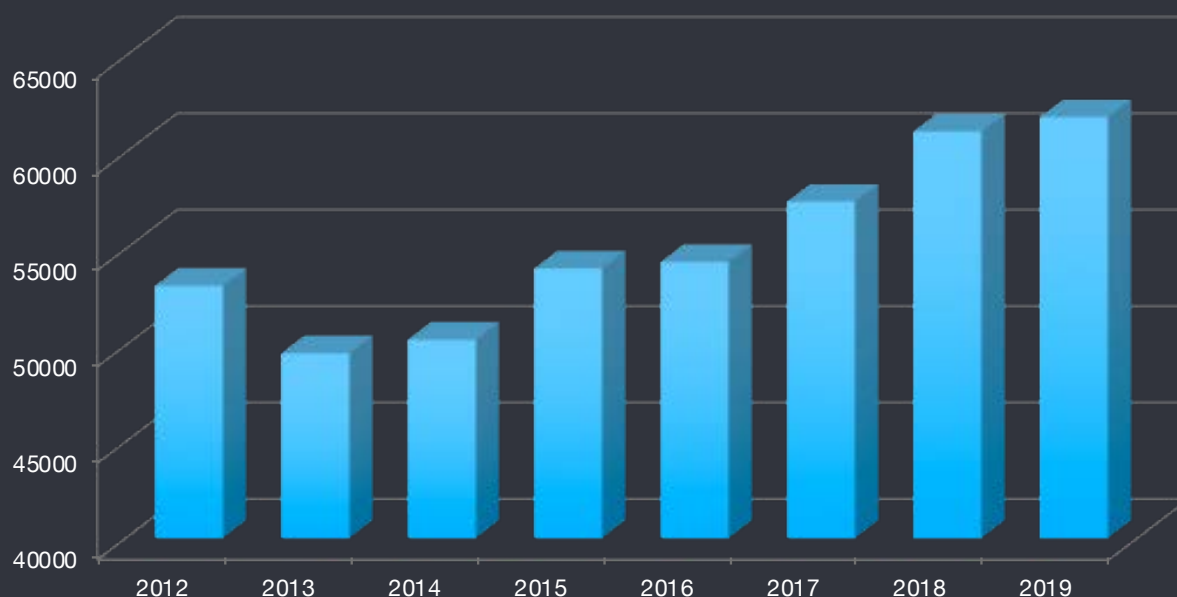
Les données archivées par le Sdis, trop récentes et trop peu nombreuses, ne permettent pas d'analyses intégrant cette nouveauté.

4.2 Analyse quantitative

Au regard de l'évolution des interventions pour risques courants depuis le dernier Sdac, les années 2015 et 2016 marquent le retour aux chiffres de 2012. Après une chute d'activité brutale en 2013, probablement due à un ralentissement général de l'activité économique, les interventions pour risques courants ont augmentées de 2,3% de 2012 à 2016.



Interventions risques courants 2012-2019





L'évolution après 2016 est marquée par une augmentation annuelle de l'ordre de 6%, qui semble tendre vers une asymptote jusqu'en 2019. Le deuxième semestre 2019 est marqué par un net ralentissement qui se confirme au premier trimestre 2020. Il s'agit d'un recentrage des missions pour secours à personne après une période (2018) d'évolution rapide due à un changement de modalité de traitement des appels d'urgence dans les centres 15 français.

La pandémie COVID-19 dont les effets sont certains au cours du premier semestre impacte fortement les activités opérationnelles du Sdis en 2020 par :

- une baisse globale de l'ordre de 30% durant 10 semaines ;
- un besoin de haute technicité opérationnelle.

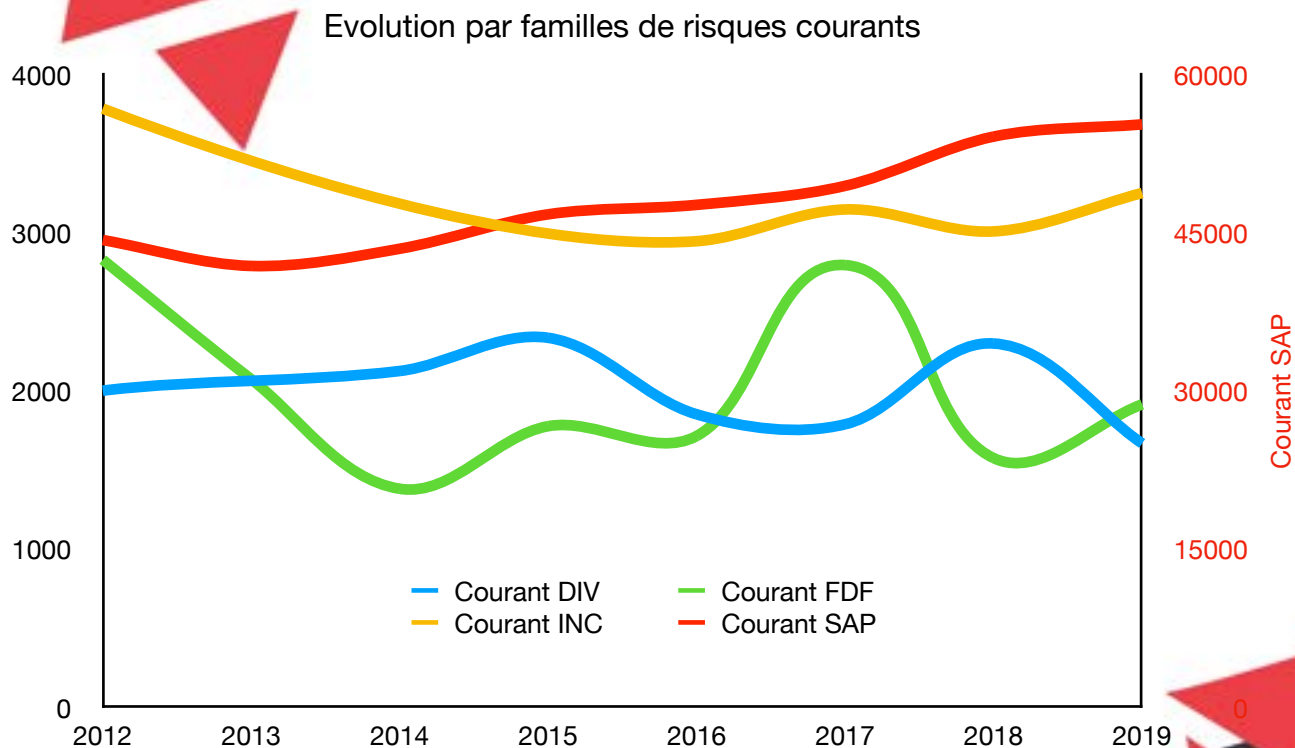


Toutes les familles de risques courants définies aux paragraphes précédents n'évoluent pas de la même façon.

La famille des risques courants divers (DIV) est globalement stable depuis quelques années, elle représente environ 2000 interventions annuelles. Ces interventions sont généralement peu consommatrices de personnels mais font parfois appel à des unités spécialisées en particulier concernant les animaux.

La famille des risques courants Feux de Forêts (FDF) subit des variations beaucoup plus erratiques liées à une météo parfois propice aux feux de végétaux. Le nombre d'interventions annuel n'a jamais atteint 3000. Lorsque le niveau de risque, lié à une météo défavorable ou à des mises à feu localisées, augmente, les dispositions opérationnelles se rapprochent du niveau de réponse du risque complexe feux de forêt (abordé infra).

La famille risque incendie urbain (INC) évolue de manière asymptotique, il semble que nous ayons atteint un niveau plancher qui ne baisse plus. Cela représente un peu plus de 3000 interventions annuelles.



La famille risque courant secours à personne (SAP) évolue à la hausse (24% depuis 2012), elle explique la hausse globale depuis quelques années. La continuité de ce rythme d'augmentation se traduira forcément par une adaptation des moyens humains et matériels opérationnels du Sdis. Cette adaptation ne doit pas s'effectuer au détriment de la réponse aux autres risques courants dont le volume d'interventions reste stable.



Il serait intéressant de pouvoir corréler de manière fiable, la variation de nos activités opérationnelles courantes avec des données externes.

Une large part de nos activités étant liée à la présence et/ou à l'activité humaine, les indicateurs démographiques sembleraient pertinents.

Malheureusement l'analyse de nos 7 années statistiques ne permet pas de lier simplement démographie et risques courants, même en croisant et « affinant » les indicateurs.

En effet si notre activité semble suivre la démographie, de nombreux phénomènes conjoncturels ou à plus long terme s'entrecroisent et parasitent sensiblement nos projections :

- crises de niveau national ou mondial de nature financière, sociale, militaire, ... ;
- évolution de la désertification médicale ;
- évolution du nombre d'emplois disponibles ;
- évolution de la paupérisation de la population ;
- mobilité pendulaire ;
- changement de destinations touristiques conjoncturel (attentat en Egypte, Tunisie, Indonésie, ...) ;
- aménagement du territoire ;
- évolution du champ d'action de nos partenaires institutionnels ;
- etc.

Le Sdis n'ayant pas faculté à agir sur ces différents paramètres, il se doit d'être réactif au début des événements nouveaux impactant son activité opérationnelle.

Sur la base d'analyses très périodiques d'indicateurs opérationnels, la variation du spectre du risque courant doit se traduire par des correctifs en termes de couverture opérationnelle.

Les interventions pour secours à personnes ont augmenté de manière importantes ces dernières années. Le Sdis devra y faire face ou trouver des palliatifs avec ses partenaires. Cela commence en particulier par une reprise de la maîtrise de son activité en ce domaine.

La couverture du risque secours à personnes ne doit pas altérer les capacités à intervenir dans les autres domaines, incendies urbains et d'espaces naturels, car les actions du Sdis en la matière s'exercent dans le cadre de missions non partagées et ne diminuent pas.



4.3 Analyse qualitative

Cette phase d'analyse doit s'intéresser à la géographie du département, l'implantation des centres de secours, à la répartition temporelle des actions du Sdis ainsi qu'aux procédures d'engagement des moyens.

Focus sur les procédures :

La procédure globale d'engagement des moyens date de la mise en oeuvre du CTA (2008) et obéit aux règles générales suivantes :

- message d'accueil automatique pré-enregistré, recherche d'un stationnaire disponible ou boucle de mise en attente ;
- localisation de l'adresse sur la base de données cartographiques
« propriétaires » qui permet d'identifier des ressources propres au Sdis (données relatives à la défense en eau contre l'incendie, établissements ;
- identification d'une nature d'intervention sur la base d'un choix parmi 114 (nombre évolutif) ;
- proposition automatique d'engagement ordonnée (combinaison entre le lieu, la nature de l'intervention et les disponibilités humaines et matérielles des centres les plus proches) ;
- analyse, modification éventuelle, validation et transmission aux centres concernés des ordres de départ ;
- modification possible dans chaque centre des engins prévus (à type équivalent), des personnels prévus et procédures classiques de départ au feu (prise de renseignement, plan, radio, ... du chef d'agrès, départ en intervention de l'engin).





Risques courants



Cette procédure est intégrée dans le règlement opérationnel du service.

Elle est complétée par plus de 150 notes opérationnelles locales, 6 conventions inter-Sdis, une vingtaine de conventions de partenariat, 2 ordres d'opérations majeurs, plus de 30 plans de secours de portées diverses, 379 dossiers d'établissements répertoriés (ETARE) et par une série grandissante de notes de doctrine opérationnelle ou de guides de doctrine (plus de 20 documents totalisant plusieurs milliers de pages) qui se veulent être du domaine du « droit souple » mais rédigés par un cortège d'experts difficilement contestables.

[Annexe 8 : Liste des ETARE,](#)
[Annexe 9 : Notes opérationnelles](#)

Au regard des engagements réalisés, on peut tout de même noter que :

- en 2018, plus de 13% des adresses d'interventions contiennent le signe « @ ». Hormis quelques exceptions (autoroutes par exemple), ce signe traduit une imprécision dans l'adresse et donc des difficultés de recherche ;
- les dossiers d'établissements répertoriés (379 évolutifs) induisent encore des incohérences entre la proposition d'engagement liée à la liste des natures à disposition des stationnaires et un libellé de nature précisé dans le dossier de l'établissement, cela n'est pas de nature à optimiser le temps de traitement ;
- les modifications d'engagement apportées, concernant les engins, ont peu d'impact en termes de délai car souvent traitées après le départ du véhicule, celles concernant le personnel ont par contre forcément une incidence car la procédure d'alerte locale est relancée.



Entre des procédures trop nombreuses, parfois disparates voire vieillissantes, l'analyse humaine tend à se scléroser.

La « numérisation » du traitement des appels pourrait laisser place à davantage de réflexion basée sur des fondamentaux aujourd'hui noyés dans la masse procédurale.



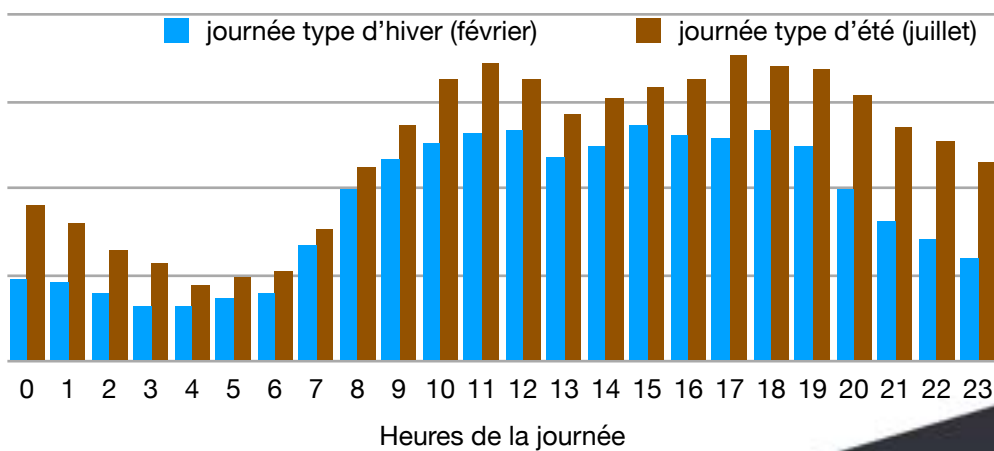
Risques courants



Focus Temporel :

D'un point de vue temporel global les engagements (sorties d'engins) en termes de risque courant sont représentés ci-après durant les périodes à sollicitation basse (février par exemple) ou à sollicitation haute (juillet).

Si l'on observe que 7h00 marque le début d'une journée opérationnelle de référence, quelle que soit la période, les journées voient se produire deux pics d'activités en milieu de matinée et fin d'après-midi, d'amplitudes différentes suivant la saison.

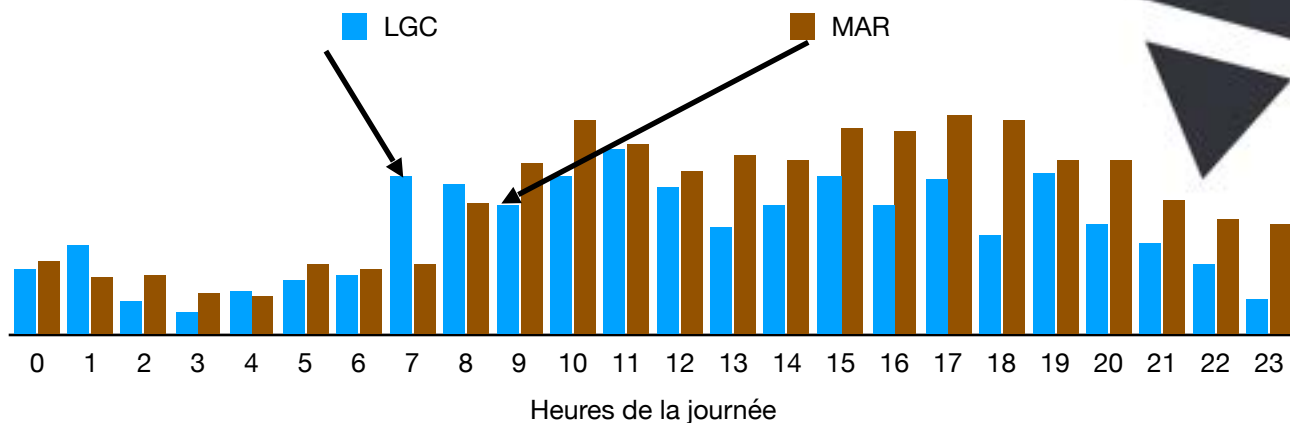


Elles se terminent par un retour au niveau de sollicitation de 7h00 du matin vers 21h00 en période « d'hiver » et vers 1h00 le lendemain en « été ».

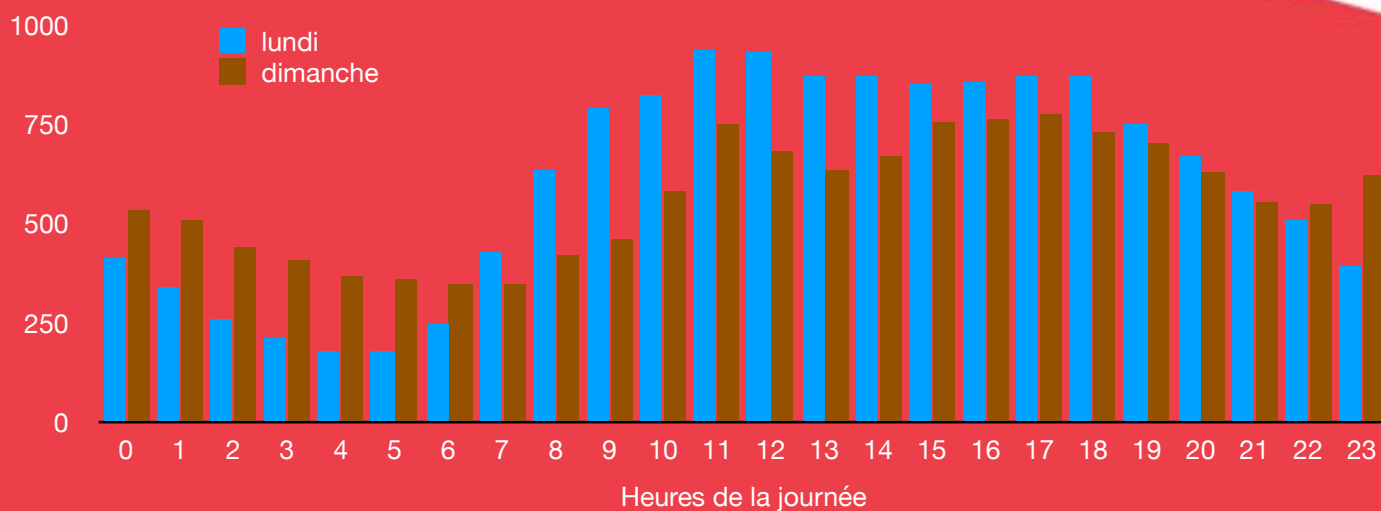
Dans tous les cas la notion de Potentiel Opérationnel (effectif en garde ou astreinte susceptible d'être engagé en intervention) de jour ou de nuit, avec des limites fixées à 7h00 et 19h00, ne correspond plus à la réalité des engagements. En effet, les activités humaines ont tendance à se prolonger de plus en plus tard dans la nuit en période « d'été », comme en période « hivernale », ce qui est plus inattendu.

Un indicateur mesurant cette tendance ne peut pas rester à l'échelle départementale pour être pertinent, il doit se démultiplier à l'échelle des secteurs d'appel.

Comme le montre la figure ci-après, l'heure de début d'une journée type sur les secteurs de Marguerittes et La Grand Combe n'est pas la même.



La figure qui suit montre les différences au sein d'un même secteur entre les jours de la semaine (Secteur de Nîmes sur cet exemple). On observe une différence plus que notable entre les engagements d'engins les lundi et dimanche. Une amélioration de la couverture opérationnelle est plus pertinente le lundi que le dimanche.





Entre des territoires qui ont des modes de vie différents, des saisonnalités bien marquées, il n'est plus pertinent de limiter l'organisation opérationnelle du Sdis à deux périodes annuelles.

Les principes d'adaptation aux risques de la réponse opérationnelle, tels que conçus pour le secteur de Terre de Camargue, sont à déployer de manière plus générale.

Des indicateurs classiques (sortie d'engins, engagement de personnel) permettent une actualisation régulière.

Focus Géomatique :

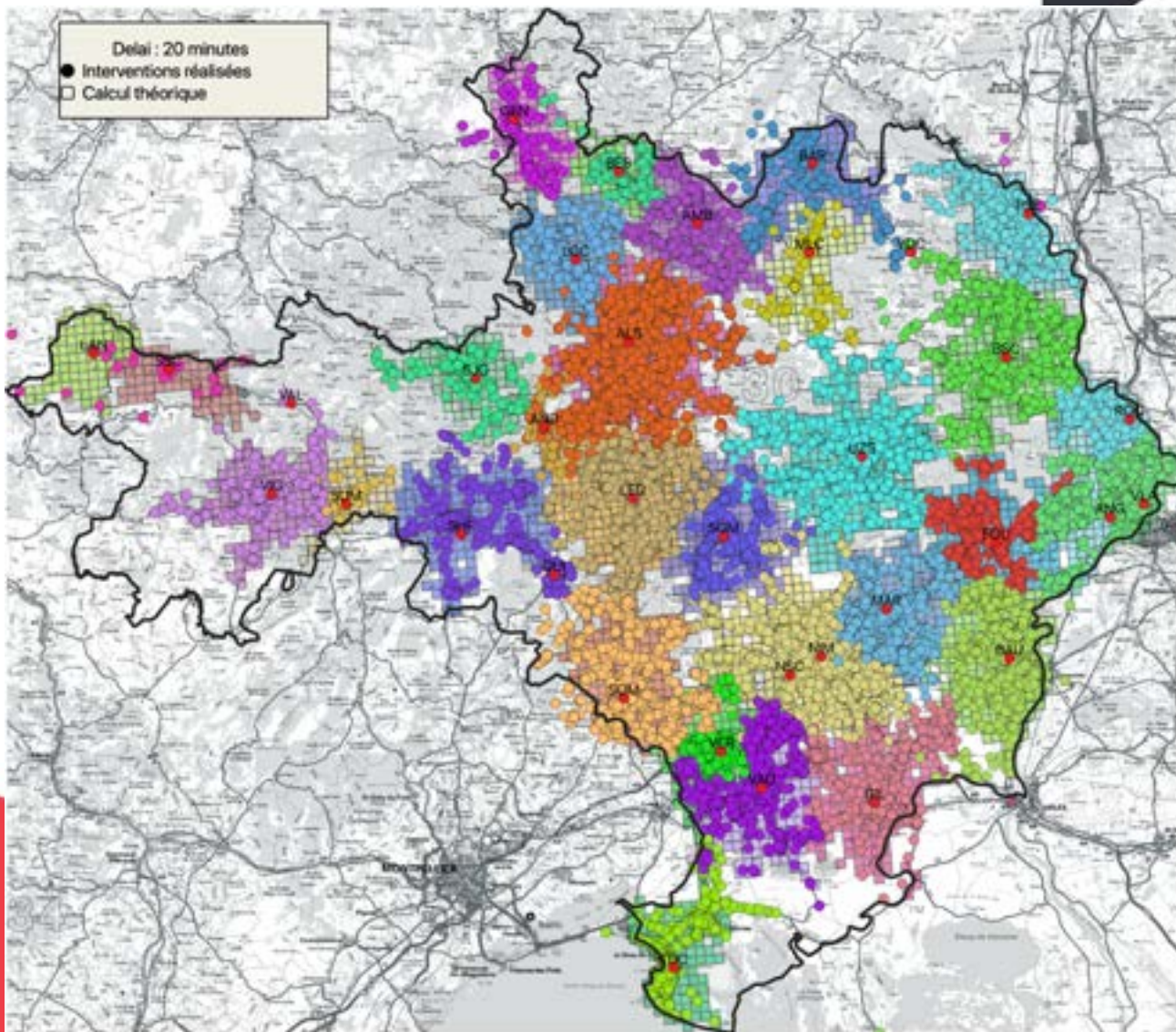
La distribution des secours se base aujourd'hui sur un découpage départemental largement issu de l'ère communale et principalement calquée sur le découpage administratif des communes, à quelques exceptions près (Nîmes, Collias, Saint Laurent d'Aigouze, Val d'Aigoual).

Les temps de réponses opérationnelles du Sdis sur la base des interventions passées sont connus, mais ils ne permettent pas une analyse sur l'ensemble du département. En effet, malgré le nombre conséquent de données (141255 interventions), certains territoires n'ont pas fait l'objet d'une intervention.

Sur la base des données INSEE de population au Km², l'ensemble du département a été couvert en carrés d'1Km de côté, avec pour chaque carré :

- l'identification du centre de secours le plus proche ;
- le calcul théorique du délai de route depuis tous les centres.

L'échantillon de données et le calcul théorique ont été confrontés à des intervalles de temps différents (30, 20, 15, 10 minutes). La carte suivante est une illustration à 20 minutes.



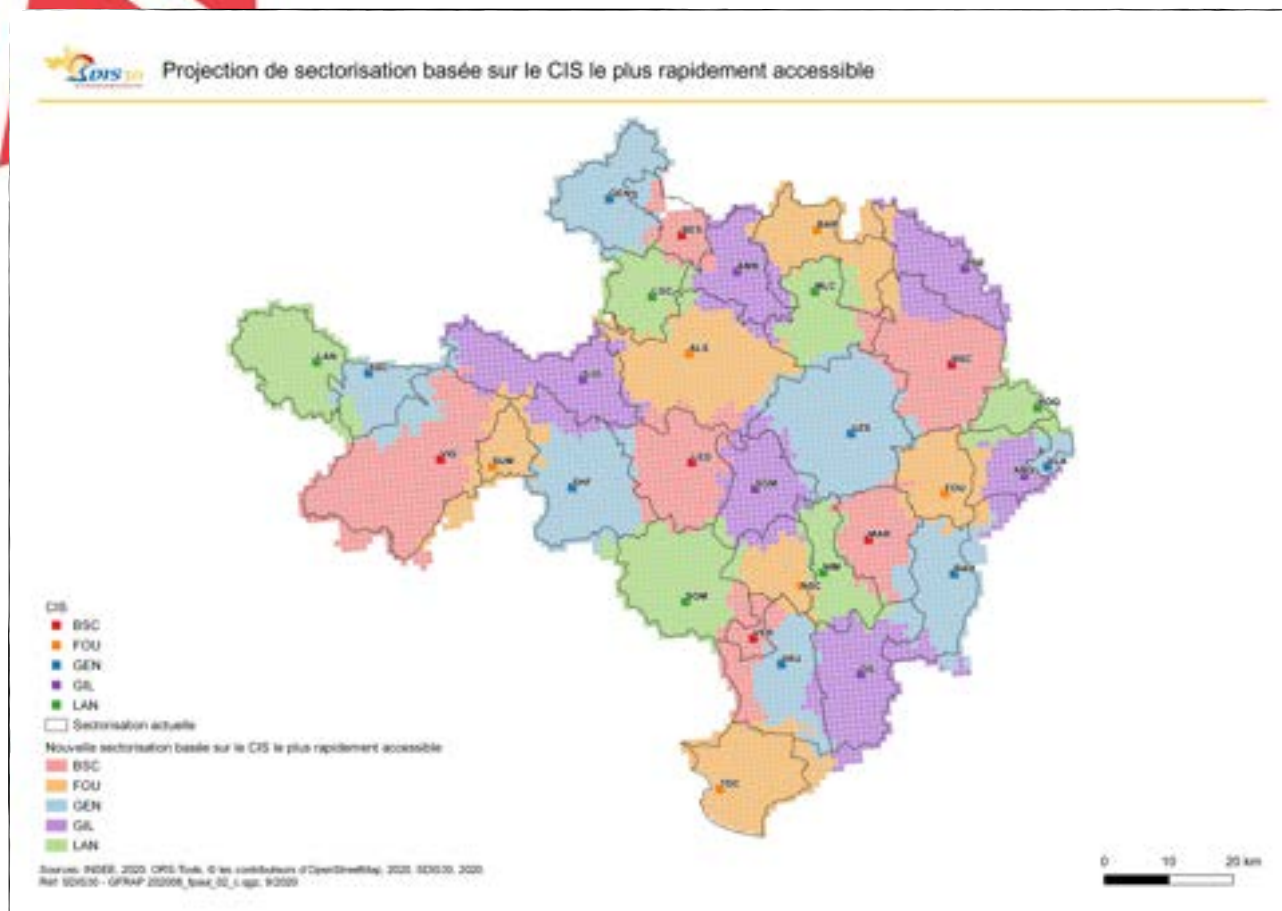
On observe parfois une légère distorsion à grande distance des centres de secours, cela peut être attribué à l'effet « gyro-2 tons » qui est difficile à paramétrer suivant les axes routiers ou les heures de circulation.

A ces nuances près, ces comparaisons ont permis de valider le calcul théorique sur la base de la cohérence des deux types de données.

Nous disposons ainsi d'une base des délais de réponse du Sdis en tous lieux du département dans la limite du Km².

Cette base peut être confrontée à la sectorisation actuelle de manière à détecter les améliorations possibles.

La carte suivante en est l'illustration.



Le Sdis doit réviser la sectorisation actuelle pour optimiser les délais de réponse opérationnelle. Le calcul d'itinéraire en temps réel intégrant les conditions de circulation serait l'idéal.

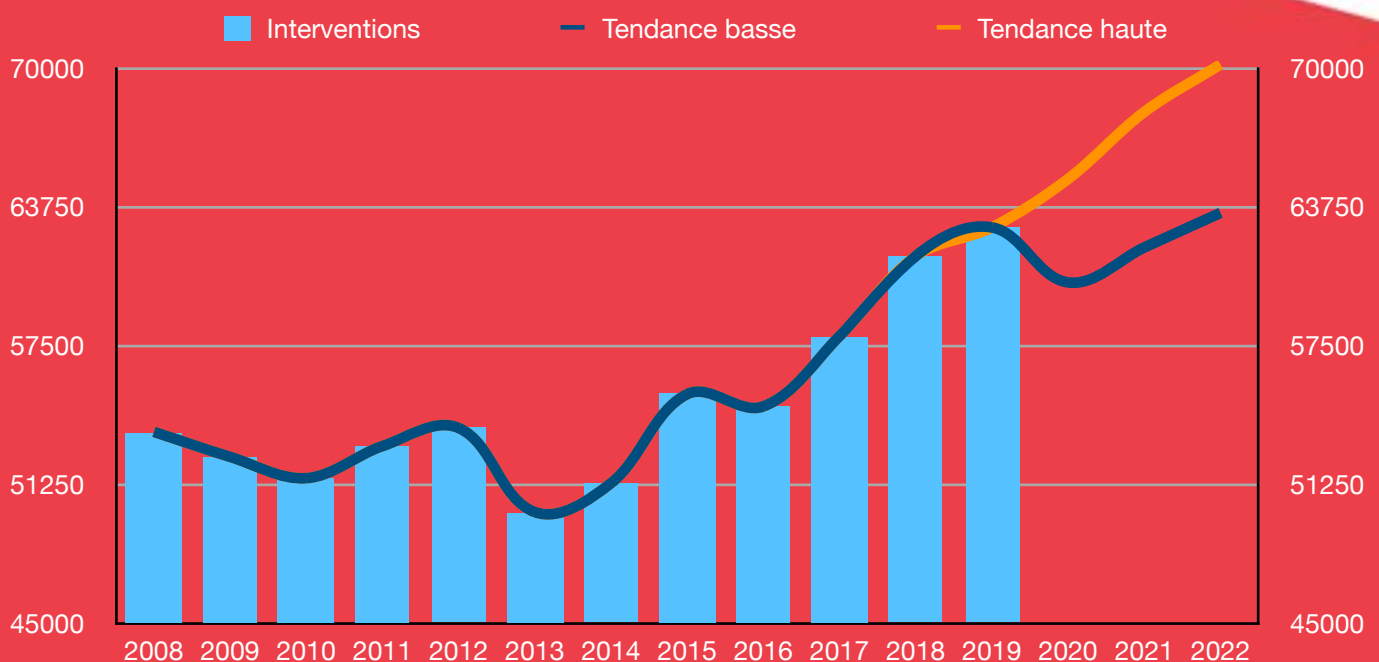
La sectorisation théorique calculée sera déjà une amélioration par rapport au découpage actuel qui ne permet pas d'engager systématiquement l'engin le plus rapide.

4.4 Couverture des risques courants

La réponse aux risques courants s'inscrit dans le respect des objectifs définis et dans le contexte existant du Sdis. Si des objectifs à 5 ans sont réalisables, les moyens d'y parvenir ne peuvent être fixés de manière définitive aujourd'hui.

En effet, le calcul des tendances mathématiques du nombre d'interventions montre une plage d'incertitude tellement large à l'échéance de trois ans qu'il est illusoire de viser une période de 5 ans.

Plutôt que de proposer un objectif de couverture, ce Sdacr s'oriente vers une méthode mesurée de la réponse au risque courant permettant de l'adapter à la réalité des évolutions.





Préalable organisationnel et structurel

Comme identifié dans l'analyse du risque courant une phase préliminaire de révision de la sectorisation s'avère incontournable, elle vise à permettre l'engagement initial systématique de l'engin le plus rapide lorsqu'il est disponible.

Cette phase doit aussi être mise à profit pour réviser la contrainte du classement administratif des centres de secours qui ne correspond plus à la réalité opérationnelle (en référence au bilan du Sdacr 2012 : Focus sur la ressource humaine opérationnelle).

Elle aura des conséquences sur le potentiel opérationnel, le parc de véhicules et/ou les bâtiments de certains centres.

L'ampleur de cette phase peut se mesurer par une projection des sorties d'engins intégrant les horaires, effectifs et compétences. Une évaluation sommaire peut être réalisée par une simple projection des interventions réalisées.

En particulier, des évolutions sont importantes sur les secteurs de Vergèze, Roquemaure et Fournès.

Il apparaît évident que cette phase va accélérer la nécessité de reconstruire un nouveau casernement à Roquemaure, de réviser la capacité de réponse opérationnelle du centre de Vergèze et probablement d'adapter les locaux de vie du centre de Fournès.

Cependant ces évolutions concernant les bâtiments et/ou les potentiels opérationnels ne sont pas des préalables à la phase initiale de re-sectorisation qui peut être appliquée de manière progressive.

Sans préjuger de l'impact réel en sorties d'engins, en heures/hommes ou en sollicitation des personnels, la mise en oeuvre de cette phase ne peut qu'améliorer le délai moyen actuel.





Méthode d'évaluation de la cohérence entre besoins et moyens par
secteur d'appel :

Le Gard est un département avec un très faible maillage territorial. Cet état de fait ne permet pas aisément de suppléer à l'incapacité opérationnelle temporaire d'un centre de secours, sans allonger significativement le délai de réponse des engins engagés.

Il est donc important que le dimensionnement de chaque centre de secours vis-à-vis des risques courants soit ajusté au mieux pour délivrer une réponse adaptée.

Pour ce faire, l'analyse de la réponse opérationnelle au risque courant de chaque centre de secours sur la base des indicateurs qualitatifs, spatiaux et temporels doit être régulière.



Lorsqu'une distorsion avec l'objectif normé (95% de la population défendue par un engin de type secours à personne en moins de 20 mn) est détectée, l'analyse doit se poursuivre pour identifier une mesure ou une combinaison de mesures correctives. De la même façon une évolution interne (construction de centres de secours) ou externe (de l'un de nos partenaires) doit se traduire par une analyse de la réponse opérationnelle.



La méthode consiste à :

1. identifier le ou les secteur(s) d'intervention à optimiser par :
 - l'observation de la distribution de l'origine des engins engagés pour chaque secteur sur la période d'analyse ;
 - le classement des secteurs par la proportion d'engins en renfort du centre de premier appel.
2. identifier le ou les CS à corriger, CS cible initial (secteur d'analyse) et/ou CS voisins, par l'observation de la répartition des engagements du CS entre son secteur de premier appel et les autres secteurs ;
3. identifier la thématique à corriger sur le CS, éventuellement redéfini comme cible par :
 - l'analyse des simultanités d'engagements d'engins sur le secteur comparée au parc d'engins du centre (par type d'engin) ;
 - l'analyse des simultanités d'engagements en personnels sur le secteur comparée au potentiel humain du centre.



Propositions de corrections :

- adapter les parcs engins ;
- ajuster le potentiel opérationnel ;
- optimiser les temps d'activités technico-administratives et les pics d'activité opérationnelles.

Contraintes de la méthode :

La limite de cette méthode est de disposer d'un nombre significatif de données (ce qui est le cas pour le secours à personnes sur tous les secteurs).

Elle n'est donc pas applicable aux autres engins que les VSAV.

La couverture des risques courants, pour être complète, requiert un « minimum garanti » inhérent à notre pleine compétence en matière d'incendies urbains, de feux de végétaux, de sauvetage aérien, de désincarcération.



Risques courants



Une approche plus classique est donc nécessaire dans ces domaines. Cette approche est un compromis entre les circulaires relatives à la méthodologie d'élaboration des Sdacr datant de 1993 et l'implantation des centres de secours dans le Gard qui doit s'inscrire dans l'objectif de couverture à 20 minutes de 95% de la population par un engin de type secours à personne.

Tous les centres de secours doivent être en mesure de répondre au risque incendie urbain avec un véhicule adapté (éventuellement combiné avec un autre, type FPTSR) et des personnels opérationnels possédant les compétences « incendie ».

La particularité de quartiers étendus composés de « rues étroites » (de gabarit ne permettant pas l'accès à un poids-lourd) est à prendre en compte et justifie un engin incendie adapté supplémentaire.

Il en est de même pour le risque courant de feux de végétation. Tous les centres de secours doivent posséder l'équipement nécessaire pour répondre aux risques courants, soit deux engins feux de forêts, dont l'un peut être adapté en termes de gabarit aux conditions locales de circulation.



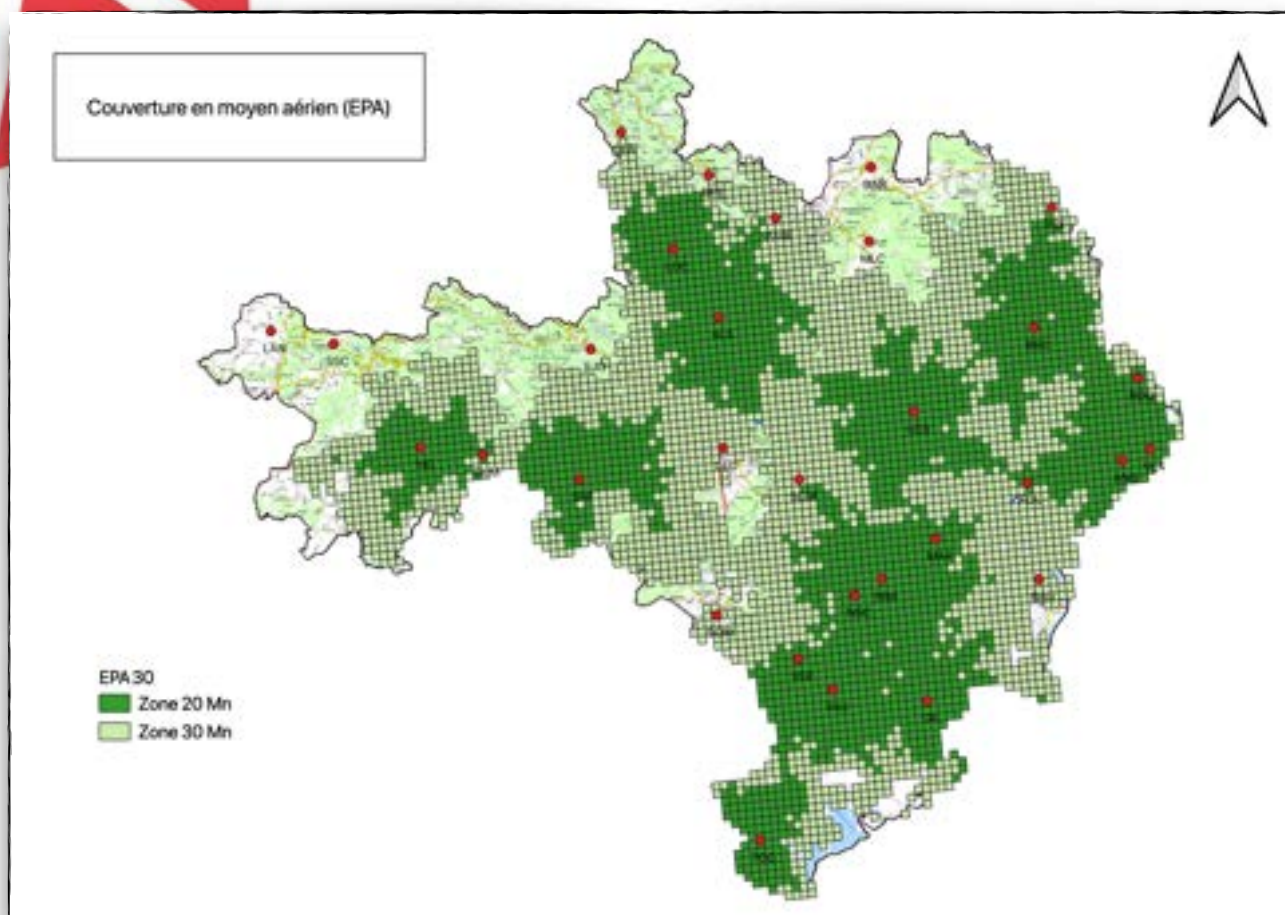
Concernant la couverture du besoin en désincarcération, tous les centres doivent pouvoir répondre à un premier niveau correspondant au dégagement de victimes dans un véhicule léger accidenté avec une cinétique moyenne. Les moyens de désincarcération plus lourds étant positionnés dans les centres dont le secteur possède des voies routières à vitesse de circulation élevée (voie rapide, autoroute), à accidentologie reconnue (N86, D979 avant mise à deux voies, ...) ou trop éloignés pour être renforcés dans des délais raisonnables (Uzès, ...).

Si l'on considère un moyen aérien (EPSA, EPCA, ...) comme un moyen de sauvetage, chaque centre doit être en mesure d'en mettre une en oeuvre, à l'exception des centres dont le secteur ne contient pas de bâtiment dont le plancher bas du dernier étage habité n'est pas supérieur à 8m.

La carte ci-après représente les délais de couverture lorsque toutes les échelles du Sdis sont opérationnelles.



Risques courants



Une solution palliative dans les zones non couvertes en 20 minutes, peut s'articuler autour des principes suivants :

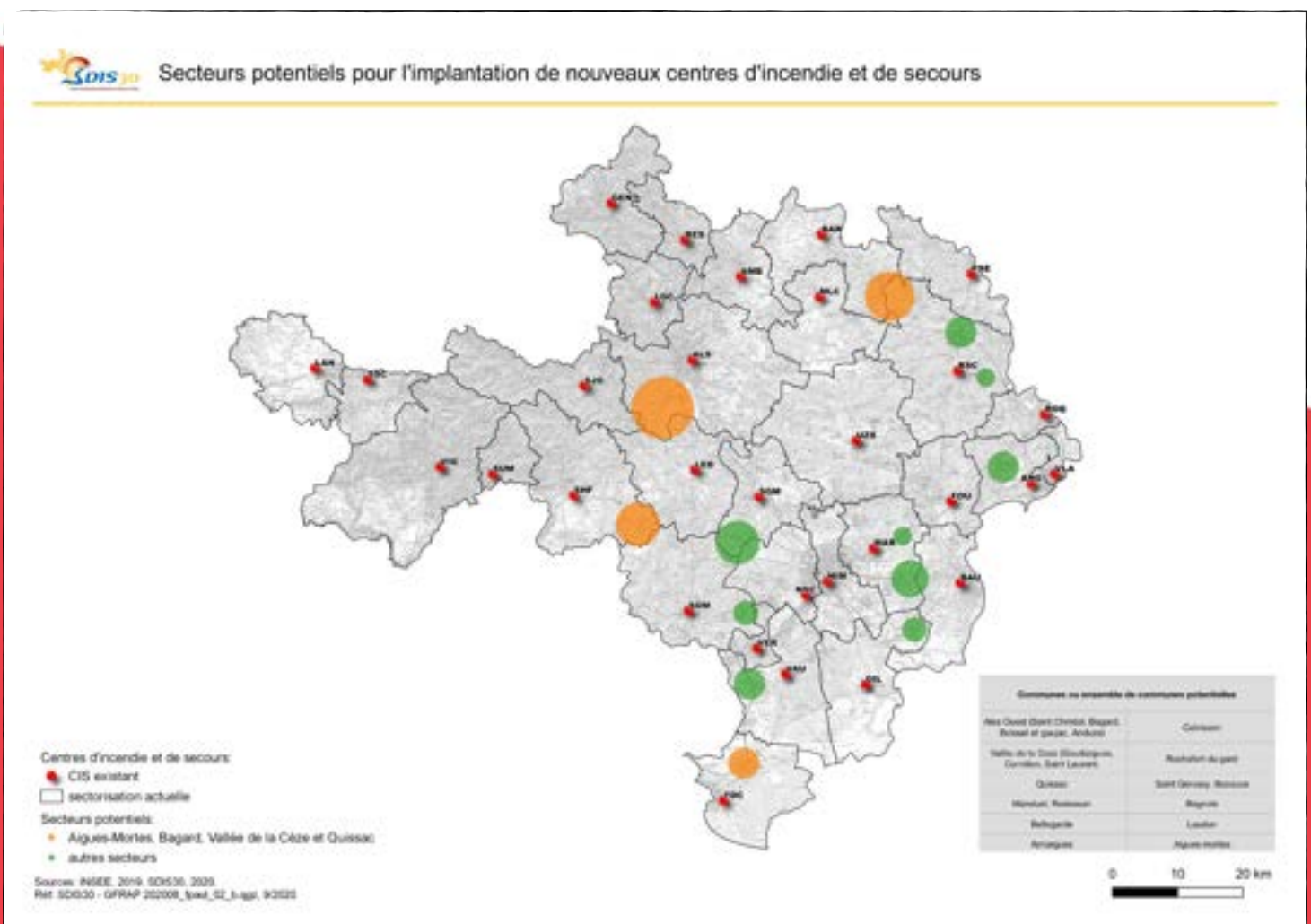
- déterminer s'il existe des immeubles dont le plancher bas du dernier niveau est à plus de 8 mètres,
- identifier les possibilités de mutualisation avec des centres hors département du Gard,
- doter certains engins d'échelles manuelles de 11 mètres.



Perspectives d'amélioration spatiale de distribution des secours :

Densifier la couverture en centres de secours à hauteur de la moyenne des Sdis de catégorie B pendant la durée d'un Sdacr semble un objectif de construction de centres inatteignable.

Il existe toutefois de nombreuses possibilités d'implantation de centres au regard des zones mal desservies en termes de délai, de la répartition spatiale de l'activité opérationnelle et de la ressource humaine, en sapeurs-pompiers volontaires, potentielle (bassin de vie). La carte ci-après montre les zones où une implantation de centres éventuellement « différenciés » est possible (centre différencié : exerçant des missions partielles par rapport à l'ensemble des missions du Sdis).





Risques courants



Trois axes d'amélioration spatiale de distribution des secours sont prioritaires :

- Implantation de centres saisonniers, action précurseur qui sensibilise les édiles et la population, en vue de la création d'un centre pérenne.

Dans ce cadre, la transformation des centres saisonniers de Vallée De la Cèze (VDC), Anduze (AND) et Quissac (QUI) en centres permanents est une opportunité (voire une priorité) à saisir.

Il en est de même pour les anciennes implantations de centres comme Aigues-Mortes.

- Surveillance de zones à fort potentiel d'évolution, comme celle de Bellegarde, Redessan, Manduel, relativement éloignée des centres existants et où l'implantation d'une gare SNCF peut générer une croissance des activités humaines et donc des risques (projet Magna-Porta, par exemple).
- Renforcement de la mutualisation entre Sdis sur les territoires frontières en complétant les conventions interdépartementales.



Perspectives d'amélioration organisationnelle de distribution des secours :

Une recherche de qualité continue dans la réalisation et l'application des procédures opérationnelles permettra aussi d'améliorer les délais de réponses.

Plusieurs thématiques peuvent évoluer à moyens termes.



1. Traitement de l'appel :

- par l'utilisation d'outils de géo-référencement et recherches d'adresses intégrant des données disponibles de plus en plus nombreuses, évolutives, consolidées et enrichies de données temps réel (circulation automobile) ;
- par une révision de la procédure d'engagement des secours : la réflexion préalable au dimensionnement des moyens à engager ne doit pas ralentir l'envoi du (ou des) premiers engins de base (incendie, secours à personne), et peut s'appuyer sur une méthodologie d'engagement en deux temps, basée sur l'identification de l'adresse (commune puis précision de rue et numéro) ou sur le dimensionnement du dispositif engagé (engin de base et premiers renforts distincts) ;
- par une mise à jour régulière de la documentation ou des données à disposition des stationnaires et décideurs, la compatibilité et la cohérence de leur rédaction doit être garantie ;
- par l'utilisation des engins en retour d'intervention pour une première réponse adaptée ;
- ...



2. Délai de départ CS :

- par l'optimisation du circuit de départ en intervention (engins, vestiaire, standard, ...) ;
- par la réduction du temps de prise d'information de l'intervention ou une transmission directe des informations opérationnelles dans l'engin intervenant ;
- ...

3. Délai de trajet :

- outil d'accompagnement au déplacement (GPS) ;
- utiliser les engins en retour d'intervention.
- ...
-

Ce troisième item est à prendre en considération avec beaucoup de rigueur car il ne doit pas induire une prise de risque inutile due à des vitesses de circulations inadaptées.



Après une phase de réorganisation opérationnelle indispensable, la mise en oeuvre de procédures opérationnelles centrées sur l'objectif d'amélioration du délai de réponse du Sdis, s'inscrit dans une démarche continue d'adaptation des sollicitations et des moyens, à chaque étape de la réponse opérationnelle.

Parallèlement, l'arrêté de classement des centres d'incendie et de secours doit être mis en cohérence avec leur activité.

4.5 Indicateurs

En conclusion de ce chapitre, qui définit une méthode d'évaluation de la réponse aux risques courants, il y a lieu d'identifier des indicateurs pertinents de suivi des objectifs du Sdac.

Les indicateurs décrits ci-après ne se substituent pas à l'ensemble des états, rapports existants et nécessaires au fonctionnement quotidien du Sdis.

Indicateurs mensuels :

Délai de traitement des appels.

Délai de départ des centres. Indicateur mensuel à affiner par période éveil/sommeil et par nature d'intervention.

Taux de couverture des secteurs par les centres qui les défendent en premier appel. Cet indicateur doit pouvoir être calculé durant des périodes spécifiques identifiées (vacances scolaire, saison touristique, ...)

Indicateurs annuels :

Délai de réponse du Sdis, du décroché de l'appel d'urgence jusqu'à l'arrivée sur les lieux de l'intervention d'un engin de secours à personne.



Risques courants

Répartition des sorties d'engins de secours par secteurs et centres. Indicateur annuel à décliner aussi par périodes cibles (été, hiver, vacances scolaire, période diurne, ...)

Simultanéités d'engagements de sorties de VSAV par secteurs, exprimées en nombre et durée. Indicateur annuel à décliner aussi par périodes cibles (été, hiver, vacances scolaire, période diurne, ...)

Simultanéités d'engagements de sapeurs-pompiers par secteurs, exprimées en nombre et durée. Cet indicateur annuel est à décliner aussi par périodes cibles (été, hiver, vacances scolaire, période diurne, ...)



Les indicateurs, états, rapports existants comme à développer doivent correspondre aux nomenclatures et référentiels nationaux.



05. Risques complexes

5.1 Définition, Etat

Faible, voire très faible probabilité d'occurrence associée à une gravité forte en termes d'effets sur les personnes, les biens et environnement.

La liste exhaustive des menaces et risques connus est complétée par les enjeux et occurrences dans le département.

Annexe 2 : état des risques et menaces existants





Risques complexes



Cela permet de les appréhender de façons différentes :

- impacts et occurrences non évaluables : pris en compte par les moyens destinés à la couverture des risques courants et mutualisés entre Sdis en cas de besoins spécifiques, il s'agit des risques suivants : avalanche, séisme, éboulement chute de blocs, affaissements lents liés aux cavités souterraines, retrait gonflement des argiles, tassements affaissements de sols,
- impacts non évaluables ou occurrences supérieures à 10 ans : à traiter par conventions interdépartementales (ou futurs pactes capacitaires) sur la base de scénarios dimensionnants partagés, avec pour objectif de limiter l'impact sur les personnes et contenir les effets dans l'attente des moyens mutualisés (ne pas rechercher systématiquement à se former, s'équiper pour stopper les causes possibles). Il s'agit des risques suivants : risque nucléaire, remontée de nappe phréatique, submersion marine, effondrements brutaux liés aux cavités souterraines, grand froid, canicule, rupture de barrage, risque minier, accident de transport fluvial,



- impacts élevés ou occurrences inférieures à 10 ans : traitement sur la base de scénarios dimensionnants des risques suivants : risque industriel fixe ou de transport, feux de forêt, inondation - ruissellement, vent violent, neige ou verglas.

L'objectif consiste à augmenter l'autonomie de réponse opérationnelle du Sdis, car ces risques peuvent toucher simultanément les départements voisins. Puis à recourir à une mutualisation indispensable car les impacts dépasseront potentiellement toujours les capacités du Sdis.

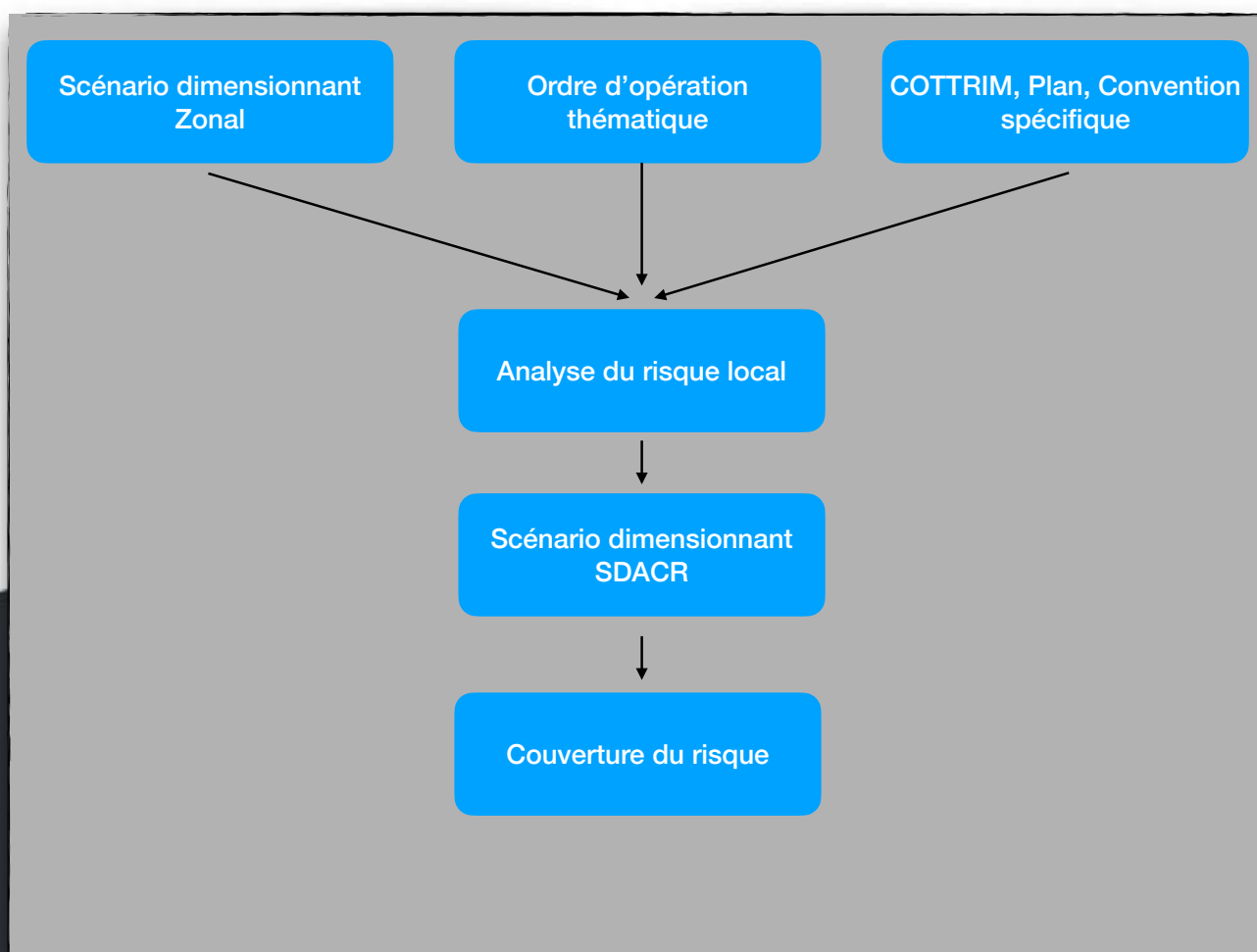


Risques complexes



A cette classification par risque, s'ajoute les menaces terroristes et les situations de crise avec de nombreuses victimes qui peuvent être combinées à un autre risque. Les situations de menaces terroristes sont encadrées par une convention zonale de mutualisation de la réponse opérationnelle.

Certains risques ou plutôt situations opérationnelles envisageables ne peuvent être traitées au sens des risques courants ou complexes de par leurs enjeux faibles et leurs occurrences tout aussi faible. Pour autant, ils font l'objet d'emploi de personnels à la compétence rare et/ou de moyens très spécialisés. Ils ne seront pas analysés spécifiquement mais considérés comme traités par les unités opérationnelles spécialisées décrites ci-après.



La réflexion sur les scénarios s'inscrit dans un contexte de partenariats évolutifs et ou d'engagements pris par le Sdis, en termes de moyens, dans d'autres documents.



Risque industriel :

Il est concentré le long des axes (Rhône, autoroutes, voies ferrées) et en quelques points (bassin alésien, par exemple). Les sites EDF Aramon, Deulep à Saint Gilles, gare de triage de Nîmes sont des sites qui sont fermés ou en cours de fermeture. Les industries importantes restantes ont tendance à étoffer leurs capacités d'interventions en termes de compétences comme de matériel. La carte ci-après illustre l'implantation des industries classées au sens de la directive SEVESO.

Il est à noter que les industries d'alcool de bouche ne sont pas soumises aux règles sur les hydrocarbures polaires même si la réglementation qui s'applique aux plus importantes d'entre elles s'en rapproche.



Un type nouveau de bâtiment industriel apparaît dans le département, il s'agit de bâtiment de grande surface destiné à de la messagerie (entrée, tri, sortie rapide) de marchandises de toutes natures. Ces bâtiments font plusieurs hectares et ne sont pas forcément recoupés au sens de la protection contre l'incendie.

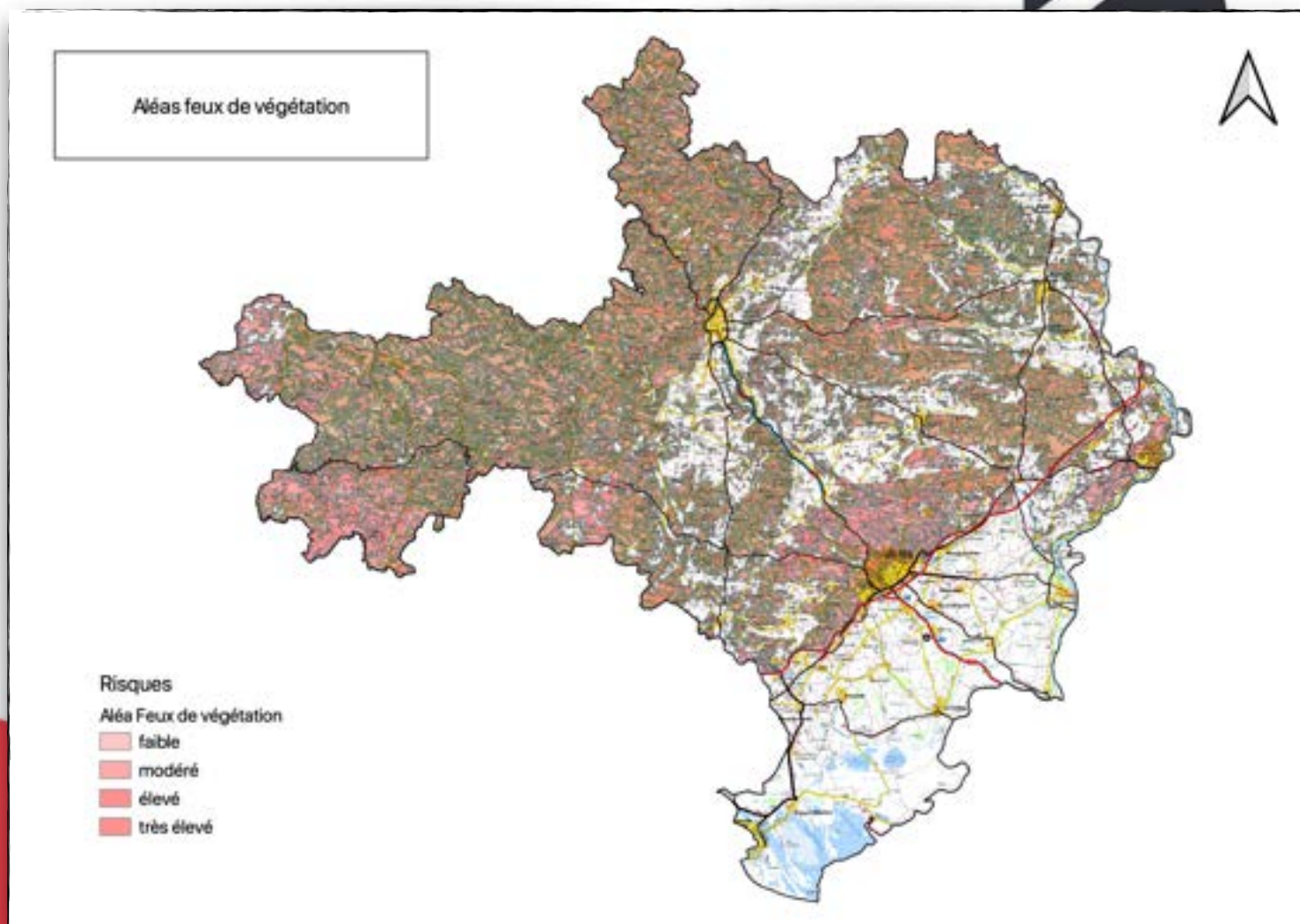
A ces sites industriels gardois, s'ajoutent le risque industriel de transport, qu'il soit destiné aux industries locales, en transit via les autoroutes, voies ferrées, fluviales ou présents dans les réseaux de type oléoduc ou gazoduc.



Risque de feux de végétaux :

La carte des aléas « incendie de forêt » nous montre la superficie impactée dans le Gard. Cette carte doit faire l'objet d'une mise à jour en 2020.

Le danger Feux de Forêts est lui évalué quotidiennement au regard des conditions météorologiques présentes et passées.



Les différentes études relatives à la climatologie, comme les observations récentes, nous indiquent un accroissement certain du risque feux de végétaux, au cours des prochaines années ainsi qu'un allongement de la saison dite « à risques ».

L'observation des effets des feux passés (années 80-90) nous montre une évolution du couvert végétal avec une présence accrue de peuplement de la famille des pinacées au détriment de la famille des fagacées, avec pour conséquence une augmentation du potentiel calorifique du couvert végétal.

Cette évolution devrait se poursuivre au regard des évolutions climatiques envisageables, avec l'arrivée d'espèces plus combustibles, mais son échelle de temps dépasse largement celle d'un Sdacr.



Risques complexes



Au-delà de l'aléa, des enjeux et des risques, les conditions de lutte contre les feux de forêts ont considérablement évolué ces dernières années, à travers les équipements, aménagements, entretien des espaces forestiers, qu'il s'agisse :

- des pistes ;
- des points d'eau ;
- des aménagements (aire de croisement, de retournement) ;
- de la signalisation ;
- du débroussaillage de sécurité ;
- de la mise à jour de la cartographie ;
- ...

Des massifs qui ne semblaient pas devoir être aménagés doivent aujourd'hui faire à nouveau l'objet d'une réflexion.

De la même façon, les évolutions des modes de cultures agricoles complexifient les conditions de lutte, en transformant des zones à priori « d'appui », en surfaces permettant la propagation des feux.

Ces évolutions impactent de fait le dimensionnement des moyens de lutte du Sdis.



Risque inondation-ruissellement :

Le risque inondation est très largement documenté et cartographié, il concerne plus de 35% de la population (21% du territoire). Le département est couvert par 200 Plans de Prévention de Risque Inondation (PPRI) et par 5 Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

A ces données, il faut ajouter le ruissellement brutal qui peut concerner quasiment l'ensemble du territoire de façon très localisée parfois.

Ce risque, au regard de ces enjeux humains, matériels, économiques et de sa fréquence, est un risque majeur auquel le département est soumis.



Ces risques prégnants peuvent se combiner et créer des événements de type NATECH nécessitant une réponse simultanée à des scénarios distincts naturels et industriels. Si le risque inondation est le risque prégnant ces dernières années, l'accalmie observée en matière de feux de végétaux ne doit pas nous éloigner de la réalité d'un risque se complexifiant d'années en années. Ces deux risques sont les risques majeurs du département.

5.2 Scénarios dimensionnants



Menaces terroristes conventionnelles :

Prise en charge et évacuation de 20 victimes accessibles à l'heure, avec un délai de mise en oeuvre initial du dispositif d'une heure dans les centres urbains (Alès, Nîmes, le Grau du roi en saison d'été) ou les sites de grands rassemblements (féria, pont du gard, ...) avec des dispositions éventuellement saisonnières ou adaptées type Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS).
Stabilisation (pose de garrot, remplissage, ...) et évacuation rapide vers les structures chirurgicales régionales.

Au regard des procédures actuelles ce scénario implique la mise en oeuvre d'un poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), de cadres chefs de secteurs (4), d'un Directeur des Secours Médicaux (DSM), d'un groupe extraction (note ops 17-186), de 5 groupes SAP et 1 ou 2 PRV/PMA.



Nombreuses victimes (en lien avec un autre risque : accident de transport, risque industriel, ...) :

Prise en charge et tri de 20 victimes accessibles dans un délai d'une heure sur les axes de circulation principaux ou dans les zones de risques industriels. Evacuation de 20 victimes/heure vers les centres hospitaliers régionaux.

Au regard des procédures actuelles ce scénario implique la mise en oeuvre d'un poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), d'un Directeur de Secours Incendie (DSI), d'un Directeur des Secours Médicaux (DSM), de cadres chefs de secteurs (4), d'un groupe incendie urbain, de 5 groupes SAP et 1 ou 2 PRV/PMA.



Risque industriel :

Scénario type 1:

Temporiser dans l'heure un feu dans une des industries d'alcool du département de l'ordre de 600M2 à 7,5 L/Mn/M2 (circulaire et instruction technique du 09/11/1989) soit 4500L/Mn de solution moussante projetée par des canons situés à 400m de distance moyenne des pompes qui les alimentent, pendant une heure en autonomie d'émulseur (16000 l).

Viser son extinction dans les 3 heures (après constitution du stock d'émulseur suffisant et installation du dispositif).

Scénario type 2:

Eviter la propagation au bâtiment voisin d'un incendie frappant les nouveaux types de bâtiments de stockage (de l'ordre de 40 000 m2 non recoupé) par l'installation de rideaux d'eau sur une ou deux façades de l'entrepôt soit environ 200 mètres linéaires.



Risques complexes



Scénario type 3 :

Evaluer une fuite de produit chimique d'une substance connue (industriel local ou fiche produit du transporteur) et son impact en terme de dispersion, de protection des populations dans un délai d'une heure.

Réaliser une action de colmatage ou de réduction de fuite simple (fermeture vanne, pinoche, barrage, ...).

Au regard des procédures actuelles ces scénarios impliquent la mise en oeuvre de :

1 poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), 3 cadres chefs de secteurs, 1 conseiller technique risque chimique (CORITEC), 1 Groupe Liquide Inflammable (GLIF), 2 Groupes Feux Urbains (GURB), 2 Groupes Alimentation (GALIM), 1 Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC), 1 unité de Dépollution (DPOL), 1 soutien sanitaire, 1 soutien logistique

ou

1 poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), 3 cadres chefs de secteurs, 3 Groupes Feux Urbains (GURB), 2 Moyens Aériens (EPA), 2 Groupes Alimentation (GALIM), 1 soutien sanitaire, 1 soutien logistique

ou

1 poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), 2 cadres chefs de secteurs, 1 conseiller technique risque chimique (CORITEC), 1 Groupe Incendie Urbain (GURB), 1 Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC), 1 unité de Dépollution (DPOL), 1 soutien sanitaire

Feux d'espaces naturels :

Mettre en oeuvre les moyens humains et matériels curatifs pour lutter pendant 48h contre :

deux feux de forêts simultanés de l'ordre de 50 ha

ou

un feu de forêts de l'ordre de 150 ha

et

assurer la permanence en eau du dispositif de lutte par une noria de porteur d'eau ou un établissement rampant de l'ordre de 1Km

et

alimenter en eau les moyen de lutte sur un flanc à une distance supérieure à 1Km d'une voie carrossable par un établissement rampant ou des moyens héliportés

et



Risques complexes



soutenir un des départements voisins avec l'équivalent d'une
colonne FdF
et
une réponse de proximité au risque courant avec au moins 1
CCF par centre de secours
et
des réseaux radio efficaces
et
un outil de simulation de propagation des feux de végétaux
et
un moyen d'évaluation des feux naissants

Au-delà du scénario dimensionnant, le risque de feux d'espaces naturels est particulièrement prégnant en saison d'été durant une période moyenne de 9 semaines. Durant cette période, un dispositif préventif est constitué. Ce dispositif préventif doit être adapté au niveau de risque évalué quotidiennement sans être inférieur à 6 Groupes d'Intervention Feux de Forêts (GIFF).



Au regard des procédures actuelles ces scénarios impliquent la mise en oeuvre de :
1 poste de commandement de niveau site à disposition du Commandant des Opérations de Secours (COS), 1 Officier Aéro, 3 cadres chefs de secteurs, 1 point de transit, 14 Groupes Incendie Feux de Forêts (GIFF), 2 Groupes d'Intervention Lourde (GIL), 3 Groupes Alimentation (GALIM), 2 Cadres feux tactiques, 1 soutien sanitaire, 1 soutien logistique, 1 soutien atelier.

ou

2 postes de commandement de niveau colonne à disposition des Commandants des Opérations de Secours (2 COS), 2 Officiers Aéro, 4 cadres chefs de secteurs, 2 points de transit, de 14 Groupes Incendie Feux de Forêts (GIFF), 2 Groupes d'Intervention Lourde (GIL), 1 groupe COGEFFO au cas où l'un des deux feux serait en zone escarpée, 4 Groupes Alimentation (GALIM), 2 Cadres feux tactiques, 2 soutiens sanitaires, 2 soutiens logistiques, 1 soutien atelier.



Inondation ruissellement :

Pendant un événement météorologique pluvieux durant 48 heures, réaliser 3 sauvetages en eaux vives par des moyens terrestres simultanés et géographiquement distincts.

et

En fin d'un événement météorologique pluvieux, réaliser une assistance aux populations en 6 lieux géographiquement distincts avec des moyens adaptés à des situations différentes (pompage, évacuation d'eau dans des locaux ou déplacement, ravitaillement de population).

et/ou

Limitier les effets d'une inondation par débordement des cours d'eau endigués en évacuant ou ravitaillant les populations concernées en s'inscrivant dans la durée (de l'ordre de trois semaines).

et

Prendre part aux plans communaux de sauvegarde mis en oeuvre, et assurer le commandement de nos moyens et de ceux mis à notre disposition.



Tous les sapeurs-pompiers doivent connaître les limites des matériels et procédures courantes d'intervention, en cas d'inondation, de façon à appliquer un principe de balance enjeux/risques intégrant leur sécurité.

Au regard des procédures actuelles ce scénario implique un renforcement du CTA/ CODIS pour faire face à de nombreux appels et la nécessaire coordination opérationnelle, la mise en oeuvre de 3 Groupes d'intervention Sauvetage en « Eau Vive » (SEV) complétés éventuellement par des moyens nationaux hélicoptés puis la mise oeuvre de 6 Groupes d'Assistance Inondation (GAI) ou Groupes Polyvalent Inondation (GPI) suivant les besoins et pour une durée calibrée à 3 semaines. L'assistance aux communes peut être consommatrice de cadres et demander des mesures de mobilisation exceptionnelle.



Vent violent :

Assister 6 communes, ou quartiers distincts d'une commune, simultanément en tronçonnage et/ou bâchage.

Au regard des procédures actuelles ce scénario implique 6 Groupes Incendie Feux de Forêts (GIFF), 18 lots de tronçonnage et leurs véhicules de transport, 6 lots de bâchage (de l'ordre de 2000 m2, cordage, clous, ...) et leurs véhicules de transport, 6 véhicules équipés en manœuvre de force (treuils, élingues, tire-forts, ...) éventuellement sur la base de l'équipement des VSR.

Neige verglas :

Aucune action spécifique hors assistance de naufragés (déplacement vers des structures d'accueil) mais tous les véhicules opérationnels, y compris ceux affectés individuellement, doivent être capables de rouler sur des routes enneigées.



5.3 Sites à risques

On retrouve normalement les sites à risques dans la liste des établissements répertoriés par le Sdis.

Cette liste est issue de bases de données différentes : installations classées, ERP, Points d'intérêts Vital (PIV), analyses de dangers réalisées par les services du Sdis, ...

Cette liste contient aujourd'hui 379 établissements de diverses natures, identifiés comme présentant un risque, parfois soumis à d'autres réglementations imposant un plan adapté.

En 2013, une doctrine de répertoriation, de classement des établissements et de rédaction des documents a été validée. Elle s'est traduite par un déclassement de nombreux établissements répertoriés.



Cette doctrine réclame une révision au regard notamment des évolutions des modalités d'engagement des secours intégrées au Centre de Traitement des Appels, des éléments d'adaptation et calibrage des procédures opérationnelles.

Les procédures ou technologies de diffusion de mise à disposition des intervenants, de cette documentation actualisée en temps réel, doivent être élaborées.

Au regard des dates de mise à jour des dossiers d'établissements répertoriés, le Sdis n'a manifestement plus les moyens de ses ambitions. L'objectif de mise à jour de la documentation opérationnelle relative aux sites à risques doit être intégré dans l'organisation et le dimensionnement du Sdis.



A la consultation de ces documents, il n'existe pas de sites, ou les moyens opérationnels calibrés par une étude de risques, n'entreraient pas dans une combinaison d'engagement de moyens issus des risques courants, complexes et des moyens de l'exploitant.

Notons toutefois que des établissements importants ne font pas partie de cette liste (CHU, site de Marcoule, ...) et qu'ils se retrouvent de fait en tête des priorités de réalisation.



5.4 Chaîne de commandement

Trois niveaux composent la chaîne de commandement. Le niveau Chef de Groupe (CDG) est le niveau correspondant aux risques courants, celui de Chef de Colonne (CDC) étant davantage employé en situation de risques complexes, le niveau de Chef de Site (CDS) cumule un emploi de commandement et de gestion opérationnelle départementale.

Ces niveaux s'adaptent en permanence, sur la base de la veille opérationnelle réalisée au CODIS, en termes quantitatifs et qualitatifs aux risques complexes potentiels ou avérés, aux situations de crises potentielles ou avérées, par ajout de cadres à ceux couvrant normalement les risques courants.

En l'absence de risques complexes prévisibles (niveau de danger feux de forêts ou alerte orange météo par exemple), la chaîne de commandement départementale doit être en mesure :

- d'assurer le déploiement sur le terrain d'un Poste de Commandement (PC) de niveau site lors d'une intervention nécessitant 4 secteurs géographiques ou fonctionnels, au moins 6 groupes d'intervention et deux unités spécialisées,
- ou
- d'assurer 2 interventions de niveau colonne organisées chacune en 3 secteurs fonctionnels ou géographiques nécessitant l'engagement de 4 groupes d'interventions et d'une unité spécialisée.





Risques complexes



Durant les périodes où le niveau de risques complexes est élevé, le dispositif de commandement doit être quasiment doublé pour être en mesure :

- d'assurer le déploiement sur le terrain de 2 Postes de Commandement (PC) de niveau site lors d'interventions nécessitant chacune 4 secteurs géographiques ou fonctionnels, 6 groupes d'intervention et deux unités spécialisées,

ou

- d'assurer 3 interventions de niveau colonne organisées chacune en 3 secteurs fonctionnels ou géographiques nécessitant l'engagement de 4 groupes d'intervention et d'une unité spécialisée.

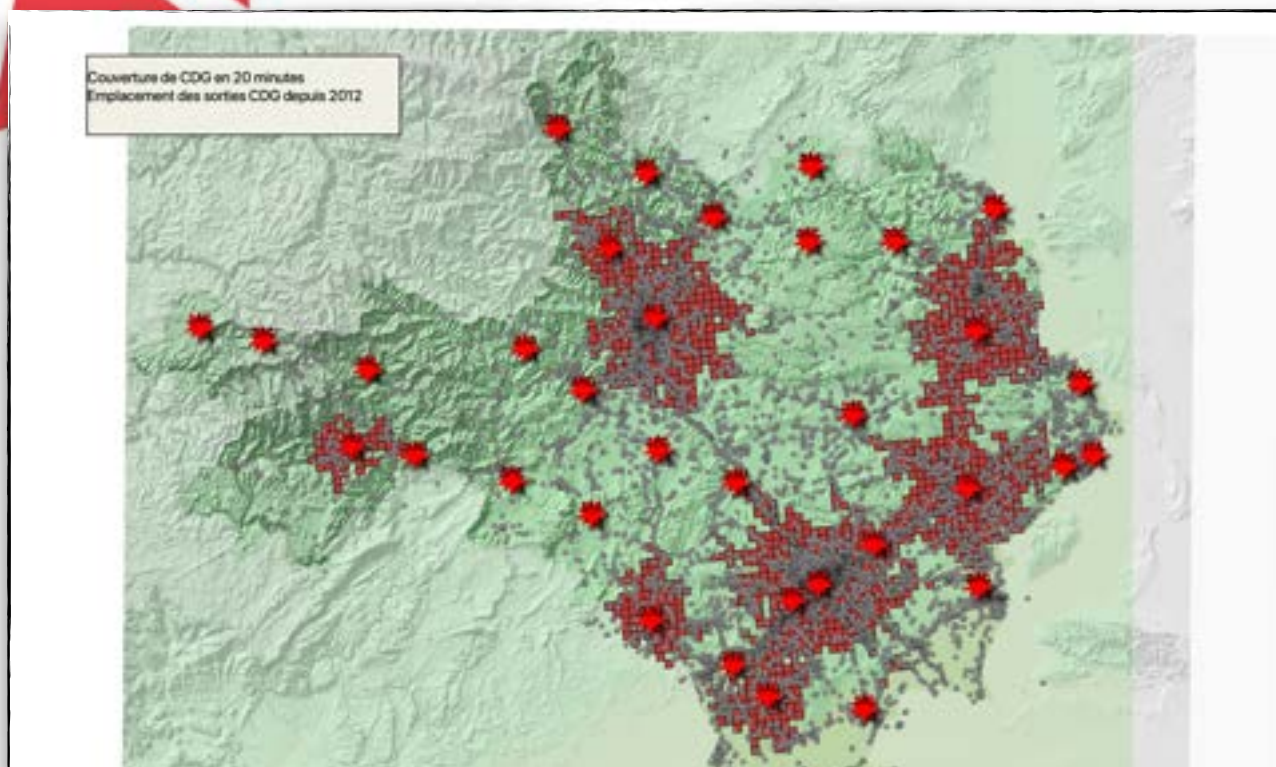


La coordination opérationnelle départementale, assurée depuis le CODIS, doit se distinguer de cette organisation de terrain. Visant elle aussi deux niveaux de risques, elle doit permettre de répondre à :

- un niveau courant de coordination départementale composé d'un chef de site, d'un chef de colonne et d'un chef de salle s'appuyant sur le CTA/CODIS,
- un niveau de réponse à une situation de crise potentielle, permettant une réorganisation des prises d'appels, une montée en charge des besoins de coordination opérationnelle et la mise en oeuvre d'une cellule de crise adaptée.

La notion de délai de réponse du Sdis n'est pas adaptée au niveau de commandement colonne ou site. Ces niveaux ne correspondent pas à une réponse immédiate et leurs mises en oeuvre impliquent une étape de passation de commandement de durée très variable suivant la nature de l'évènement.

Elle peut utilement être analysée pour le niveau de commandement Chef de Groupe qui correspond principalement à un engagement immédiat sur des interventions de type risques courants.



Actuellement, 39% des sorties de la chaîne de commandement de niveau Chef de Groupe (CDG) sont effectuées hors zone de délai de réponse de 20 minutes et souvent dans des délais importants.

Une amélioration notable est réalisée, en période estivale, dans le secteur de Terres de Camargue par la présence d'un cadre 24h sur 24.

Il n'existe pas de possibilités structurelles raisonnables d'amélioration uniforme au niveau départemental.

L'objectif d'impliquer les cadres de proximité en position technico-administrative en heures ouvrables permet d'améliorer cet état de fait, sans permettre de viser un délai de couverture identique aux engins courants.

Il implique, de fait, une réorganisation des moyens opérationnels mis à leurs dispositions (véhicules, moyens de transmission, documentations opérationnelles, ...).



5.5 Service de Santé et Secours Médical

Ce service comprend aujourd'hui plus de 180 personnels professionnels ou volontaires de plusieurs niveaux de compétences et plusieurs types d'emplois (soignants ou non soignants).

Il priorise ses actions en fonction de ses missions exclusives et partagées, et dans ce cadre, identifie la couverture soutien sanitaire de niveau infirmier et médecin.

Une amélioration de la couverture du territoire en médecin opérationnel est à évaluer en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) car le Projet Régional de Santé (PRS - 2018) prévoit la création d'un poste « SMUR » supplémentaire dans le département.



La ressource en médecine d'urgence opérationnelle (mission partagée) étant de toute façon restreinte, l'objectif d'amélioration qualitative attendu du Sdis se traduit par :

- l'accompagnement de l'accroissement des compétences des équipages de VSAV ;
- l'amélioration de la couverture en infirmier, en particulier en zones blanches en termes de permanence des soins ou dans les zones à plus de 30 minutes d'un SMUR (en référence au PRS) ;
- le développement de la télémédecine, basé sur le maillage territorial du Sdis, en collaboration avec l'ARS, les professionnels de santé locaux, visant à éviter les évacuations en privilégiant un traitement local.



5.6 Unités Spécialisées

Unité nautique :

Cette unité s'oriente vers 3 niveaux :

- niveau de base : Sauvetage aquatique (SAV₁), sauveteur de surface en eau libre et à faible courant ;
- niveau d'adaptation aux risques locaux : sauveteur côtier (SAV₂₋₃) et sauveteur en « eau vive » (SEV) ;
- niveau de spécialisation : scaphandrier autonome léger (SAL₁₋₃) plongée subaquatique à différentes profondeurs, en surface non libre, ...

auxquels s'ajoutent les conducteurs d'embarcations en mer ou rivière ne possédant pas de spécialité aquatique.

Le premier niveau (SAV₁) correspond à la réponse aux risques courants diffus sur l'ensemble du département (points d'eau accessibles à la baignade). La répartition des personnels dans plusieurs centres de secours est indispensable à un maillage territorial efficient.



Le niveau de compétence SEV doit permettre de répondre à la couverture des risques complexes liés à la météo (typiquement inondation - ruissellement), il doit être traduit en nombre de personnels au regard des procédures d'interventions. Les règles d'affectation des personnels SEV en centres n'impactent pas la mise en oeuvre de cette spécialité de façon préventive en période de risque météo.

Le niveau de compétence SAV₂₋₃ spécifique au risque côtier se veut être exclusif aux personnels du centre de Terres de Camargue, seul centre situé en bord de mer. Une réponse opérationnelle en journée est indispensable.



Le niveau de spécialisation de scaphandrier autonome léger (SALI-3) correspond à un risque dont l'enjeu et l'occurrence sont faibles, voire très faibles. Une rationalisation des effectifs et matériels doit être recherchée au regard des compétences à acquérir et maintenir, avec pour objectif de réaliser un départ en intervention en journée au sein d'un centre support.

La compétence de conducteur d'embarcation, pour les personnels non spécialisés SAV, SEV ou SAL, vise à permettre une réponse aux risques courants de proximité le long des voies ou sites navigables et une réponse aux risques complexes météorologiques dans la limite de la compatibilité des embarcations utilisées.



Unité risque technologique (CORITEC) :

Cette unité regroupe les spécialistes radiologiques et chimiques voire les spécialistes en dépollutions.

Un regroupement vers une équipe globale Nucléaire, Radiologique, Bactériologique, Chimique et Explosif (NRBCE), orientée vers la levée de doute, l'évaluation des mesures de protection des populations, une action de colmatage rapide dans le cadre d'une menace terroriste ou d'un risque industriel fixe, ou de transport, correspond à la couverture des risques définie ci-avant.

Ce regroupement peut prendre la forme d'une spécialisation dans des centres supports de l'unité par un investissement en termes de formation, car la partie matérielle est aujourd'hui adaptée aux risques courants et complexes identifiés et correspond aux objectifs déjà définis dans le Sdacr 2012 : être en capacité à mettre en oeuvre une Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC), une unité de reconnaissance Radiologique et une unité de dépollution légère.



Unité d'Intervention en Milieu Périlleux (GRIMP) :

L'accroissement des activités de loisirs verts entraîne une augmentation des missions de cette unité. Elle est aussi impliquée dans les évacuations sanitaires bariatriques et les accidents de circulation en terrain accidenté voire en « ravin ».

Les notions de secours et d'autonomie sur corde à l'origine de la création de cette unité se sont progressivement étendues à l'accompagnement des secours classiques avec des moyens facilitant l'extraction d'une victime (allègement de l'action des sauveteurs et confort pour la victime). Cette compétence nouvelle, reconnue, doit être partagée avec un objectif d'autonomie des secouristes conventionnels locaux. Cet objectif doit être décliné dans le plan de formation et le plan d'équipement matériel.



Au regard de l'accroissement des risques (par la pratique de loisirs de type canyoning, escalade, ...) et de la haute technicité qu'ils impliquent, la permanence d'une équipe GRIMP au moins en journée, dans un centre support départemental devient un objectif à atteindre. Cet objectif peut impliquer un regroupement des personnels et matériels dans un centre (ou des centres très proches) facilitant un départ hélicoptéré en intervention.



Unité Spécialisée d'Intervention Animalière (USIA) :

Unité historiquement issue de 3 centres (GIL, TDC, NIM), qui reposait surtout sur l'investissement de quelques personnels et forte aujourd'hui de 40 personnels.

Cette unité est en cours de centrage de ces moyens humains matériels sur un centre support (GIL), avec pour objectif de pouvoir assurer un départ en intervention et les missions suivantes :

- intervention en présence d'un NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie),
- intervention, en présence d'animaux, hors champ des compétences et moyens conventionnels,
- capacité à secourir un animal lourd (cheval, ...) en terrain naturel.

Les technicités utilisées par cette unité nécessitent le support technique d'un vétérinaire. De la même façon, la détention et l'emploi de produits pharmaceutiques vétérinaires impliquent des procédures et équipements spécifiques.



Brulages dirigés / Feux tactiques:

Le brulage dirigé est une activité qui se réalise hors saison feux de forêts dans le cadre du pastoralisme ou de l'entretien de coupe verte par le feu. Elle n'intéresse pas le Sdacr directement mais permet par son aspect formatif de maintenir une connaissance de l'incendie d'espace naturel et des feux tactiques, c'est dans ce sens qu'elle est mise en avant dans ce document.

Cette spécialité offre des options tactiques, non conventionnelles, à la lutte contre les feux d'espaces naturels permettant une optimisation des missions des moyens conventionnels. Son dimensionnement est directement lié à l'objectif de couverture du risque complexe feux d'espaces naturels.



Unité cynotechnique (CYNO) :

Historiquement, cette spécialité était accolée au sauvetage déblaiement pour participer à la recherche et localisation des victimes ensevelies. Dans les faits, les interventions sont principalement des recherches de personnes disparues ou égarées, de l'ordre de 25 interventions par an.

La recherche de personne disparue, au sens juridique du terme, n'entre pas dans le champ des missions du Sdis.

Les secours ou sauvetages de personnes égarées entrent dans le champ des missions du Sdis, avec pour objectif de soustraire une victime potentielle à une situation de péril. Ce type d'intervention peut-être très consommateur en personnels et l'emploi de chien s'avère beaucoup plus pertinent.

Ce risque diffus sur l'ensemble du département peut trouver une réponse adaptée avec la disponibilité permanente d'une équipe cynotechnique.



Commando Génie Feux de Forêts (COGEFFO) :

Cette unité est principalement destinée à lutter contre les feux de forêts en terrains difficiles d'accès. Elle dispose de compétences et moyens permettant de palier à un manque d'accès en véhicules par la création de sentiers pédestres, de transport ou d'hélicoptage de personnels, matériels ou ressources en eau.

Son dimensionnement est directement lié à l'objectif de couverture du risque complexe feux d'espaces naturels.

Elle sert aussi de support à la spécialité brulages dirigés/feux tactiques.

Elle s'oriente, et doit poursuivre cet objectif, vers l'acquisition de compétences en matière de forestage. Ainsi le COGEFFO complètera la réponse opérationnelle aux effets d'un épisode venteux, neigeux ou aux actions d'urgence sur des embâcles liés aux phénomènes de ruissellements ou de crues.



Cellule de Cartographie Opérationnelle :

Cette unité réalise des cartes à la demande en situation de crise. Principalement employée durant la saison à risque feux de forêts, elle oeuvre aussi à la réalisation de synthèses cartographiques lors des épisodes météo.

Composée de 6 personnels, sa mise en oeuvre est limitée en nombre de permanences 24h sur 24, comme en périodes de mise en oeuvre.

En s'appuyant sur un Système d'Information Géographique (SIG) performant, d'outils d'acquisition d'images (HORUS, Drone, ...), d'intégration de données opérationnelles, cette unité doit se développer vers la capacité à:

- fournir des renseignements cartographiques élargis, de qualité, à jour en temps réel, au binôme Directeur et Commandant de Opérations de Secours (DOS - COS) ;
- produire des cartes adaptées aux intervenants de terrain ;
- transmettre ces données cartographiques sous une forme adaptée (documents papiers ou dématérialisés).





06. Risques émergents

6.1 Définition

La terminologie « risques émergents » regroupe toutes les évolutions sociétales, technologiques, environnementales, ... qui peuvent soit :

- matérialiser un risque nouveau ;
- faire évoluer un risque existant ;
- nécessiter une adaptation des procédures opérationnelles ;
- nécessiter une adaptation structurelle du Sdis.

Le terme risque n'est pas le plus adapté car ni l'aléa ni l'enjeu ne sont caractérisés.

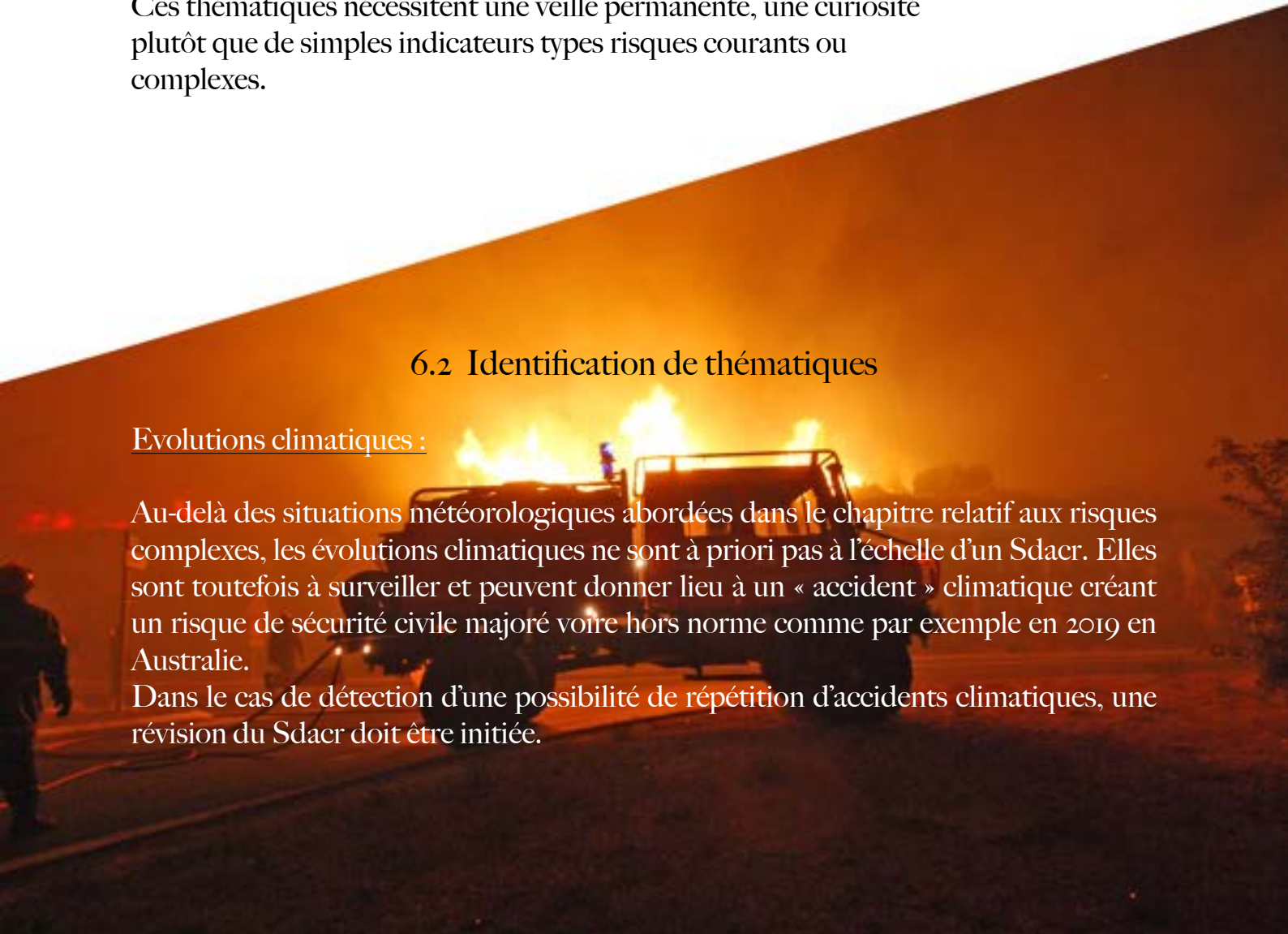
Ces thématiques nécessitent une veille permanente, une curiosité plutôt que de simples indicateurs types risques courants ou complexes.

6.2 Identification de thématiques

Evolutions climatiques :

Au-delà des situations météorologiques abordées dans le chapitre relatif aux risques complexes, les évolutions climatiques ne sont à priori pas à l'échelle d'un Sdacr. Elles sont toutefois à surveiller et peuvent donner lieu à un « accident » climatique créant un risque de sécurité civile majoré voire hors norme comme par exemple en 2019 en Australie.

Dans le cas de détection d'une possibilité de répétition d'accidents climatiques, une révision du Sdacr doit être initiée.





Crises sanitaires :

Epizooties, épidémies, pandémies, ... la sécurité civile sera en première ligne et cela n'est pas un risque nouveau. Au-delà de leurs effets propres, leurs vitesses de propagation sont aussi liés aux modes de déplacements sociaux (tourisme, voyage d'affaires, pèlerinage, ...) qui sont aujourd'hui à l'échelle de la planète.

Leurs impacts sur l'activité globale du service sont détectables et mesurables même en cas de forte cinétique, une éventuelle adaptation des procédures ou moyens est donc possible dans une certaine limite.

Leurs impacts sur les personnels ne sont pas traduits aujourd'hui dans un plan de continuité de service.



Mouvements sociaux :

Quelle qu'en soit la cause (financière, évolution de lois, conjoncturelle, émotionnelle, ...), le vecteur de transmission (réseaux sociaux, rumeurs, rassemblements spontanés, ...), les mouvements sociaux sont de plus en plus spontanés et peuvent comprendre un nombre important de personnes, prendre des formes agressives (violences urbaines par exemple), générer des situations de blocages ou de manque de ressources.

Si le Sdis possède un arsenal de réponses communes avec les forces de l'ordre dans le cadre des violences urbaines, il a aussi un intérêt à veiller les autres types de « manifestations » exogènes comme endogènes afin d'en anticiper les conséquences sur son organisation.



Evolution conceptuelle ou constructive bâimentaire :

Les constructions en bois sont maintenant répandues en termes de constructions individuelles et commencent à entrer dans le domaine de la construction collective ou de bâtiments multi-usages. Le lecteur en trouvera un exemple sur la commune de Marguerittes.

Les procédés innovants d'isolation par l'extérieur des immeubles existants créent une sur-couche de matériaux potentiellement combustible en façade. Cette sur-couche devient un élément de propagation massive des feux par l'extérieur.

L'intégration au bâti de dispositifs d'autonomie totale ou partielle en énergie, de type éolien, photovoltaïque, se démocratise au fur et à mesure de l'évolution des technologies.

De nouveaux concepts bâimentaires se concrétisent en structures mélangeant des activités sportives, commerciales, de type habitat, et font déjà l'objet de projets qui ne demandent qu'à se réaliser.



Des structures « commerciales » ouvertes 24h sur 24, sans personnel, sont aussi des projets qui peuvent se concrétiser sous peu.

Les exemples ci-dessus ne se veulent pas exhaustifs, ils démontrent que nous serons amenés à faire évoluer nos procédures d'intervention en matière de reconnaissances, préalables au choix des actions à mener, jusqu'aux actions de sauvetage ou d'extinction.

Energies nouvelles :

Les sources d'énergie se diversifient, leurs technologies de production, de stockage et d'utilisations également.



Si le terme « pile à hydrogène » fait partie du vocabulaire courant, il cache des technologies de réalisations différentes, un stockage d'hydrogène sous forme solide ou gazeux à des pressions jusqu'à 700 bars et des applications multiples.

Face à ce genre de défi technologique, une adaptation permanente des procédures opérationnelles, des formations et équipements qui les accompagnent, doit s'inscrire dans le mode de gouvernance du Sdis au travers d'un processus de veille technologique très actif.

Evolutions sociétales et réglementaires :

Il est courant de penser que ces évolutions s'effectuent de manière suffisamment lente pour que leurs effets et le temps d'adaptation de structures comme un Sdis soient compatibles.

Ces évolutions se traduisent généralement par un cadre réglementaire qui offre des modalités d'application permettant des adaptations locales, un échéancier négociable, ...



On pourrait citer l'évolution du temps de travail et la réglementation qui a accompagné le changement de durée hebdomadaire de travail.

Cette thématique continue à vitesse lente d'évoluer vers :

- une « ubérisation » du travail
- un rapport au travail et ses contraintes différent
- ...

Aujourd'hui, des évolutions plus rapides peuvent aussi contraindre le Sdis et impacter brusquement son organisation opérationnelle, par exemple la jurisprudence supra-nationale du type de l'arrêt MATZAC (arrêt de la cour européenne en date du 21/02/2018).

Dans ce type de cas les notions de veille, détection ne suffisent plus, nous devons ajouter une notion d'anticipation des évolutions sociétales et réglementaires.

07. Résilience du Sdis

La résilience, terme employé originellement en physique des matériaux, a aujourd'hui plusieurs sens du niveau individuel jusqu'au collectif, au sens des écosystèmes naturels ou des systèmes organisés conçus par l'homme. C'est ce dernier sens qui nous intéresse, il est défini de la façon suivante : capacité à absorber une perturbation, à se réorganiser, à s'adapter après un événement accidentel.

Face à une crise externe, le Sdis a une capacité d'accroissement de son potentiel. Cette capacité historique montre aujourd'hui ses limites lors des simultanités de crises ou des récurrences trop importantes. Ces limites s'expriment à la fois en nombre, en niveaux de compétences et en délai de mise en oeuvre.

Ces signaux d'alertes doivent amener le Sdis à se doter de la capacité à identifier et mobiliser ses disponibilités humaines avec pour objectif une action immédiate complétée éventuellement par des ressources zonales voire nationales.

Les sources de crises pouvant impacter le fonctionnement interne du Sdis sont de plus en plus nombreuses, protéiformes et susceptibles de créer des effets en cascade. L'utilisation de technologies de plus en plus pointues, spécifiques crée des vulnérabilités nouvelles.

Un exemple type en est le Centre de Traitement des Appels (CTA) qui a été conçu Unique (CTAU) et qui, de fait, est le maillon le plus fragile de la chaîne de distribution des secours. Les coûts de sécurisation seront élevés. Un tel niveau d'investissement serait plus pertinent et rentable s'il était partagé avec nos partenaires, au travers de la réalisation d'une plate-forme d'appel 15/18/112/... commune et à haut niveau de sécurité.

L'organisation du Sdis du Gard est historiquement basée sur une hybridation entre statuts professionnels et volontaires. Ce choix optimisé devient une fragilité en cas de crise sociale. En effet le lien statutaire ainsi créé impacte le régime de garde et astreinte.

D'autres sources de vulnérabilités internes pourraient être identifiées et analysées à travers des plans ou procédures connus comme un plan de reprise des activités, de continuité de service, ...

En sus des plans réglementairement issus du Sdacr (règlement opérationnel, plan d'équipement, ...), il est indispensable de développer des plans de contingence au sein du Sdis.

La culture du risque, essence des sapeurs-pompiers, doit se compléter par une culture de la sécurité du Sdis.

o8. Synthèse

8.1 Objectifs

Améliorer la couverture opérationnelle des risques courants en répondant à 95% de la population avec un engin de secours à personne en 20 minutes au plus.

Augmenter l'autonomie de couverture opérationnelle des risques complexes à occurrences et enjeux élevés et communs aux départements limitrophes.

Installer le Sdis dans une posture de veille permanente des risques émergents.

Intégrer la sécurité des sapeurs-pompiers de la réflexion préalable aux procédures opérationnelles à la réalisation de plan d'équipement, de formation.

Augmenter la résilience du Sdis, dans le domaine de ses ressources humaines opérationnelles comme dans le champ plus technique de la sécurisation de la plateforme CTA/CODIS.





8.2 Constats

La transition avec le Sdacr 2012 s'exprime au travers de la reprise de 23 préconisations inabouties.

L'organisation territoriale singulière du Sdis se traduit par un maillage lacunaire qui contraint les évolutions opérationnelles.

La sectorisation de premier appel, historique, de source communale, ne s'inscrit plus dans un objectif départemental de qualité.

Ce Sdacr se veut un document de transition entre les Sdacr précédents bâtis sur le modèle des années 1993 à 97 et le modèle récent de janvier 2020. A ce titre, il introduit une révision continue de la couverture des risques courants et une mutualisation de la réponse aux risques complexes qui se concrétisera par la réalisation de pactes capacitaires tels que définis par la circulaire du ministère de l'intérieur en date du 10 décembre 2019.



8.2 Orientations :

La révision de la sectorisation est l'étape préalable, qui permet d'initier la méthode de dimensionnement de la couverture des risques courants et de se mettre en conformité avec les recommandations nationales. Elle se traduit par une révision du règlement opérationnel.

La méthode d'analyse statistique des risques courants, décrite supra, doit être associée à l'analyse déterministe des risques complexes. Leurs résultats se combinent en dimensionnant tous les centres en matière de couverture des risques courants et les centres supports au regard de la couverture des risques complexes. Cette combinaison intègre des contraintes et des variables ajustables.



En particulier le choix des centres supports relève :

- de la géographie de département qui impose à minima 5 centres supports (NIM, ALS, BSC, VAU, ANG, SHF) ;
- de la localisation des risques ;
- du parc de véhicules spéciaux limité ;
- des compétences spécifiques à concentrer pour viser une permanence H24 ;
- du cumul de fonctions supports admissible ;
- de la variation saisonnière de l'organisation territoriale ;
- de la création de centres nouveaux.

Cette organisation territoriale articulée autour de centres conventionnels ou supports vise à couvrir l'ensemble des risques et en particulier ceux qui caractérisent le département du Gard.

Le risque feux d'espaces naturels requiert une autonomie jusqu'à l'engagement de 14 Groupes Incendies Feux de Forêts, 2 Groupes Lourds, 4 Groupes d'Alimentation et leurs structures de commandement, support et soutien sanitaire, logistique.

Le risque inondation ruissellement nécessite 3 Groupes de Sauvetage en « eau vive » complétés par 6 Groupes d'Appui ou Polyvalent Inondation.

Le risque industriel dont le scénario dimensionnant feux de liquide inflammable, impose 1 Groupe Liquide Inflammable, 2 Groupes Urbains, 2 Groupes Alimentation et les structures de commandement, d'expertise (CMIC), de soutien sanitaire, logistique.

Des plans de formation, d'équipement, de gestion des ressources humaines découleront de ces combinaisons. Le plan d'équipement peut être anticipé sur la base de l'analyse déterministe des risques complexes.



Le maillage territorial peut être complété pour atteindre l'objectif et améliorer le délai de couverture des risques courants. Cela passe par la construction de nouveaux casernements.

Au regard des possibilités d'implantations identifiées dans ce schéma, des priorités évidentes apparaissent, comme certaines implantations actuelles de centres saisonniers : Quissac et Vallée de la Cèze. L'opportunité de recréer des centres ayant existé comme Aigues-Mortes (toujours détachement estival) ou le dédoublement de centres existants, autour d'Ales en particulier sont aussi des orientations pertinentes.

Sans détailler l'ensemble des points sur lesquels le Sdis peut améliorer sa résilience, deux ont des effets majeurs :

- la capacité à mobiliser des ressources humaines opérationnelles à un instant donné, pour faire face à un événement inattendu, et atteindre l'objectif de 50% de personnels intervenants supplémentaires ;
- le niveau de sécurité de la plate-forme CTA/CODIS dont l'amélioration indispensable peut s'inscrire dans une réalisation partagée de plate-forme I5/I8/II2/...



La mise en oeuvre du Sdacr, outil permanent d'adaptation aux risques, doit être supportée par une organisation fonctionnelle adaptée communément nommée dans les services incendie : PREVISION.

Au regard des analyses supra, cette fonction demande un redimensionnement pour répondre à des objectifs d'analyses permanentes de risques, de rédaction de doctrines, plans et procédures opérationnelles.

La réalisation de ces objectifs pourra s'appuyer sur des concepts connus comme l'exploitation fine des comptes-rendus opérationnels, les retours d'expérience ou des concepts plus récents comme :

- La balance bénéfice-risque en matière de prise de décision ;
- Le coût du sauvé permettant de valoriser économiquement l'action du Sdis, de mesurer l'impact des opérations de secours.

Annexes



01. Classement des natures d'interventions

Code_Nature	Libelle_Nature	Risque_Sdacr
60010	SORTIE SANS ACTION	COURANT-DIV
A41101	ACCIDENT DE CIRCULATION EN AGGLOMERATION	COURANT-SAP-AVP
A41102	ACCIDENT DE CIRCULATION HORS AGGLOMERATION	COURANT-SAP-AVP
A41103	ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE SUIVI DE FEU OU RISQUE TECHNOLOGIQUE	COURANT-SAP-AVP
A41104	ACCIDENT DE VEHICULE ROUTIER TOMBE EN RAVIN	COURANT-SAP-AVP
A41105	ACCIDENT DE VEHICULE ROUTIER TOMBE DANS L'EAU	COURANT-SAP-AVP
A41301	ACCIDENT SUR AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE	COURANT-SAP-AVP
A41401	ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE EN TERRAIN ACCIDENTE	COURANT-SAP-AVP
A42001	ACCIDENT FERROVIAIRE	PARTICULIERS
A43001	VOIE D'EAU	PARTICULIERS
A43002	ACCIDENT FLUVIAL	PARTICULIERS
A44001	ACCIDENT AERIEN	PARTICULIERS
D51001	RECONNAISSANCE	COURANT-DIV
D51002	OPERATIONS DIVERSES	COURANT-DIV
D51003	DECLenchement INTEMPESTIF OU RECURRENT DES SECOURS SANS NOTION D'URGENCE	COURANT-DIV
D52101	INTERVENTION AVEC PRESENCES MATIERES DANGEREUSES	PARTICULIERS
D52102	INTERVENTION AVEC PRESENCES MATIERES RADIOLOGIQUES	PARTICULIERS
D52201	EFFONDREMENT OU GLISSEMENT DE TERRAIN	PARTICULIERS
D52202	EFFONDREMENT D'HABITATION	PARTICULIERS
D52301	ACTIONS NON URGENTES SUITE EVENEMENT METEO	PARTICULIERS
D52302	SAUVETAGES OU MISES EN SECURITE SUITE EVENEMENT MTO	PARTICULIERS
D53001	DESTRUCTION D'HYMENOPTERES (INTERVENTION A CARACTERE PAYANT)	COURANT-DIV
D53002	DESTRUCTION D'HYMENOPTERES	COURANT-DIV
D53003	ANIMAL BLESSE OU DANGEREUX	COURANT-DIV
D54001	RENFORTS EXTRA DEPARTEMENTAUX	PARTICULIERS
D56001	RECHERCHE DE PERSONNE SUR REQUISITION	COURANT-DIV
D56003	REQUISITION	COURANT-DIV
E20001	FUITE D'UN RESERVOIR D'HYDROCARBURES	COURANT-INC
E20002	PROCEDURE GAZ CLASSIQUE (PGC)	COURANT-INC
E20003	DECOUVERTE D'ENGIN SUSPECT	PARTICULIERS
E20004	PROCEDURE GAZ RENFORCE (PGR)	COURANT-INC
E20005	ODEUR OU FUMEE SUSPECTE	COURANT-INC
E20006	DECLenchement D'ALARME INCENDIE	COURANT-INC
I11101	FEU DANS UNE HABITATION INDIVIDUELLE	COURANT-INC
I11102	FEU OU ECHAUFFEMENT D'APPAREIL DE CHAUFFAGE	COURANT-INC
I11103	FEU DANS UN LOCAL TECHNIQUE	COURANT-INC

Code_Nature	Libelle_Nature	Risque_Sdacr
I11104	FEU D'HABITAT PRECAIRE OU ANNEXE D'HABITATION	COURANT-INC
I11105	EXPLOSION DANS HABITATION/ERP/BATIMENT/INDUSTRIE	COURANT-INC
I11201	FEU DANS UNE HABITATION COLLECTIVE	COURANT-INC
I11202	FEU DE CAVE	COURANT-INC
I11203	FEU DE PARKING SOUTERRAIN OU AERIEN	COURANT-INC
I11204	FEU DE JOINT DE DILATATION	COURANT-INC
I11301	FEU DANS UN ERP SANS LOCAUX A SOMMEIL	COURANT-INC
I11302	FEU DANS UN ERP AVEC LOCAUX A SOMMEIL	COURANT-INC
I11401	FEU DANS UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL	PARTICULIERS
I11402	FEU DANS UN ETABLISSEMENT INDUSTRIEL AVEC HYDROCARBURE	PARTICULIERS
I11403	FEU DE DECHETTERIE	COURANT-INC
I11501	FEU DANS UN BATIMENT OU HANGAR AGRICOLE	COURANT-INC
I12101	FEU DE DEUX ROUES	COURANT-INC
I12102	FEU DE VOITURE	COURANT-INC
I12103	FEU DE POIDS LOURDS ET TRANSPORTS EN COMMUN	COURANT-INC
I12104	FEU DE PL OU VEHICULE ROUTIER GPL	COURANT-INC
I12105	FEU DE VEHICULE DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	PARTICULIERS
I12201	FEU DE VEHICULE A MOTEUR SUR AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE	COURANT-INC
I12202	FEU DE PL OU VEHICULE ROUTIER GPL SUR AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE	COURANT-INC
I12203	FEU DE VEHICULE DE TRANSPORT TMD SUR AUTOROUTE OU VOIE RAPIDE	PARTICULIERS
I12301	FEU DE TRAIN	PARTICULIERS
I12401	FEU DE NAVIRE OU D'EMBARCATION	PARTICULIERS
I12501	FEU D'AERONEF OU AVION	PARTICULIERS
I13101	FEU DE VEGETAUX	COURANT-FDF
I13102	FEU DE FORETS OU DE VEGETAUX IMPORTANTS HORS SAISON	COURANT-FDF
I13103	FEU DE FORETS OU DE VEGETAUX IMPORTANTS EN SAISON	COURANT-FDF
I14001	FEU SUR VP	COURANT-INC
S31101	PROMPTS SECOURS ET URGENCE VITALE	COURANT-SAP-VIC
S31102	PERSONNE BLESSEE	COURANT-SAP-VIC
S31103	PERSONNE BLESSEE SUITE A RIXE OU AGRESSION	COURANT-SAP-VIC
S31104	ATTENTAT FUSILLADE	PARTICULIERS
S31105	ATTENTAT EXPLOSION	PARTICULIERS
S31106	ACCIDENT DE TRAVAIL	COURANT-SAP-VIC
S31107	MALAISE	COURANT-SAP-VIC
S31108	INTOXICATION	COURANT-SAP-VIC
S31109	PERSONNE EN DIFFICULTE (RELEVAGE, TELEALARME,ETC.)	COURANT-SAP-VIC
S31110	RENFORT DE BRANCARDAGE	COURANT-SAP-VIC
S31111	SUBSTITUTION AU CRRA 15 (>10 SONNERIES)	COURANT-SAP-SAMU



Code_Nature	Libelle_Nature	Risque_Sdacr
S31112	ACTIVITE OPERATIONNELLE PHARMACIEN	COURANT-DIV
S31113	ACTIVITE OPERATIONNELLE PSYCHOLOGUE	COURANT-DIV
S31114	APPEL DE DETRESSE ANTARES	COURANT-SAP-VIC
S31115	RECHERCHE DE PERSONNE	COURANT-SAP-VIC
S31201	OUVERTURE DE PORTE AVEC VICTIME	COURANT-SAP-VIC
S31202	PERSONNE TOMBEE DANS UNE EXCAVATION	COURANT-SAP-VIC
S31203	PERSONNE COINCEE PAR UNE CHARGE OU UNE MACHINE OUTIL	COURANT-SAP-VIC
S31204	PERSONNE ENSEVELIE	PARTICULIERS
S31205	PERSONNE BLOQUEE DANS UN ASCENCEUR	COURANT-SAP-VIC
S31301	TENTATIVE DE SUICIDE	COURANT-SAP-VIC
S31401	ACCIDENT ACTIVITE DE PLEIN AIR	COURANT-SAP-VIC
S31501	NOYADE EN PISCINE	COURANT-SAP-VIC
S32001	INTERVENTION APRES REGULATION DU SAMU	COURANT-SAP-SAMU
S32002	TRANSPORT POUR SOIN PSYCHIATRIQUE NON CONSENTI (REGULE PAR SAMU)	COURANT-SAP-SAMU
S32003	TRANSPORT SANITAIRE PAR CARENCE (REGULE PAR SAMU)	COURANT-SAP-SAMU
S32004	TRANSFERT INTER HOSPITALIER OU DZ (SECONDAIRE REGULE PAR SAMU)	COURANT-SAP-SAMU
S32005	CARENCE A ETUDIER	COURANT-SAP-VIC
S32006	INTERVENTION AU TITRE DE PDS (CONVENTION)	COURANT-SAP-SAMU
S32007	VLI EXPERIMENTATION	COURANT-SAP-SAMU
T60009	INCINERATION DE VEGETAUX PAR PARTICULIERS (ECOBUAGE)	COURANT-DIV



02. Risques Complexes : impact et occurrence

Famille	Risque	descriptif	impact Gard	occurrence
Menaces Terroriste	« Conventionnelle »	Attentat réalisé avec des moyens à disposition du public (arme blanche ou à feu, véhicule bélier, ...)	Sites permanents ou temporaires de forte concentration de public	
Menaces Terroriste	Nucléaire	Attentat visant un site nucléaire	sites nucléaires	
Menaces Terroriste	Radiologique	Attentat réalisé avec des matières radioactives (bombe sale, ...)		
Menaces Terroriste	Biologique	Dissemination d'agents biologiques pathogènes (bactérie, virus, toxine, ...)		
Menaces Terroriste	Chimique	Emploi d'arme chimique ou de produits destinés à l'industrie		
Menaces Terroriste	Explosif	Emploi de substance explosive « maison », industrielle ou militaire		
Risque nucléaire	Irradiation, Contamination	lors de transport de source, d'utilisation de sources en milieu industriel ou médical, dysfonctionnement d'une installation nucléaire (réacteur)	Pas de centrale de production dans le Gard(une dans la Drome). Transport de matière radioactive dans le département fréquent. 1 site nucléaire : Marcoule (réacteurs à l'arrêt, laboratoires, usines de traitement et production pour les centrales françaises)	non évaluable
Risques naturels	inondation de plaine	cours d'eau qui sort de son lit mineur et peut inonder une zone de plaine pendant une période assez longue	lit du Rhône	événement type 2003 : période de retour 100 ans.
Risques naturels	remontée de nappe phréatique	sol saturé en eau et nappe affleurante	peu présent	non évaluable
Risques naturels	crues rapide de cours d'eau	concentration rapide d'eau de ruissellement dans un cours d'eau qui entre en crue de manière brutale. Phénomène amplifié en cas de formation d'embâcle	tous les cours d'eau du Gard	plusieurs fois par an
Risques naturels	ruissellement pluvial	ruissellement du à l'imperméabilisation ou la saturation des sols	zones urbanisées même de faible superficie	plusieurs fois par an
Risques naturels	submersion marine (phénomène météo, tsunami,..)	inondation de zone côtière par la mer	le grau du roi, aigues mortes	non évaluable

Famille	Risque	descriptif	impact Gard	occurrence
Risques naturels	séisme	tremblement de terre	127 communes classées en zone d'aléa modéré (3 sur une échelle de 5). magnitude faible de tous les séismes répertoriés dans le Gard	10 ans environ
Risques naturels	tassements affaissement de sols	phénomène lent du à une surcharge, un assèchement des sols	non évaluable	non évaluable
Risques naturels	retrait gonflement des argiles	phénomène lent du à la variation de quantité d'eau dans certains terrains argileux	non évaluable	non évaluable
Risques naturels	glissement de terrain et/ou coulée de boue	Masse de terre qui se détache et glisse le long d'une pente. En principe du à une forte saturation des sols en eau, peut mobiliser des volumes de terrain importants	très variables en ampleur, de nombreuses communes sont concernées (schistes, marnes, bassin miniers, ..)	10 ans environ pour ceux ayant un impact durant plusieurs semaines (route coupée, ...)
Risques naturels	affaissement liés aux cavités souterraines	déformation souple progressive de la surface du sol en forme de cuvette	non évaluable	non évaluable
Risques naturels	effondrements brutaux liés aux cavités souterraines	fontis, sous forme d'entonnoir ou cratère de taille parfois importante du à la présence d'une cavité souterraine naturelle ou artificielle	au moins 2400 cavités souterraines dans le Gard, hors exploitation minière.	non évaluable
Risques naturels	écroulement, chute de blocs		non évaluable	non évaluable
Risques naturels	Feu de Forêt	feu de végétaux d'une superficie boisée supérieure à un hectare	42% (en augmentation) de la superficie du département est boisée, quasiment toutes les communes sont touchées par ce risque (6)	plusieurs fois par an
Risques naturels	avalanche	masse de neige qui se détache et glisse le long d'une pente, peut mobiliser des volumes de neige importants	non évaluable	non évaluable
Risques naturels	Vent violent	vent supérieur à 80km/h (100 en rafale) du à plusieurs types de phénomènes locaux ou plus éloignés (orages, tornades, tempêtes, cyclones, ...)	En principe le seuil limite est plus élevé dans le Gard (plus de 100km/h établi, plus de 120km/h en rafale). l'ensemble du département est concerné. Le record français est au Mont Ventoux (320km/h) suivi par le Mont Aigoual (316km/h)	Tous les 2 à 3 ans environ
Risques naturels	Neige, verglas	Chute de neige et/ou épisode de gel important les conditions de circulation	Phénomènes courant dans les régions du Mont Lozere et de l'Aigoual, inhabituel dans le reste du département	Tous les 2 à 3 ans environ
Risques naturels	Grand froid	chute importante et prolongée des températures.	toutes les communes, zone portuaires et navigables	non évaluable



Annexes



Famille	Risque	descriptif	impact Gard	occurrence
Risques naturels	Canicule	Hausse importante et durable de la température	Toutes les communes. Record de température à Gallargues le montueux (45,9° en 2019)	non évaluable
Risques technologiques	rupture de barrage	destruction partielle ou totale du barrage entraînant une onde de submersion (élévation brutale de l'eau en aval)	plusieurs barrages dont certains excréteur de crues vides en général. impact des barrages d'autres départements possibles	non évaluable
Risques technologiques	Accident industriel	14 sites classés SEVESO	Commune accueillant un site et communes limitrophes	non évaluable
Risques technologiques	Accident de transport de matières dangereuses	pollution, explosion, incendie, intoxication, .. sous les conséquences possibles suivant la nature des matières transportées.	Axes routiers, ferroviaires. Conduites de transport fixes (Gazoducs, oléoducs, ..)	1 tous les 5 à 10 ans
Risques technologiques	Accident de transport aérien	Chute d'aéronef ou accident lors des phases d'atterrissage ou décollage	Helistations hospitalières, aérodromes (5), aéroport (1). sites parapente ???	non évaluable
Risques technologiques	Accident de transport Ferroviaire	Accident ou incendie de train	Axe Est, Ouest d'utilisation locale, nationale et internationale (Marchandises et public) saturé, en cours de doublement avec création d'une gare supplémentaire (Manduel). Axe Nord, Sud utilisé localement uniquement	non évaluable
Risques technologiques	Accident de transport fluvial	accident de bateau transportant des passagers ou des marchandises	canal de Rhône à Sete, Rhône	non évaluable
Risques technologiques	Risque Minier	fontis, sous forme d'entonnoir ou cratère de taille parfois importante du à la présence d'une cavité souterraine naturelle ou artificielle	104 communes impactées par l'activité minière.	non évaluable



03. Bilan Sdacr 2012

Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Sectorisation opérationnelle de 1er appel	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CSP NIM	améliorer le délai de réponse opérationnelle	Non Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS SOM		Non Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS SGM		Partiellement Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS VER		Partiellement Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CSP VAU		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS LED		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS LGC		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS SJG		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS AMB		Partiellement Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS SUM		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CSP BSC		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS BAR		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS MLC		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS UZS		Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS FOU		Non Réalisé
	modifier la sectorisation opérationnelle de 1er appel du CIS ROQ		Partiellement Réalisé

Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Création de nouvelles unités	création d'un CIS dans la moyenne vallée du vidourle (Quissac ou Vic le Fesc)	améliorer le délai de réponse opérationnelle améliorer le délai de réponse opérationnelle en saison touristique	Non Réalisé
	création d'un CIS à Euzet		Non Réalisé
	création du CIS Nîmes-ouest		Réalisé
	création du CIS Nîmes-nord		Non Réalisé
	création du CIS Nîmes-sud		Non Réalisé
	création du CIS Alès-ouest		Non Réalisé
	création du CIS Vallée de la Cèze (Goudargues)		Non Réalisé
	création d'un CIS temporaire dans la vallée de la cèze		Réalisé
	adapter les horaires du PSA Anduze		Réalisé
	assurer un suivi annuel du PSA Valleraugue		Réalisé
Parc roulant conventionnel	adapter le parc actuel aux ratios des circulaires de 1993.	améliorer la qualité de la réponse opérationnelle	Partiellement Réalisé
	adapter le parc après resectorisation aux ratios des circulaires de 1993.		Sans Objet
	adapter le parc après création des nouvelles unités aux ratios des circulaires de 1993.		Sans Objet
	mettre en place une réserve de 5% du parc par type de véhicules		Non Réalisé
Potentiels de garde	modifier les potentiels de garde des CIS actuels pour répondre à 95 % des sollicitations en 1er appel	améliorer la qualité de la réponse opérationnelle Adapter le SDIS aux évolutions géopolitiques, démographiques Equilibrer les ressources du SDIS	Partiellement Réalisé
	modifier les potentiels de garde des CIS actuels pour répondre à 97 % des sollicitations en 1er appel		Partiellement Réalisé
	modifier les potentiels de garde des CIS actuels pour répondre à 99 % des sollicitations en 1er appel		Partiellement Réalisé
	modifier les potentiels de garde des CIS resectorisés pour répondre à 95 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet
	modifier les potentiels de garde des CIS resectorisés pour répondre à 97 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet
	modifier les potentiels de garde des CIS resectorisés pour répondre à 99 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet
	modifier les potentiels de garde des CIS (avec les nouveaux) pour répondre à 95 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet

Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Potentiels de garde	modifier les potentiels de garde des CIS (avec les nouveaux) pour répondre à 95 % des sollicitations en 1er appel	améliorer la qualité de la réponse opérationnelle Adapter le SDIS aux évolutions géopolitiques, démographiques Equilibrer les ressources du SDIS	Sans Objet
	modifier les potentiels de garde des CIS (avec les nouveaux) pour répondre à 97 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet
	modifier les potentiels de garde des CIS (avec les nouveaux) pour répondre à 99 % des sollicitations en 1er appel		Sans Objet
	modifier le classement des CIS		Non Réalisé
	répartir les gardes et astreintes et les ratios SPP/SPV		Non Réalisé
CTA-CODIS	mettre en place une démarche qualité	améliorer la qualité et le délai de réponse opérationnelle améliorer la résilience du SDIS	Non Réalisé
	sécuriser le CTA-CODIS		Non Réalisé
	réaliser des exercices en mode dégradé		Non Réalisé
SSSM	Optimiser l'organisation territoriale en cohérence avec le SROS	améliorer la qualité et le délai de réponse opérationnelle	Partiellement Réalisé
	doter le vecteur Médecin/infirmier de garde d'un vecteur tout terrain		Réalisé
Chaîne de commandement	adapter la chaîne de commandement aux fluctuations démographiques touristiques et aux périodes de risque FdF	CdG présent 20 minutes après l'arrivée du 1er engin. CdC présent 30 minutes après l'arrivée du 1er CdG. Engagement CdS n'obérant pas ses autres emplois de la CDT	Partiellement Réalisé
Risque industriel fixe	doter le gard rhodanien d'un DA	Temporisation d'un feu de cuvette de 4261 m2 pendant 60 minutes (2800l/mn de solution moussante). Identification à 30 mn de l'éventuelle population touchée par la diffusion d'un nuage toxique.	Non Réalisé
	doter les 3 DA d'une lance canon remorquable		Non Réalisé
	remplacer les DA actuels par des DA normalisés		Non Réalisé
	remplacer le FTEX par un FMOGP		Réalisé

Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Risque TMD mobile	effectuer des exercices inter-services	Accident routier d'un camion citerne de 19T d'ammoniac sur A9 avec fuite. Déraillement d'un train à proximité de l'usine SANOFI, explosion et inflammation de trois wagons d'essence. Un bateau (4400T de chlorure de vinyle) heurte une pile de pont à VLA, début de voie d'eau.	Non Réalisé
	améliorer la formation des cadres		Non Réalisé
	redéfinir les départs-types		Réalisé
	doter le SDIS d'un Groupe feu de Liquide InFlammable		Partiellement Réalisé
Risque TMD canalisation	poursuivre le RETEX sur la PGR	Idem PGR : - zone d'exclusion (50m) - zone de soutien (100m) - mesure de diffusion	Réalisé
	développer la culture des cadres et des personnels et réaliser des exercices interservices		Non Réalisé
	Réaliser des exercices inter services adaptés aux fluides transporté		Non Réalisé
	développer un partenariat avec les gestionnaires de l'oxydure et de l'oléoduc		Non Réalisé
Risque nucléaire et TMR	mettre en place une deuxième équipe de reconnaissance RAD (avec un véhicule)	Intervenir en moins d'une heure avec une équipe de reconnaissance sur la majorité des sites du département.	Non Réalisé
	formaliser une convention interdépartementale avec le SDIS 84		Non Réalisé
Risque rupture de barrage	effectuer des exercices interservices	En référence au PPI du barrage de sainte-cécile d'andorge : éviter les pertes humaines	Partiellement Réalisé
	former les cadres, informer les personnels		Non Réalisé
	informer les personnels et les cadres	pas de scénario dimensionnant	Partiellement Réalisé
Risque transport électrique	doter chaque structure opérationnelle d'une autonomie électrique de 48h (travées, standard, zones de restauration...)	améliorer la résilience du SDIS	Réalisé
Risque aérien	effectuer des exercices interservices	S'intégrer dans le dispositif de recherche d'aéronef et/ou mettre en oeuvre les moyens permettant d'assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement	Partiellement Réalisé
	former les cadres, informer les personnels		Non Réalisé



Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Risque énergies renouvelables	diffuser une note opérationnelle précisant le mode opératoire pour les interventions sur éolienne	pas de scénario dimensionnant	Non Réalisé
Risque NRBCE	doter le SDIS d'un lot de tenues de protection pour les personnels	pas de scénario dimensionnant	Partiellement Réalisé
	doter le SDIS de moyens de décontamination		Non Réalisé
	doter le SDIS de moyens de protection contre l'irradiation interne		Partiellement Réalisé
	Développer la culture de ce risque chez les personnels et les cadres		Non Réalisé
Risque événement météorologique paroxysmique (canicule et sécheresse)	posséder un ordre d'opération "canicule et sécheresse" en rapport avec le Plan de Continuité des Activités du SDIS.	S'insérer dans le dispositif national	Non Réalisé
Risque événement météorologique paroxysmique (vents forts)	acquérir 3 véhicules de protection (bachages, épaissements) polyvalents (1 / GT)	Vents > 100 km/h Mettre en oeuvre des moyens de primo intervention en cas micro tornade touchant une commune modeste ou une partie de commune importante	Non Réalisé
	posséder un ordre d'opération "vents forts" en rapport avec le Plan de Continuité des Activités du SDIS.		Non Réalisé
Risque événement météorologique paroxysmique (grands froids)	posséder un ordre d'opération "grand froid" en rapport avec le Plan de Continuité des Activités du SDIS.	S'insérer dans le dispositif national	Non Réalisé
Risque événement météorologique paroxysmique (neige, verglas)	mettre en place des équipes neige	Mettre en places des caravanes terrestres afin de reconnaître les lieux isolés et adapter les secours engagés en première intention	Partiellement Réalisé
	posséder un ordre d'opération "neige et verglas" en rapport avec le Plan de Continuité des Activités du SDIS.		Non Réalisé



Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Risque inondation	être capable de mettre en place un dispositif préventif de 6 GAI et 3 GSEV	Événement météorologique < 10h ne touchant qu'un seul cours d'eau, générant des inondations de période de retour estimée entre 2 et 5 ans, frappant moins de 10 communes	Partiellement Réalisé
	conserver dans chaque CIS un lot pompage ou un lot épuisement, hors préventif		Réalisé
	disposer d'au moins un véhicule léger (VLU, VTUL, VLHR) par CIS hors préventif		Réalisé
	doter chaque CSP de 2 VTU + 1 VTUL et chaque CIS impacté statistiquement de 2 VTU ou 1 VTU + 1 VTUL		Non Réalisé
	doter le SDIS d'une unité de pompage grande puissance		Non Réalisé
	redimensionner le parc des embarcations		Partiellement Réalisé
	acquérir deux hydroglisseurs		Non Réalisé
	doter les personnels de protection thermique adaptée		Réalisé pour spécialistes
Risque submersion marine	intégrées au risque inondation	submersion de retour 30 ans (1,7m à port-vendres, 1,5m à argeles sur mer)	Non Réalisé
Risque feux de forêts	augmenter le parc des CCFM (+9) et des CCFL (+1)	Lutter contre un Feux de Forêts de 160 ha en période TS (10 GIFF, 3 GIL, 1 COGEFFO, 2 GALIM). Assurer simultanément la présence d'1 CCF par cis (28) et 5% de réserve mécanique (4). Soit un total de 77 CCFM.	Non Réalisé
	constituer une réserve départementale en CCFM (affectés dans des CIS)		Non Réalisé
	exclure les Engins Polyvalents d'Intervention du dispositif FDF		Réalisé
	mener une réflexion sur l'acquisition de CCFM moins volumineux		Réalisé
	louer un hélicoptère de commandement pour la saison estivale		Non Réalisé
	Acquisition de CCFL (cis ouest et nord du département)		Partiellement Réalisé
	acquérir un PC de site		Réalisé
	repositionner le VSFF GEN à proximité d'Alès (LGC/ ALS O)		Réalisé
	mettre en place des entretiens réguliers entre le SDIS et les services étudiant les aléas miniers		Non Réalisé
	former les personnels aux liens entre risque FdF et aléa minier		Partiellement Réalisé

Thème	Préconisation	Objectif	Bilan 2018
Risque mouvement de terrain	mettre en place sur le bassin alésien une cellule légère SD	Tassements et/ou chutes de pierres à proximité d'une zone habitée	Non Réalisé
	sensibiliser les cadres à ces phénomènes		Non Réalisé
	mettre en place une convention avec un département limitrophe doté d'une unité SD		Non Réalisé
Risque après-mine	mettre en place sur le bassin alésien une cellule légère SD	Formation d'un fontis remontant en surface de 17m sous un camping (la valette, Robiac-Rochessadoules)	Non Réalisé
	sensibilisation des cadres au aléas après-mine		Partiellement Réalisé
	mettre en place une convention avec un département limitrophe doté d'une unité SD		Non Réalisé
	mettre en place des entretiens réguliers entre le SDIS et les services étudiant les aléas miniers		Non Réalisé
Risque sismique	mettre en place sur le bassin alésien d'une cellule légère SD	Séisme d'intensité VIII-IX et de magnitude comprise entre 6 et 7 (Lambesc 1009).	Non Réalisé
	mettre en place une convention avec un département limitrophe doté d'une unité SD		Non Réalisé
	sensibiliser les cadres au risque sismique		Non Réalisé
	sensibiliser les intervenants et la population (située en aléa sismique modéré) à ce risque		Non Réalisé
Risque activités de pleine nature	acquérir un VGRIMP sur le secteur du Vigan	Mettre en oeuvre des secouristes milieux périlleux en moins d'une heure sur tous les sites majeurs. Effectuer une localisation cynotechnique sur le département en moins de 2 heures. Mettre en oeuvre des sauveteurs aquatiques de surface en moins d'une heure. Faire intervenir des plongeurs pour effectuer une reconnaissance subaquatique en moins d'1h30.	Réalisé
	acquérir des véhicules mutualisés, aménagés et adaptés au SEV et à la PLG		Sans Objet (équipements trop différents)
	densifier la couverture humaine de sauvetage de surface en formant de nouveaux SAV et en assurant le secours côtier par des SAV2 ET SAV3.		Partiellement Réalisé
	mettre en place une réponse spécialisée pérenne		Non Réalisé

Risque nombreuses victimes	affecter des lots de soutien de l'avant aux CIS VIG/BES/LED/BSC/MAR (5 lots)	Assurer la prise en charge de 10 victimes en moins d'une heure. Assurer la prise en charge de 40 victimes en moins de 3 heures.	Réalisé VAU, SGM, FOU, SHF-TDC, NIM
	acquérir un 3ème PMA secteur ALS (identique au PMA VLA, 20 victimes)		Non Réalisé
	revoir le positionnement et le dimensionnement des PMA sur le département / aux LSA		Non Réalisé
	mettre en adéquation le plan NOVI avec ces mesures		Non Réalisé
Cohérence de l'organisation du SDIS avec les plans de secours (ORSEC, PPI, POI)	Mettre en cohérence les moyens humains et matériels avec ces documents et toute autre analyse complémentaire		Non Réalisé
	Adapter les procédures opérationnelles à la mise en place du COD		Partiellement Réalisé
	Décliner l'organisation interne au travers de fiches réflexes pour les intervenants et les cadres		Non Réalisé
	Informier et former les cadres aux nouvelles dispositions issues des plans de secours		Non Réalisé
Vulnérabilité du SDIS	disposer en permanence d'une autonomie de 48h en carburant (véhicules & groupes électrogènes)	Garantir dans les premières heures suivant un « sinistre », une réponse opérationnelle compatible avec les règlements en vigueur.	Réalisé
	disposer d'une autonomie minimale de 48 h en eau potable dans chaque structure (pour POJ + 50 %)		Réalisé
	disposer d'une autonomie minimale de 48 h en alimentation des personnels dans chaque structure (pour POJ + 50 %)		Non Réalisé
	disposer de moyens d'hébergements sommaires dans chaque structure (pour POJ + 50 %)		Partiellement Réalisé
	doter chaque structure opérationnelle d'une autonomie électrique de 48h (travées, standard, zones de restauration...)		Réalisé
	procéder à l'inventaire exhaustif des risques intrinsèques ou exogènes pour toutes les structures		Non Réalisé
	mettre en œuvre une politique de management et de réduction de ces risques		Non Réalisé
	développer des versions adaptées du PCA		Non Réalisé
	mener une réflexion départementale sur la dotation des personnels en matériels de protection individuelle adaptée à la menace NRBCE		Non Réalisé
	développer la politique du RETEX y compris sur les dysfonctionnements internes		Partiellement Réalisé



04. Bilan Sdacr 2012 :

Zoom taux de couverture des secteurs d'appel

Secteur	Taux de couverture 2012 (Hiver - jour)	Taux de couverture 2018 (Hiver - jour)	Taux de couverture 2019 (Hiver - jour)
Secteur - AIG	84,2	79,7	88,9
Secteur - ALS	96,5	97,0	96,4
Secteur - AMB	87,5	92,0	88,8
Secteur - ANG	0,0	87,1	89,3
Secteur - BAR	79,6	91,0	83,0
Secteur - BAU	90,8	88,0	86,8
Secteur - BES	82,7	90,5	86,6
Secteur - BSC	95,9	95,8	95,3
Secteur - FOU	79,3	80,9	82,2
Secteur - GEN	80,3	86,0	86,3
Secteur - GIL	83,0	86,6	85,7
Secteur - LED	86,8	89,1	88,3
Secteur - LGC	90,4	91,3	88,3
Secteur - MAR	78,3	82,5	80,9
Secteur - MLC	85,2	82,8	74,0
Secteur - NIM	92,6	93,3	91,2
Secteur - PSE	91,5	93,2	93,4
Secteur - ROQ	82,1	88,4	87,4
Secteur - SGM	88,4	89,4	84,3
Secteur - SHF	87,8	93,1	90,5
Secteur - SJG	88,5	92,5	90,9
Secteur - SOM	90,0	88,7	88,7
Secteur - SUM	84,0	90,9	86,0
Secteur - TDC	93,3	93,6	94,7
Secteur - UZS	87,6	86,7	86,5
Secteur - VAU	90,0	91,9	86,2
Secteur - VER	69,8	72,2	70,3
Secteur - VIG	92,6	90,7	86,4
Secteur - VLA	93,9	90,8	91,4

05. Bilan Sdacr 2012 :

Zoom Potentiel Opérationnel Journalier (POJ,
hiver) des centres de secours

Centres	Minimum Réglementaire	Proposition Sdacr 2012 jour	Proposition Sdacr 2012 nuit	Règlement Opérationnel jour (RO)	Règlement Opérationnel nuit (RO)	POJ moyen observé jour (2019)	POJ moyen observé nuit (2019)
AIG	6	3	4	6	6	4,6	5,4
ALS	14	17	16	18	17	18,5	18,0
AMB	6	6	5	10	9	7,0	9,4
ANG	6	9	9	9	9	6,7	8,3
BAR	6	7	7	7	7	5,5	5,7
BAU	6	9	8	9	9	7,3	7,4
BES	6	5	5	6	7	5,7	6,6
BSC	14	11	11	14	14	13,0	13,6
FOU	6	7	7	8	6	5,9	6,1
GEN	6	7	6	7	7	5,3	6,2
GIL	6	8	8	9	11	6,6	7,8
LED	6	7	7	8	7	7,5	6,9
LGC	6	6	6	10	9	6,6	7,6
MAR	6	10	10	9	7	8,8	7,3
MLC	6	7	7	7	7	6,4	6,4
NIM	14	25	23	28	25	28,2	24,8
PSE	6	7	7	8	7	6,3	6,9
ROQ	6	5	5	6	7	5,9	6,7
SGM	6	5	5	6	7	6,1	6,1
SHF	6	6	5	8	7	6,1	6,1
SJG	6	5	6	7	7	6,0	6,0
SOM	6	7	6	9	9	6,9	9,0
SUM	6	5	7	6	6	3,8	5,4
TDC	6	9	9	9	9	7,3	7,6
UZS	6	10	9	9	9	7,3	7,6
VAU	14	8	7	14	14	9,0	12,0
VER	6	5	5	6	7	4,9	6,1
VIG	14	8	6	14	14	6,7	6,8
VLA	6	6	6	6	7	6,9	6,6



o6. Bilan Sdacr 2012 :

Zoom parc de véhicule opérationnel

	Sdacr 2012 (objectif engins opérationnels)	Sdacr 2012 (objectif engin de réserve : 5%)	Sdacr 2012 : Total parc	Parc CIS 2019	Moyenne quotidienne de véhicules Hors Service (2015-2019) : Dimensionne ment du parc de réserve	Parc opérationnel 2019
EPA	12	1	13	12	2	10
FPT	29	2	31	30 dont 2 CCR	3	27
FPTL	15	1	16	8 dont 2 FPTLSR	1	7
VPI	0	0	0	3	1	2
VSAV	82	4	86	75 dont 1 VSAVHR	13	62
VSR	24	1	25	23 dont 2 FPTLSR	1	22
VTU	30	2	32	24	3	21
VPHR (VTU léger)	0	0	0	34	3	31
CCF	77	4	81	69	7	62
CCFL	9	1	10	8	1	7
CCFS	8	1	9	8	1	7
CCGC	8	1	9	9	1	8
Embarcations	38	2	40	42	5	37





07. Evolution de la population par secteurs de premier appel

CIS	Population municipale 2011	Population municipale 2016	Population municipale 2020	Evolution 2011-2020 (%)
AIG	960	942	916	-4,58
ALS	89750	91409	91951	2,45
AMB	13315	13242	13231	-0,63
ANG	28229	29297	29201	3,44
BAR	5172	5432	5432	5,03
BAU	30779	31319	31454	2,19
BES	5980	5793	5749	-3,86
BSC	42628	43557	43779	2,70
FOU	11883	12747	12761	7,39
GEN	3450	3516	3535	2,46
GIL	23883	24680	24854	4,07
LED	15257	16096	16228	6,36
LGC	12348	12198	12084	-2,14
MAR	32075	33507	33703	5,08
MLC	2577	2654	2657	3,10
NIM	176445	183805	183598	4,05
PSE	19424	19455	19485	0,31
ROQ	12204	12765	12918	5,85
SGM	18403	19603	19848	7,85
SHF	14421	15036	15123	4,87
SJG	8197	8205	8048	-1,82
SOM	24378	26366	26788	9,89
SUM	1826	1720	1706	-6,57
TDC	16881	16792	16842	-0,23
UZS	26869	27062	27058	0,70
VAU	39805	42789	43145	8,39
VER	14448	15359	15698	8,65
VIG	12761	12731	12652	-0,85
VLA	14009	13929	13734	-1,96





o8. Liste des ETARE



N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 1	Auchan	STOCKAGE ET DISTRIBUTION DE PRODUITS DE GRANDE CONSOMMATION	Nîmes
Etare n° 10	RHODIA - AXENS - Plate Forme Chimique - GIE chimie salindres	SITE CHIMIQUE ET INDUSTRIEL	Salindres
Etare n° 104	Campéole - Ile des Papes	Camping	Villeneuve-lès-Avignon
Etare n° 109	Sanofi	Fabrication de fibre de verre	Aramon
Etare n° 11	Ligne SNCF des Cévennes ALES - VILLEFORT	Ligne SNCF	Alès
Etare n° 110	Maison de retraite "Les Oliviers de Thalès"	EHPAD	Nîmes
Etare n° 111	Maison de retraite "Saint Josphe"	Maison de retraite	Nîmes
Etare n° 114	Camping Le Domaine de la Sablière	Camping	Saint-Privat-de-Champclos
Etare n° 115	Clinique Kennedy	Clinique générale	Nîmes
Etare n° 116	Cinéma le Capitole	Cinéma	Uzès
Etare n° 118	ITEP Villa Blanche Peyron	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique DE 55 LITS	Nîmes
Etare n° 119	SITA FD	TRAITEMENT ET ENFOUISSEMENT DE DECHETS	Bellegarde
Etare n° 121	Centre d'Action Educative	Centre de protection judiciaire de la jeunesse	Nîmes
Etare n° 123	Serre Cavalier	Centre de gérontologie	Nîmes
Etare n° 124	Foyer Maurice Albaric	FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	Nîmes
Etare n° 125	Clinique des Sophoras	Clinique Psychiatrique	Nîmes
Etare n° 126	Les Franciscaines	Clinique générale	Nîmes
Etare n° 127	Polyclinique Valdegour	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE DANS LES REEDUCATIONS	Nîmes
Etare n° 129	Foyer "la Reinette"	FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS	Nîmes
Etare n° 13	Aérogare Aéroport de Nîmes Garons - Groupement d'hélicoptère sécurité civile - AvDef - Avitair - Sanéna	Aérogare	Garons
Etare n° 133	Pôle mécanique	Circuit automobile autos et motos	Saint-Martin-de-Valgugues
Etare n° 138	Lycée Jean Vilar	Lycée	Villeneuve-lès-Avignon
Etare n° 14	De Sangosse	AGROPHARMACIE	Saint-Gilles
Etare n° 141	Maison de retraite "Les Glycines"	Maison de retraite	Lasalle

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 143	Centre Hospitalier d Alès	Centre Hospitalier	Alès
Etare n° 148	Clinique les Oliviers	Clinique diététique et de repos post-hospitalisation	Gallargues-le-Montueux
Etare n° 149	Maison de retraite "Les Jardins"	Maison de retraite	Les plantiers
Etare n° 15	DEULEP	RECTIFICATION ET STOCKAGE D'ALCOOL	Saint-Gilles
Etare n° 150	Maison D'arrêt de Nîmes	Maison d'arrêt	Nîmes
Etare n° 152	EHPAD Lumière et Paix Château Silhol	Maison de retraite	Nîmes
Etare n° 153	Camping Bon Séjour	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 154	Camping l'Eden	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 155	Camping L'Abri de Camargue	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 156	Camping La Marine	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 157	Camping Le Boucanet	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 159	Camping Les Jardins de Tivoli	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 16	Incinérateur EVOLIA	INCINERATEUR DE DECHETS MENAGERS	Nîmes
Etare n° 160	Camping Le Soleil	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 161	Camping municipal de L'Espiguette	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 163	Camping Les Secrets de Camargue	Camping	Le Grau-du-Roi
Etare n° 165	Camping de la Petite Camargue	Camping	Aigues-Mortes
Etare n° 167	Foyer "Clair Soleil"	EHPAD	Nîmes
Etare n° 168	Hotel Impérator	Hotel	Nîmes
Etare n° 169	Hotel Atria	Hotel	Nîmes
Etare n° 17	Logidis Comptoir moderne	ENTREPOT DE STOCKAGE POUR MAGASINS CARREFOUR	Nîmes
Etare n° 173	Domaine des Fumades	Camping	Allègre-les-Fumades
Etare n° 18	Polyclinique du Grand Sud	Polyclinique	Nîmes
Etare n° 180	Camping Le Moulin du Pistou	Camping	Aujac
Etare n° 184	Camping Bellevue	Camping	Aimargues
Etare n° 186	Maison de retraite LES LAVANDINES	Maison de retraite	Roquemaure
Etare n° 19	Conseil général du GARD Préfecture du GARD	Administration publique	Nîmes
Etare n° 191	Hotel Nimotel	Hotel	Nîmes
Etare n° 192	Hôtel Nimactive (Mercure)	Hotel	Nîmes
Etare n° 194	Foyer "l'Oustalado"	Foyer pour personnes en difficultés physiques	Salindres
Etare n° 195	Fondation Rollin Les Charmettes 2	EHPAD	Anduze

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 198	Maison de retraite "Les Oliviers"	EHPAD	Alès
Etare n° 2	Dalkia	CHAUFFERIE URBAINE	Nîmes
Etare n° 20	Syngenta agro	AGROPHARMACIE	Aigues-Vives
Etare n° 202	Bios Développement	FABRIQUE D'ENGRAIS	Salindres
Etare n° 203	TRAPIL - Dépôt OTAN Kérozène	DEPOT D'HYDROCARBURES	Le Grau-du-Roi
Etare n° 204	Parefeuille Provence	FABRICATION DE CARRELAGE	Fournès
Etare n° 206	Maison de retraite "Château La Bahou"	EHPAD	Anduze
Etare n° 207	Foyer "Villaret Guiraudet"	FOYER D'HANDICAPES	Alès
Etare n° 21	Fibre Excellence (Ex TEMBEC)	Fabrication de pâte à papier	Tarascon
Etare n° 218	Maison de retraite SAINT MARTIN	Maison de retraite	Sumène
Etare n° 222	Foyer Logements "Le Colombier"	RESIDENCE POUR 30 PERSONNES AGEES	Marguerittes
Etare n° 224	Etablissement Public d'Enseignement Agricole (Lycée Marie Durand & CFA/CFPPA)	Lycée d'enseignement professionnel CFA/CFPPA	Rodilhan
Etare n° 225	Maison de retraite "Residalya Les Portes de Nîmes"	HEBERGEMENT DE PERSONNES AGEES	Poulx
Etare n° 226	Adesa	FABRICATION D'ETIQUETTES ADHESIVES	Saint-Geniès-de-Malgoirès
Etare n° 229	Maison de retraite "La Regordane"	Maison de retraite	La Calmette
Etare n° 230	Maison de retraite "Villa Rediciano"	Maison de retraite	Redessan
Etare n° 231	DUC et BERMOND	Abattoir de volailles et alimentation animale	Saint-Bauzély
Etare n° 232	Futur Plast	FABRICATION DE BARQUETTES D'EMBALLAGE	Moussac
Etare n° 233	Camargue Village	Batiment d'habitation	Le Grau-du-Roi
Etare n° 235	Observatoire du Mont Aigoual	OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE ET REFUGE	Valleraugue
Etare n° 236	Foyer LA MONTAGNETTE	RESIDENCE PERSONNES AGEES	Nîmes
Etare n° 237	Lycée Professionnel Guynemer	Lycée d'enseignement professionnel	Uzès
Etare n° 238	Parking Nicolas Froment	PARKING SOUTERRAIN	Uzès
Etare n° 239	Bagnols Decap-Arega	Décapage par bain d'acide	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 240	Foyer La Providence	Foyer Socio Educatif Enfance	Nîmes
Etare n° 241	LYCEE HEMINGWAY	Lycée	Nîmes
Etare n° 242	Evêché		Uzès
Etare n° 243	MAISON DE REPOS LA POMAREDE		Les Salles-du-Gardon
Etare n° 244	Clinique du Cros	Clinique Psychiatrique	Quissac
Etare n° 245	L'OUSTAOU	Maison de retraite	Le Vigan
Etare n° 246	CENTRE MEDICAL DE LA ROUVIERE	Maison de retraite	Notre dame de la rouvière

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 247	Maison de retraite EVANGELIQUE	Maison de retraite	Valleraugue
Etare n° 248	Résidence Champorus	Maison de retraite	Génolhac
Etare n° 252	Centre Hospitalier de Pont-St-Esprit	Centre Hospitalier	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 253	Maison de retraite ST ROCH	Maison de retraite	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 255	MAISON FAMILIALE ET RURALE		Castillon-du-Gard
Etare n° 258	Clinique du Pont du Gard	Clinique Psychiatrique	Remoulins
Etare n° 259	Clinique Belle Rive	Clinique Psychiatrique	Villeneuve-lès-Avignon
Etare n° 263	AEMC Mas Cavaillac	Association d'éducation	Molières-Cavaillac
Etare n° 265	Maison de retraite Notre Dame des Mines	Maison de retraite	Molières-sur-Cèze
Etare n° 268	Centre Hospitalier Les Châtaigniers	Centre Hospitalier	Pontails-et-Brésis
Etare n° 271	LYCEE PASTEUR	Lycée	La Grand-Combe
Etare n° 272	Maison de retraite MAURICE LARGUIER	Maison de retraite	La Grand-Combe
Etare n° 274	EHPAD Devillas	Maison de retraite	Quissac
Etare n° 277	Collège Capouchiné	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 278	Collège la Salle	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 279	Collège CONDORCET	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 28	Vitembal	Fabrication d'emballages polystyrène	Remoulins
Etare n° 280	Conservatoire de musique	Etablissement d'enseignement musical	Nîmes
Etare n° 281	Lycée Dhuoda	Lycée d'enseignement général	Nîmes
Etare n° 282	IME La Cigale	Institut Médico Educatif	Nîmes
Etare n° 283	Collège Jean Rostand	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 284	Maison de retraite Jeanne d'Arc	Maison de retraite	Nîmes
Etare n° 289	Maison de retraite La Pinède	Maison de retraite	Vergèze
Etare n° 290	Collège la VALSAINTE	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 291	LEP FREDERIC MISTRAL	Lycée d'enseignement professionnel	Nîmes
Etare n° 292	Lycée Philippe Lamour	Lycée d'enseignement général	Nîmes
Etare n° 293	Collège Mont Duplan	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 294	Foyer Paul Rabaut	Foyer	Nîmes
Etare n° 295	Collège Révolution	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 298	GIZZI Démolition	Casse automobile	Beaucaire
Etare n° 299	Foyer BERNADETTE	FOYER ADULTES HANDICAPES	Bagnols-sur-Cèze

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 300	Clinique la Garaud	Clinique générale	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 305	Collège Jules VERNE	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 306	LYCEE SAINT VINCENT DE PAUL	Lycée	Nîmes
Etare n° 307	UNIVERSITE VAUBAN	Université	Nîmes
Etare n° 309	Collège Gaston Doumergue	Collège	Sommières
Etare n° 31	Blancolor	FABRICATION DE PEINTURES	Les Angles
Etare n° 314	Odalys Mas des Vignes	RESIDENCE DE TOURISME	Calvisson
Etare n° 316	Maison de retraite LE JORDANA	Maison de retraite	Aigues-Vives
Etare n° 318	LES ARCADES	Maison de retraite	Lézan
Etare n° 319	Athezza	STOCKAGE DE MOBILIER	Uzès
Etare n° 32	RN106 Alès - LA Calmette	Voie rapide de circulation routière	Département
Etare n° 320	Grotte de la Cocalière	GROTTE	Courry
Etare n° 324	Foyer DE VIE LOU VENTABREN	FOYER PERSONNES HANDICAPES	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 326	HUILERIE NOEL	HUILERIE	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 327	Lycée Voltaire - LEP l'Etincelle	Lycée d'enseignement professionnel	Nîmes
Etare n° 33	Expansia	FABRICATION DE PRINCIPES ACTIFS POUR L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	Aramon
Etare n° 332	Ecoval 30	TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS	Beaucaire
Etare n° 34	Grap'Sud - La Gardonnenque	Distillation d'alcool	Cruviers-Lascours
Etare n° 342	GLS FRANCE		Roquemaure
Etare n° 343	Collège Feuchères		Nîmes
Etare n° 345	EHPAD Bonnefond	Maison de retraite	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 346	Hôpital Gaston Doumergue	Maison de retraite	Beaucaire
Etare n° 347	EHPAD "Le Bosquet"	Maison de retraite	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 349	Foyer de l'enfance du Gard		Nîmes
Etare n° 35	Autoroute A9	Voie autoroutière	Département
Etare n° 350	Les Jardins de la Maison de Sante Protestante	Maison de retraite	Nîmes
Etare n° 352	DOLCEA Les Jardins Médicis	Maison de retraite	Milhaud
Etare n° 355	Maison de retraite		Beaucaire
Etare n° 356	Hôtel L'Oasis		Bellegarde
Etare n° 357	EHPAD Les Cinq Sens		Garons

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 358	Résidence du Languedoc		Bouillargues
Etare n° 36	Autoroute A54	Voie autoroutière	Département
Etare n° 361	Tours Messenger - Vivaldi - ZUP SUD		Nîmes
Etare n° 364	Lycée Geneviève De Gaulle-Anthonioz		Milhaud
Etare n° 365	Maison de retraite Côté Canal		Le Grau-du-Roi
Etare n° 366	Institut Emmanuel d'Alzon		Nîmes
Etare n° 367	MAS Maison d'Accueil Spécialisée		Nîmes
Etare n° 368	Musée Archéologique de Nîmes		Nîmes
Etare n° 376	Maison de retraite Ma Maison		Nîmes
Etare n° 378	Collège	Collège	Vauvert
Etare n° 379	Centre d'hébergement Pierre François	Centre d'hébergement	Vauvert
Etare n° 380	Maison Familiale et Rurale Petite Camargue		Gallargues-le-Montueux
Etare n° 382	Sésame Autisme		Vauvert
Etare n° 383	Maison de retraite L'accueil		Vauvert
Etare n° 385	Clinique Bonnefon	Clinique générale	Alès
Etare n° 387	RESIDENCE LE VIDOURLE	Maison de retraite	Sauve
Etare n° 388	ESAT Les Olivettes	Etablissement et services d'aide par le travail	Alès
Etare n° 389	GRTG - Réseau de transport de gaz - Gazoduc	GRTG - Réseau de transport de gaz - Gazoduc	Département
Etare n° 391	Tour Le Soleil Levant - Zup Sud	Tour d'habitation collective	Nîmes
Etare n° 392	Le Château		Barjac
Etare n° 397	SUD Céréales	Stockage de céréales	Beaucaire
Etare n° 398	Le vieux Castillon		Castillon-du-Gard
Etare n° 399	La fenouillère		Estézargues
Etare n° 4	Ashland	FABRICATION DE RESINES ET GELCOATS	Sauveterre
Etare n° 40	Royal Canin	FABRICATION D'ALIMENTS POUR ANIMAUX	Aimargues
Etare n° 404	PERRET - SA	VENTE STOCK PHYTOSANITAIRE	Tresques
Etare n° 405	Berlidon	Fabrication Beignet	Laudun-l'Ardoise
Etare n° 406	GREIF Packaging	Fabrication Fûts métalliques	Laudun-l'Ardoise
Etare n° 407	Maison de retraite Saint Emeteri		Chusclan
Etare n° 408	Maison de retraite résidence Val de Cèze		Cornillon
Etare n° 409	Foyer les Yverières		Goudargues

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 411	Zone de Berret		Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 413	IME La Barandonne	Institut Médico-Educatif	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 415	Centre Pepin		Pont-Saint-Esprit
Etare n° 42	UMD UFAB (Anc. Finedoc)	DISTILLATION D'ALCOOL	Vauvert
Etare n° 420	Plateau de l'Aspre	Zone Industrielle	Roquemaure
Etare n° 422	HOPITAL GENERAL	Centre hospitalier	Uzès
Etare n° 423	MAISON DE RETRAITE JARDINS DE L'ESCALETTE		Uzès
Etare n° 426	Hôtel Marie d'Agoult	Hotel-Restaurant	Arpaillargues-et-Aureillac
Etare n° 43	Nestle Waters France - Perrier	EMBOUTEILLAGE D'EAU MINERALE	Vergèze
Etare n° 430	La Médiathèque		Uzès
Etare n° 435	Répartiteur Electrique	Répartiteur électrique stratégique ERDF	Tavel
Etare n° 438	Le Mas de Carles		Villeneuve-lès-Avignon
Etare n° 440	Sanctuaire Notre Dame de Grâce		Rochefort-du-Gard
Etare n° 441	Maison de retraite Saint Vincent	Maison de retraite	Aigues-Mortes
Etare n° 442	Holiday Inn		Nîmes
Etare n° 443	VATEL	Hôtel, piscine, foyer et résidence étudiante, salle de sport	Nîmes
Etare n° 444	THEATRE MUNICIPAL DE NIMES		Nîmes
Etare n° 445	Lycée alphonse daudet	Lycée	Nîmes
Etare n° 446	La Jasse	Maison de retraite médicalisée	Chamborigaud
Etare n° 447	Tour Place Watteau		Nîmes
Etare n° 448	Cité Universitaire	Résidences universitaires	Nîmes
Etare n° 449	Eminence	Fabrication textile	Aimargues
Etare n° 45	Salins du Midi	EXTRACTION DE SEL	Aigues-Mortes
Etare n° 450	Tour Lou Garrigado - Zup Sud		Nîmes
Etare n° 451	Tour Lou Piboulot Zup Sud		Nîmes
Etare n° 452	Tour Li Beccarut - Zup Sud		Nîmes
Etare n° 453	Prat Peyrot	Station de ski	Valleraugue
Etare n° 454	Mas de la Barque	Station de ski	Concoules
Etare n° 455	Tour Lou Ferigoulier - Zup Sud		Nîmes
Etare n° 456	Tunnel du Marquairès	Tunnel routier	Saint-André-de-Valborgne
Etare n° 457	Tour Le Castor		Nîmes

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 459	Centre éducatif ferme		Nîmes
Etare n° 46	Gare de Triage Nîmes	Gare SNCF de triage	Nîmes
Etare n° 461	Le Pollux		Nîmes
Etare n° 462	Tour 18	Tour d'habitation	Nîmes
Etare n° 463	Foyer Charles Gide		Nîmes
Etare n° 464	Centre Hospitalier le Vigan	Etablissement sanitaire	Le Vigan
Etare n° 468	Centre de Rétention Administrative		Nîmes
Etare n° 469	Le Rhône	Réseau fluvial	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 47	SNR	TRAITEMENT DE SURFACE / ROULEMENT A BILLES	Saint-Privat-des-Vieux
Etare n° 470	Gardon de Mialet " lieu dit les trois barbus "	Baignade et sport en eaux vives	Généralgues
Etare n° 471	La Manadière		Le Cailar
Etare n° 472	Pont des Abarines		Mialet
Etare n° 473	Ruisseau des Aiglades	Site de loisirs - Ruisseau	Mialet
Etare n° 475	Site du Mont Bouquet	Site naturel multi-sport	Seynes
Etare n° 476	Gorges des Concluses	Site de loisirs - Gorges	Lussan
Etare n° 477	Gouffre des Espélugues		Dions
Etare n° 478	Ruisseau de Blannaves ou ruisseau du Castanet	Site de loisirs - Ruisseau	Branoux-les-Taillades
Etare n° 479	Canyon du Soucy "Gardon de Saint Jean du Gard"		Peyrolles
Etare n° 480	Ruisseau des Millerines	Site de loisirs - Ruisseau	L'Estréchure
Etare n° 481	Canyon des Blaquisses	Site de loisirs - Canyon	Saint-Martial
Etare n° 482	Canyon de Boudène	Site de loisirs - Canyon	Roquedur
Etare n° 483	Canyon des cascades d'Orgon	Site de loisirs - Canyon	Arphy
Etare n° 484	Canyon de la Fobie ou Canyon du Caladon	Site de loisirs - Canyon	Aumessas
Etare n° 485	canyon du Bavezon ou ruisseau du Travers	Site de loisirs - Canyon	Aumessas
Etare n° 486	Barre Pythagore		Nîmes
Etare n° 487	Tour Jean Perrin		Nîmes
Etare n° 488	Médiathèque Marc Bernard		Nîmes
Etare n° 489	Parking Debussy	parking souterrain	Nîmes
Etare n° 49	Bacardi-Martini	FABRICATION D'APERITIFS	Beaucaire
Etare n° 490	Canyon du torrent des Vernèdes	Site de loisirs - Canyon	Aumessas
Etare n° 491	Clue de la Cadière	Site de loisirs - Ruisseau	La Cadière-et-Cambo

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 495	Air liquide - Réseau de transport d'oxygène et d'azote	Air liquide - Réseau de transport d'oxygène et d'azote	Département
Etare n° 496	Maison de retraite "Augusta Besson"	Maison de retraite	Saint-Paul-les-Fonts
Etare n° 5	Sentier des 4000 Marches	Sentier de randonnée	Valleraugue
Etare n° 50	Moncigale	EMBOUTEILLAGE	Beaucaire
Etare n° 500	Réseau Ferré du Gard - Zone de stockage incident TMD	Zone de stockage Incident TMD	Aramon
Etare n° 502	Poste de transformation de VIRADEL		Mons
Etare n° 503	Poste de transformation de BROUZEN		Alès
Etare n° 504	Poste de transformation Anduze		Anduze
Etare n° 509	CHU du Grau du Roi	Rééducation réadaptation addictologie	Le Grau-du-Roi
Etare n° 512	EHPAD Les 7 sources	Maison de retraite	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 513	Le Cratère	Centre de culte	Alès
Etare n° 514	ZAC grand Angles	Zone Artisanale et Commerciale	Les Angles
Etare n° 515	Parc Eolien Beaucaire-Fourques	Production d'énergie	Beaucaire
Etare n° 519	Lycée Privé de la CCI	Lycée d	Nîmes
Etare n° 52	Haribo	FABRICATION DE PRODUITS DE CONFISERIE	Uzès
Etare n° 520	Lycée Paul Langevin	Lycée d'enseignement	Beaucaire
Etare n° 521	Lycée Agricole Privé	Lycée d'enseignement	Meynes
Etare n° 523	Maison d'Accueil Spécialisée de Tarascon	Accueil d'Handicapés Cérébraux et Moteurs	Tarascon
Etare n° 524	Théâtre de Tarascon	Salles spectacles	Tarascon
Etare n° 525	Zone du Roubian Tarascon		Tarascon
Etare n° 526	Quartiers Sensibles Tarascon		Tarascon
Etare n° 527	Résidence les Matins Bleus Tarascon	Accueil d'enfants de 0 à 18 ans	Tarascon
Etare n° 528	La Margarido Tarascon	Maison de retraite	Tarascon
Etare n° 529	Centre Hospitalier de Tarascon	centre hospitalier	Tarascon
Etare n° 53	FM Logistics	ENTREPOT LOGISTIQUE	Laudun-l'Ardoise
Etare n° 530	Lycée Alphonse Daudet Tarascon	Lycée d	Tarascon
Etare n° 531	Centre de Détention Tarascon		Tarascon
Etare n° 532	Hôtel des Impôts		Nîmes
Etare n° 537	DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer	Conseil général	Nîmes
Etare n° 538	Forum Kinepolis	Cinéma	Nîmes
Etare n° 54	Ferro Pem		Laudun-l'Ardoise

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 541	Marché Gare		Nîmes
Etare n° 542	ELIS Provence		Nîmes
Etare n° 544	Hôtel de Ville de Nîmes		Nîmes
Etare n° 546	Le Jean Jaurès	Immeuble de Grande Hauteur	Nîmes
Etare n° 548	Résidence Monjardin		Nîmes
Etare n° 55	Wedco France (anc. Ico Polymers)	BROYAGE ET TRANSFORMATION DE MATIERES PLASTIQUES	Beaucaire
Etare n° 550	Coupole des Halles	Galleries marchandes	Nîmes
Etare n° 551	Résidence Mutualiste Le Paseo		Nîmes
Etare n° 552	Monoprix Nîmes		Nîmes
Etare n° 554	ZAC Carré Sud		Nîmes
Etare n° 556	Ecole Marie Durand	Ecole primaire	Nîmes
Etare n° 557	LEP Gaston Darboux	Lycée d'Enseignement Privé	Nîmes
Etare n° 558	IUT de Nîmes	Institut universitaire de technologie	Nîmes
Etare n° 559	Duché d'Uzès	Musée	Uzès
Etare n° 56	Owens Corning Fiberglass	Fabrication de fibre de verre	Laudun-l Ardoise
Etare n° 560	Tour Alès plein ciel		Alès
Etare n° 563	IME Rochebelle		Alès
Etare n° 564	Rivoire et Carret - Lustucru	Stockage et conditionnement de riz	Arles
Etare n° 565	Secteur Psychiatrique n°23 - Quartier Trinquetaille	Centre Psychiatrique Adultes (20 lits)	Arles
Etare n° 566	Solvay Spécialités France	Chimie organique et minérale	Salin de Giraud
Etare n° 567	Sud Céréales - ARLES	Silos de stockage (blé et riz)	Arles
Etare n° 568	Espace Van Gogh	Commerces, Locaux à sommeil, Enseignement	Arles
Etare n° 569	Cogénération Séthelec	Production d'énergie	Arles
Etare n° 570	Hôpital Joseph Imbert	centre hospitalier	Arles
Etare n° 571	Servi Arles Kiabi	Entreposage de textiles	Arles
Etare n° 572	Maison de Retraite du Lac	Maison de retraite	Arles
Etare n° 573	DAHER International	Stockage de produits phytosanitaires	Arles
Etare n° 574	Secteur Psychiatrique n°22 F- Centre Hospitalier d'Arles	Etablissement de soins psychiatriques	Arles
Etare n° 575	Théâtre Municipal d'Arles	Salles spectacles	Arles
Etare n° 576	Lycée Régional Montmajour - LEP Perdiguier		Arles
Etare n° 577	Distillerie du Vivarais	Distillerie d'alcool	Vallon Pont d arc

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 579	ESAT La Cézarenque		Concoules
Etare n° 580	Maison Centrale d'Arles	Prison	Arles
Etare n° 581	Parc photovoltaïque et éolien		Navacelles
Etare n° 582	Centre de vacances de Chausse	Centre de vacances	Chamborigaud
Etare n° 585	Parc photovoltaïque au sol les Plans		Les Plans
Etare n° 586	Parc photovoltaïque au sol Servas		Servas
Etare n° 587	Zone Les Escanaux		Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 595	Lycée Jean Baptiste Dumas		Alès
Etare n° 6	Asklé Santé	FABRICATION DE MATELAS ET COUSSINS	Nîmes
Etare n° 60	Aérodrome de Nîmes-Courbessac	Aérodrome	Nîmes
Etare n° 61	Gare SNCF de Nîmes	Gare SNCF de voyage	Nîmes
Etare n° 619	Villa Figaret		Saint-Hippolyte-du-Fort
Etare n° 621	CAT La Pradelle - Euzières - La maison d'astrau - La maison de rhode - La pradelle - La tourette		Saumane
Etare n° 626	Arsoie - BSTF		Sumène
Etare n° 63	Le Parnasse	SALLE POLYVALENTE A VOCATION SPORTIVE	Nîmes
Etare n° 636	Barrage de Vallabrègues	Usine hydroélectrique - Ecluse	Beaucaire
Etare n° 637	M.A.S les Ferrières	Maison d'Accueil Spécialisée	Bellegarde
Etare n° 64	Le Carré d Art	Médiathèque	Nîmes
Etare n° 643	Parking Qpark - Feuchères	Parking	Nîmes
Etare n° 644	Parking Maison Carrée (Vinci)	Parking souterrain	Nîmes
Etare n° 645	Parking Porte Auguste (Vinci)	Parking souterrain	Nîmes
Etare n° 650	Chimirec Socodeli	Traitement de déchets industriels dangereux	Beaucaire
Etare n° 651	Géodis	Plateforme de stockage de produit de consommation	Garons
Etare n° 656	Maison de retraite de corconne	Maison de retraite	Corconne
Etare n° 659	Mas carreiron	Clinique psychiatrique	Saint-Hippolyte-du-Fort
Etare n° 66	Bambouseraie de Prafrance	Jardin Exotique	Anduze
Etare n° 661	Stockage hydrocarbure SERRE	Stockage hydrocarbure	Saint-Ambroix
Etare n° 667	Abime du Bramabiau		Saint-Sauveur-Camprieu
Etare n° 67	Remparts D'aigues-Mortes	Monument historique	Aigues-Mortes
Etare n° 685	ARAMAV	Centre thérapeutique	Nîmes
Etare n° 686	Tour place Thalès		Nîmes

N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 687	Collège Diderot	Etablissement d'enseignement - Collège	Nîmes
Etare n° 688	Lycée Jules Raimu	Enseignement	Nîmes
Etare n° 689	Archives départementales	Archives	Nîmes
Etare n° 69	Le pont du Gard	Monument historique	Vers-Pont-du-Gard
Etare n° 690	Lycée Albert Camus	Enseignement	Nîmes
Etare n° 693	EHPAD Jacques Saurin	EHPAD	Moussac
Etare n° 694	Centre ville de Sommières	Centre Historique	Sommières
Etare n° 696	Résidence les Aigues Marines	Etablissement de soin	Le Grau-du-Roi
Etare n° 698	Hôtel les Bains de Camargue	Hôtel	Le Grau-du-Roi
Etare n° 699	EHPAD Résidence la petite camargue	Maison de retraite	Beauvoisin
Etare n° 7	Iris Solupack	CONDITIONNEMENT DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES DESTINES A L'AGRICULTURE	Salindres
Etare n° 70	Chartreuse du Val de Bénédiction	Monument historique	Villeneuve-lès-Avignon
Etare n° 700	Bricodépot	Magasin de bricolage	Aigues-Vives
Etare n° 707	Parc résidentiel Le Mathas	Parc résidentiel	Méjannes-le-Clap
Etare n° 708	Résidence du Soleil	Parc résidentiel	Méjannes-le-Clap
Etare n° 710	Camping Les Dolmens	Camping	Méjannes-le-Clap
Etare n° 711	Ecole Notre Dame	Ecole privée maternelle et primaire	Pont-Saint-Esprit
Etare n° 72	Chartreuse de Valbonne	MONUMENT HISTORIQUE	Saint-Paulet-de-Caisson
Etare n° 73	Camp des Garrigues	SITE MILITAIRE	Nîmes
Etare n° 74	4ème RMAT	Site militaire	Nîmes
Etare n° 75	2ème Régiment Etranger d'Infanterie	SITE MILITAIRE	Nîmes
Etare n° 76	Ecole Nationale de Police	Formation	Nîmes
Etare n° 77	1er Régiment Etranger du Génie	Garnison	Laudun-l'Ardoise
Etare n° 78	Centre Hospitalier de Bagnols-sur-Cèze	Centre Hospitalier	Bagnols-sur-Cèze
Etare n° 8	Train à vapeur des Cévennes	Train touristique	Département
Etare n° 80	Les cascades du Sautadet		La Roque-sur-Cèze
Etare n° 864	Centre les Cigales		Pompignan
Etare n° 865	Grotte de la Salamandre	Plan de Zone de Loisirs	Saint-Privat-de-Champclos
Etare n° 866	Parc Photovoltaïque de St Alexandre	Production d'électricité photovoltaïque	Saint-Alexandre
Etare n° 867	Le Lys d'or	Hôtel	Vauvert



N°	Nom de l'ETARE	Activité	Commune
Etare n° 868	SIKA	Fabrication et stockage produits chimiques (mortiers, adjuvants, huiles)	Marguerittes
Etare n° 869	Maison de retraite les Jonquilles	Maison de retraite	Saint-Gilles
Etare n° 870	PRS SNCF - LGV Ligne grande vitesse contournement nîmes - chantier CNM	Infrastructure SNCF	Nîmes
Etare n° 871	Gorges du Gardon		Marguerittes
Etare n° 879	Parc Photovoltaïque de Rochefort du Gard		Rochefort-du-Gard
Etare n° 880	Parc Photovoltaïque de Pujaut		Pujaut
Etare n° 882	Parking des arènes		Nîmes
Etare n° 883	Parking jardin de la fontaine		Nîmes
Etare n° 886	Relais FastHôtel	Hôtel	Aimargues
Etare n° 888	Discothèque Le Privé	Discothèque	Les Angles
Etare n° 892	Cave Coopérative de Tavel	Cave Coopérative	Tavel
Etare n° 9	EPC France (Ex Nitro Bickford)	DEPOT D'EXPLOSIFS	Bagard
Etare n° 96	ZI Domitia	Zone Industrielle	Beaucaire
Etare n° 97	Port camargues	Zone résidentielle	Le Grau-du-Roi
Etare n° 98	ZI Signargues	Zone Industrielle	Domazan
Etare n° 99	Village de Vézénobres	Zone d'habitation	Vézénobres



09. Liste des notes opérationnelles



N°	Origine	Objet
05-192	DD SIS	HDT - HO
06-509	GFPO	Dévidoir Automobile Tout Terrain
07-264	GFPO	Dispositif d'astreinte sur le canal du Rhône à Sète
08-045	GFPO	Interventions sur autoroutes A9/ A54
08-053	GFPO	Modalités d'alerte de la DGaDIF et DIR
08-083	SSSM	Mise en place du suivi psychologique
08-090	GFPO	Modalités de gestion de la logistique repas et hydrique dans le cadre opérationnel
08-133	GFPO	Mise en œuvre de la cellule audiovisuelle
09-080	GFPO	Intervention pour secours à personnes à risques infectieux
09-236	GFPO	Officier spécialisé inondation
09-337	GFPO	Protection des personnels contre la contamination par le virus de la grippe A lors des interventions
09-385	GFPO	Rappel sur la conduite à tenir face à la découverte d'objet suspect ou d'engin explosif
10-086	GFPO	Transport d'enfants mineurs
10-113	GFPO	Changement d'affectation d'un véhicule
10-165	GFPO	Modalités de déclenchement Chaîne de commandement au moyen du SGA
10-171	GFPO	Assistance par les SP du service de déminage de la Sécurité Civile sur le site de destruction du Grau du Roi
11-060	GFPO	Interventions et entraînements sur le Rhône
11-117	GFPO	Interventions sur le domaine ferroviaire
11-150m	GFPO	Procédures d'intervention mettant en cause des ULM
11-239	GFPO	Modalités pratique de mise en œuvre de la convention inter départementale 30/84
12-075	SSSM	Conduite à tenir en cas d'AES
12-102	GFPO	Charte inter service Interventions sur Routes Départementales
12-103	GFPO	Interventions en présence de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques
12-109	GFPO	Procédure Transmission Bilans et demande renforts médicaux
12-110	GFPO	Procédures radios au sein du Corps départemental
12-185	GFPO	Modalités pratique de mise en œuvre de la convention inter départementale 30/34

N°	Origine	Objet
12-197	GFPO	Information des élus
12-199	GFPO	Modalités pratique de mise en œuvre de la convention inter départementale 30/07
12-214	GFPO	Interventions sur Eoliennes
12-267	GFPO	Engagement de l'USIA
12-268	GFPO	Assistance aux animaux
12-277	GFPO	Interventions en présence de Véhicules à nouvelles propulsions
12-302	GFPO	Conditions et modalités des transports d'eau
12-324	GFPO	Modalités de sollicitation des pharmaciens dans le cadre de leurs missions opérationnelles
12-325	GFPO	Interventions sur le site de Port Camargue et la cote littorale
12-358	GFPO	Interventions sur les aires d'autoroutes
13-042	GFPO	Utilisation des extracteurs de fumées ZAG
13-074	GFPO	Engagement des cadres FT
13-075	GFPO	Engagement du CORITEC
13-076	GFPO	Engagement de la CCO
13-078	GFPO	Engagement des CYNO
13-079	GFPO	Engagement du GRIMP
13-080	GFPO	Engagement des SAL
13-081	GFPO	Engagement du l'HORUS
13-082	GFPO	Engagement des SEV
13-118	GFPO	Mise en œuvre du VAR
13-119	GFPO	Affectations et utilisation des Lots Electro-secours
13-164	GFPO	Mise en œuvre de la Ventilation Opérationnelle
13-216	GFPO	Mise à jour des données cartographiques
13-309	GFPO	Procédure Distribution comprimés d'iode
14-057	GFPO	Modalités armement COD
14-127	GFPO	CRSS et remboursement Smur
14-133	GFPO	Fièvre hémorragique Ebola (Modifiée le 01 Septembre 2014)
14-135	GFPO	Identification des personnels
14-166	GFPO	Procédures d'interventions PGR
14-184	GFPO	Hélicoptères opérationnels partenaires des SP

N°	Origine	Objet
15-025m	GFST	Modalités engagement des caméras thermiques
15-160	GFOPS	Coupure des lignes HT et THT
15-172b	GFOPS	Indicatifs radio des officiers de la DDSIS
15-177	GFOPS	Véhicule VPHR
15-279	GFOPS	Recomposition de POJ
15-279B	GFOPS	Renforcement POJ
15-283	GFOPS	NS Nouveau code auto CS
15-292	GFOPS	NOP Modalités de mise en application convention 13-30
15-311 m	GFOPS	NOP Mise en œuvre des lots PRV et applicatif SINUS
15-329	GFOPS	NOP Mise en service et utilisation des Moyens Tous Chemins à vocation de Secours à Personne
15-291	GFOPS	Fonctionnement de la salle de crise du CODIS
15-358	GFOPS	Diffusion des notes opérationnelles
15-372	GFOPS	Modalités de passage sur le réseau autoroutier A9/ A54
15-373	GFOPS	Dispositions opérationnelles d'engagement des secours pour suspicion d'actes de terrorisme
15-378	GFOPS	Modalités d'interventions pour actes de terrorisme
16-127	GFOPS	Hélicoptère du Samu
16-138	GFOPS	Modalités d'intervention pour attentat ou suspicion d'attentat à caractère NRBC
16-298	GFOPS	Mise en œuvre civière bariatrique
16-344	GFOPS	Manifestations sur la voie publique - Alès
16-315	GFOPS	Mise en œuvre du FMoGP
16-335	GFOPS	Mise en œuvre ANTARES
16-392	GFOPS	Renfort de la permanence de direction
16-498	GFOPS	Mise en place d'en service d'accueil médical
16-499	GFOPS	Demande dragon par le SAMU
16-507	GFOPS	Accès aux urgences CH Nîmes
16-534	GFOPS	Déploiement ANTARES
16-585	GFOPS	Evolution de la réponse opérationnelle du SDIS30 en SAP
16-591	GFOPS	Mise en œuvre des lots tronçonnage
16-608	GFOPS	Dispositifs sécurité lors des manifestations sportives du SDIS
16-680	GFOPS	Procédure de requalification des interventions SAP

N°	Origine	Objet
16-681	GFOPS	Harmonisation des relations entre le CTA-CODIS et les CIS
16-700	GFOPS	Rôle de différents services pour personnes décédées à domicile
16-940	GFPREV	RCCI Bâtimentaire
16-712	GFOPS	point de situation sur le déploiement Antares
17-005	GFOPS	Sécurité des personnels lors des luttes contre les feux de forêts
17-013	GFRAP	Liste des conseillers techniques UOS
17-024	GFRAP	NOP Engagement du COGEFFO
17-025	GFOPS	Communication opérationnelle avec les hélicoptères suite au déploiement d'ANTARES
17-026	GFOPS	NIS Intervention à caractère payant
17-026c	GFOPS	NIS complémentaire Intervention à caractère payant
17-047	GFOPS	Départ type S31201 ouverture de porte avec victime
17-057	GFOPS	Mise en oeuvre matériel LIF et projection grand débit
17-060	DDA	Sécurité dans la lutte contre les feux de forêt
17-065	GFOPS	Organisation de la chaîne de commandement
17-88	SSSM	Logistique matériel SAP avec le CHU de Nîmes
17-122	GEOP	Fonctionnement cellule MSGU
17-148	GFOPS	Engagement opérationnel SSSM la nuit
17-164	GFOPS	Alerte des personnels d'astreinte armant le PEL GARONS
17-186	GFOPS	Modalités de mise en œuvre du groupe extraction
17-187	GFOPS	Mise en service d'un véhicule de soutien SAP (VSSAP)
17-218	GFOPS	Modalités de recouvrement des CIS en cas d'indisponibilité mécanique de véhicules
17-483	GFOPS	Fonctionnement du CODIS en saison estivale
17-503	GFOPS	Evolution de la relève Officiers EM, officiers CODIS
17-528	GFOPS	Constitution d'une colonne de renfort extra-départementale et remontée d'information
17-540	GFRAP	Mise en œuvre ligne TGV CNM
17-548	GFOPS	Partage d'information opérationnelle DGSCGC
17-565	GFOPS	saison FDF et sécheresse extrême
17-628	GFRAP	Modalités de reconnaissances OPS des PEI
17-650	GFOPS	Mise en œuvre du message d'accueil CTA
17-715	GFOPS	Signalement vol de produits chimiques et utilisation suspecte

N°	Origine	Objet
17-716	GFOPS	CAT pour les secouristes face à une SNV
17-717	GFOPS	Mise en œuvre de la VHF Aéronautique
18-010	GFOPS	Déploiement status ANTARES
18-007	GFOPS	Doctrines Violences Urbaines
18-103	GFOPS	Diffusion des informations à caractère opérationnel vers les CIS
18-109	GFOPS	Déploiement status ANTARES GT VDR et CEV AIG
18-207	GSAT	Consignes et procédures OMV
18-217 dir	Direction	Medecin Etat Major
18-224	GFOPS	Gestion des véhicules de la réserve opérationnelle
18-247	GFOPS	Lutte contre les hyménoptères
18-428	GFOPS	Engagement des sauveteurs de surface - SAV
18-473	GFOPS	Information ville de nîmes suite caillassage pour TANGO
18-474	GFOPS/SSSM	Renforcement couverture paramédicale - VLI LEDIGNAN
18-488	GFOPS	Accident de circulation et support ARI
18-537	GFOPS	Affectation lits pliables
18-540	GFOPS	Poursuite expérimentation garde GRIMP 2019
18-552	GFOPS	Cellule de médiation urbaine
18-554	GFOPS	Suppression du réseau départemental d'alerte
18-558	GFOPS	Traitement des carences secteur limitrophe
18-567	GFOPS	Remontée d'information SYNERGI suite agression SP
19-010	GFOPS	Modification Stratégie air respirable
19-44	GFOPS/SSSM	Prise en compte de la toxicité des fumées
19-082	GFOPS	Engagement chef de groupe extraction et off liaison COIS
19-157	GFOPS	Accès OUEST Chamborigaud
19-207	GFOPS	Nouvelles fiche bilan et procédure gestion SAP
19-319	SSSM	Renforcement estival de la couverture médicale et paramédicale
19-359	GFOPS	Disponibilité pour renforcement de la chaîne de commandement
19-371	GFOPS	Engagement véhicules poste de commandement
19-387	GFOPS	Liste d'aptitude cellules opérationnelles spécialisées
19-409	GFOPS	Procédure SOUSAN FdF + annexes
19-422	GFOPS	Sécurité stade des costières



Annexes

N°	Origine	Objet
19-582	GFOPS	Procédure de passage des véhicules sur autoroute
19-583	GFOPS	Proposition assistance Association rapid relief team



GF SAT

Infographie réalisée par CABRERA Quentin